

NUMÉRO
5

Mai
2009

Bulletin officiel du CNRS



Sommaire

Textes de portée générale	5
Organisation générale de la recherche	5
Ministère chargé de la recherche - Administration centrale (RMLR : 1321)	5
Décret n° 2009-293 du 16 mars 2009 modifiant le décret n° 2006-572 du 17 mai 2006 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	5
Établissements publics à caractère scientifique et technologique (RMLR : 142)	5
Décret n° 2009-278 du 11 mars 2009 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ..	5
Organisation générale du CNRS	6
Unités de recherche (RMLR : 2721)	6
Décision n° 081278PU du 11 mars 2009 portant changement d'intitulé de l'UMR n° 6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement (LPCE)	6
Décision n° 091292PU du 9 mars 2009 modifiant la décision n° 05A008DSI du 6 décembre 2005 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 8539 - Laboratoire de météorologie dynamique (LMD))	6
Décision n° 091297PU du 18 mars 2009 modifiant la décision n° 05006DSI du 22 novembre 2005 portant création et renouvellement des fédérations de recherche (FR n° 636 - Institut Pierre Simon Laplace (IPSL))	6
Décision n° 090001SDV du 5 mars 2009 portant création de l'UMI n° 3265 - Biologie structurale des interactions entre virus et cellule hôte (UVHCI)	6
Décision n° 090010SHS du 10 mars 2009 portant création de l'UMI n° 3189 - Environnement, santé, sociétés (ESS) et nomination du directeur et des directeurs adjoints	7
Décision n° 090002DPA du 27 mars 2009 portant prorogation des unités mixtes de recherche, de l'unité mixte de service et de la fédération de recherche associant le CNRS à l'Université de Dijon .	7
Unités de service (RMLR : 2741)	8
Décision n° 091306PU du 24 mars 2009 portant création de l'UMS n° 3282 - Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement (OREME)	8
Décision n° 090006EDD du 23 mars 2009 portant création de l'UPS n° 3248 - Ecotron européen de Montpellier	8
Décision n° 090002DPA du 27 mars 2009 portant prorogation des unités mixtes de recherche, de l'unité mixte de service et de la fédération de recherche associant le CNRS à l'Université de Dijon .	8
Les personnels du CNRS	9
Droit syndical (RMLR : 5233)	9
Décision n° 090031DRH du 23 mars 2009 fixant les dispenses d'activités de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2009 (par ordre alphabétique)	9
Prestations de l'action sociale (RMLR : 5239-1)	9
Arrêté du 12 mars 2009 relatif aux modalités de versement de l'aide à l'installation des personnels de l'Etat	9
Les chargés de mission du CNRS (RMLR : 5323)	9
Décision n° 090016DAJ du 1 ^{er} mars 2009 fixant les fonctions des chargés de mission scientifique auprès des délégués régionaux	9

Régime budgétaire financier et comptable - Fiscalité	11
Comptabilité et plan comptable (RMLR : 6152)	11
Arrêté du 11 mars 2009 portant modification des règles relatives à la comptabilité générale de l'Etat	11
Tarifs (RMLR : 6334)	11
Décision n° 09A018DR04 du 19 mars 2009 fixant les tarifs HT des diverses prestations pour les implantations ioniques réalisées sur les machines Aramis, Irma et Sidonie par l'UMR n° 8609 - Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse sont fixés selon le barème joint en annexe.....	11
Mise en œuvre des marchés publics (RMLR : 6342-2)	12
Arrêté du 10 mars 2009 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices.....	12
Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services	12
Mise en œuvre des marchés publics - Généralités (RMLR : 6342-21)	12
Décret n° 2009-300 du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'Etat	12
Arrêté du 17 mars 2009 pris en application de l'article 3 du décret n° 2009-300 du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'Etat	12
Mise en œuvre des marchés publics - Divers (RMLR : 6342-29)	12
Décret n° 2009-242 du 2 mars 2009 complétant les dispositions relatives à la passation de certains contrats publics et au compte rendu de leur exécution	12
Décret n° 2009-243 du 2 mars 2009 relatif à la procédure de passation et à certaines modalités d'exécution des contrats de partenariat passés par l'Etat et ses établissements publics ainsi que les personnes mentionnées aux articles 19 et 25 de l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004	12
Décret n° 2009-244 du 2 mars 2009 pris en application du code général des collectivités territoriales et de l'article 48 de la loi n° 2008-735 du 28 juillet 2008 relative aux contrats de partenariat	12
Décret n° 2009-245 du 2 mars 2009 relatif à la définition des petites et moyennes entreprises dans la réglementation applicable à la commande publique	13
Arrêté du 2 mars 2009 relatif à la méthodologie applicable à l'évaluation préalable à la mise en œuvre d'une procédure de passation d'un contrat de partenariat	13
Arrêté du 26 février 2009 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2009-193 du 18 février 2009 relatif aux modalités d'application de l'article 26 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie pour la passation des marchés publics de haute technologie avec des petites et moyennes entreprises innovantes	13
Arrêté du 16 mars 2009 définissant les domaines mentionnés à l'article 1 ^{er} du décret n° 2009-193 du 18 février 2009 relatif aux modalités d'application de l'article 26 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie pour la passation des marchés publics de haute technologie avec des petites et moyennes entreprises innovantes	13
Mesures particulières	15
Concours	15
Concours externes ITA nommés en 2009	15
Concours internes ITA nommés en 2008	16
Promotion	16
ITA nommés au titre de l'année 2008 sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique	16

Comités, conseils et commissions	21
Décision n° 090013DRH du 9 mars 2009 proclamant les nommés représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n° 2 « accompagnement de la recherche », à compter du 1 ^{er} février 2009	21
Décision n° 090015DRH du 11 février 2009 fixant la liste des personnes désignées pour représenter l'administration au comité central d'hygiène et de sécurité du CNRS et de l'IN2P3	21
Décision n° 090016DRH du 3 mars 2009 fixant la liste des désignés pour représenter l'administration au comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts	22
Décision n° 090018DRH du 4 mars 2009 modifiant la décision n° 060026DRH du 21 avril 2006 portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information	23
Décision n° 090019DRH du 9 mars 2009 fixant la liste des nommés représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 « recherche », à compter du 1 ^{er} février 2009	23
Décision n° 090022DRH du 18 mars 2009 d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information	24
Décision n° 090028DRH du 26 mars 2009 portant nomination pour une période de trois ans à compter du 1 ^{er} mars 2009 des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative des ingénieurs principaux de physique nucléaire (CAP n° 1)	28
Décision n° 090029DRH du 26 mars 2009 portant nomination pour une période de trois ans à compter du 1 ^{er} mars 2009 des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative des ingénieurs de physique nucléaire (CAP n° 2)	28
Décision n° 090030DRH du 26 mars 2009 portant nomination pour une période de trois ans à compter du 1 ^{er} mars 2009 représentants titulaires de l'administration à la commission administrative des techniciens de physique nucléaire (CAP n° 3)	29
Décision n° 090002ELEC du 20 mars 2009 portant modification de la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration du CNRS ..	29
Décision n° 090003ELEC du 31 mars 2009 arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique	29
Décision n° 090029DR03 du 12 mars 2009 relative au conseil de service de la Délégation Ile-de-France Est	29
Décision n° 09A027DR04 du 30 mars 2009 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Ile-de-France Sud	30
Décision n° 090080DR05 du 26 mars 2009 portant constitution de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord	31
Décision n° 090066DR07 du 20 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5230 - Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition (L2C2)	31
Décision n° 090055DR07 du 6 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5513 - Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes (LTDS), dirigé par M. Denis MAZUYER	31
Décision n° 090067DR07 du 30 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6524 - Laboratoire magmas et volcans (LMV), dirigé par Pietro SCHIANO	31
Décision n° 090054DR07 du 6 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6587 - Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI) dirigé par M. Patrick PLANE	32
Décision n° 090107DR08 du 2 février 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6008 - Laboratoire de chimie et de microbiologie de l'eau	32
Décision n° 090034DR16 du 23 janvier 2009 portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n° 7636 - Physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH)	34
Décision n° 090033DR16 du 17 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7223 - Laboratoire Charles Friedel	34

Décision n° 090067DR19 du 12 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE n° 3101 - Polymères, biopolymères, surfaces (PBS).....	34
Accueil en délégation	36
Nominations.....	37
Fin de fonctions	48
Délégations de signature.....	49
Informations générales	83
Textes signalés	83

Textes de portée générale

Organisation générale de la recherche

Ministère chargé de la recherche - Administration centrale - RMLR : 1321

Décret n° 2009-293 du 16 mars 2009 modifiant le décret n° 2006-572 du 17 mai 2006 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Enseignement supérieur et recherche

JO du 17-03-2009, texte n° 18

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://legifrance.com/affichTexte.do;jsessionid=581B7AF8610E8BC8A639F689C5A72540.tpdjo12v_3?cidTexte=JORFTEXT000020398597&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Établissements publics à caractère scientifique et technologique - RMLR : 142

Décret n° 2009-278 du 11 mars 2009 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

Enseignement supérieur et recherche

JO du 13-03-2009, texte n° 14

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=AC059C7F31BECFC361990F2AA0473128.tpdjo08v_1?cidTexte=JORFTEXT000020378166&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Organisation générale du CNRS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 081278PU du 11 mars 2009 portant changement d'intitulé de l'UMR n° 6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement (LPCE)
PU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007 ; accord du partenaire ; avis conseil de laboratoire ; proposition du directeur du département PU.

Art. 1^{er}. - L'intitulé de l'UMR n° 6115 « Laboratoire de physique et chimie de l'environnement (LPCE) » susvisée est modifié comme suit :

Les termes : « Laboratoire de physique et chimie de l'environnement (LPCE) » sont remplacés par les termes : « Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'espace (LPC2E) ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 091292PU du 9 mars 2009 modifiant la décision n° 05A008DSI du 6 décembre 2005 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 8539 - Laboratoire de météorologie dynamique (LMD))
PU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 05A008DSI du 06-12-2005, not. art. 2 ; accord partenaires ; avis instances compétentes du CNRS ; avis conseil de laboratoire de l'unité ; proposition directeur de l'INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 05A008DSI du 6 décembre 2005 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 8539 - Laboratoire de météorologie dynamique (LMD) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, est nommé à compter du 1^{er} janvier 2009, directeur par intérim, M. François VIAL directeur de recherche au CNRS, en remplacement de M. Hervé le TREUT.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 091297PU du 18 mars 2009 modifiant la décision n° 05006DSI du 22 novembre 2005 portant création et renouvellement des fédérations de recherche (FR n° 636 - Institut Pierre Simon Laplace (IPSL))
PU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 05A006DSI du 22-11-2005, not. art. 3 ; avis instances compétentes du CNRS ; avis conseil de surveillance de l'unité ; lettre de démission de M. Jean JOUZEL du 29-08-2008 ; proposition directeur de l'INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 3 de la décision n° 05A006DSI du 22 novembre 2005 susvisée, les dispositions relatives à la FR n° 636 - Institut Pierre Simon Laplace (IPSL) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, est nommé à compter du 1^{er} janvier 2009, directeur, M. Hervé le TREUT directeur de recherche au CNRS, en remplacement de M. Jean JOUZEL.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 090001SDV du 5 mars 2009 portant création de l'UMI n° 3265 - Biologie structurale des interactions entre virus et cellule hôte (UVHCI)
SDV

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006, not. art. 1^{er} ; accord organismes partenaires ; convention d'application CNRS/Université Joseph Fourier du contrat quadriennal de développement (2007-2010) signé le 22-12-2008 ; convention du 30-01-2008 CNRS/Université Joseph Fourier/Laboratoire européen de biologie moléculaire ; avis Comité national ; proposition du directeur du département SDV.

Art. 1^{er}. - Est créée, à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement susvisé, l'UMI n° 3265, issue de l'UMR n° 5233, devant faire l'objet d'un avenant à la convention constitutive de l'UMR :

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation : Alpes

Partenaires : université Grenoble 1, Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL)

UMI n° 3265 « Biologie structurale des interactions entre virus et cellule hôte (UVHCI) »

Sections d'évaluation : 23, 21

Art. 2. – M. Stephen CUSACK, chef de laboratoire à l'EMBL et M. Rob RUIGROK, professeur des universités, sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint de cette UMI à compter de la date et pour la durée fixées à l'article 1^{er}.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 090010SHS du 10 mars 2009 portant création de l'UMI n° 3189 - Environnement, santé, sociétés (ESS) et nomination du directeur et des directeurs adjoints SHS

Vu le décret n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; convention CNRS/UCAD - (Sénégal)/UB - (Mali)/CNRST - (Burkina Faso) du 15-01-2009 ; projet d'avenant n° 1 à la convention constitutive UMI n° 3189 ; avis instances compétentes du CNRS ; avis directeur scientifique du département SHS.

Art. 1^{er}. – Création

Est créée à compter du 1^{er} mars 2009 jusqu'au 31 décembre 2009, l'UMI n° 3189 - Environnement, santé, sociétés (UMI ESS)

Etablissements partenaires : Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Université de Bamako (Mali) et le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Burkina Faso)

Département scientifique : Sciences humaines et sociales

Délégation : Paris A

Sections d'évaluation : 31, 39, 38

Art. 2. – Nominations

2.1. – M. Gilles BOETSCH, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur de cette UMI, pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

2.2. – M. Ogobara K. DOUMBO, professeur à l'Université de Bamako, est nommé directeur adjoint de cette UMI, antenne de Bamako (Mali), pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

2.3. – M. Blaise SONDO, professeur à l'Université de Ouagadougou, est nommé directeur adjoint de cette UMI, antenne de Ouagadougou (Burkina Faso), pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

2.4. – M. Lamine GUEYE, professeur à l'Université Cheikh Anta Diop, est nommé directeur adjoint de cette UMI, antenne de Dakar (Sénégal), pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

2.5. – M. Yannick JAFFRE, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de cette UMI, antenne de Marseille (France), pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

2.6. – Mme Nicole CHAPUIS-LUCCIANI, chargée de recherche CNRS, est nommée directrice adjointe de cette UMI, pour la valorisation, pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 090002DPA du 27 mars 2009 portant prorogation des unités mixtes de recherche, de l'unité mixte de service et de la fédération de recherche associant le CNRS à l'Université de Dijon DPA

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; contrat quinquennal de développement 2007-2011 de l'Université de Dijon du 18-07-2007 ; convention application CNRS/Université de Dijon du contrat quinquennal de développement 2007-2011 du 18-01-2008 ; DEC. n° 06A010DSI du 31-10-2006 ; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006 ; DEC. n° 06A014DSI du 20-11-2006 ; DEC. n° 060048SCHS du 18-01-2007 ; DEC. n° 070046SCHS du 18-10-2007 ; avis directeur des partenariats.

Art. 1^{er}. – Sont prorogées, pour une durée de un an, à compter du 1^{er} janvier 2011, les unités mixtes de recherche, l'unité mixte de service et la fédération de recherche suivantes en vue de la mise en synchronisme de leurs mandats avec le renouvellement du contrat de développement de l'Université de Dijon :

- FR n° 2604 - Mathématiques, matières, matériaux ;
- UMR n° 5022 - Laboratoire d'étude de l'apprentissage et de développement ;
- UMR n° 5118 - Laboratoire d'économie et de gestion ;
- UMR n° 5158 - Laboratoire d'électronique, d'information et d'image ;
- UMR n° 5170 - Centre des sciences du goût ;
- UMR n° 5184 - Plante-microbe-environnement : biochimie, biologie cellulaire et écologie ;
- UMR n° 5209 - Institut Carnot de Bourgogne ;
- UMR n° 5210 - Centre de recherche de climatologie ;
- UMR n° 5225 - Institut de recherche sur l'éducation ;
- UMR n° 5260 - Institut de chimie moléculaire de l'Université de Bourgogne ;
- UMR n° 5548 - Développement et communication chimique chez les insectes ;
- UMR n° 5561 - Biogéosciences – Dijon ;
- UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne ;
- UMR n° 5594 - Archéologie, culture et société ;
- UMR n° 5598 - Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux ;
- UMR n° 5605 - Centre Georges Chevrier : ordre et désordre dans l'histoire des sociétés ;
- UMS n° 2739 - Maison des sciences de l'homme de Dijon.

Art. 2. - Les mandats des directeurs et directeurs adjoints des laboratoires mentionnés à l'article 1^{er} en cours au 31 décembre 2010 sont prorogés pour une durée de un an au 1^{er} janvier 2011.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service – RMLR : 2741

Décision n° 091306PU du 24 mars 2009 portant création de l'UMS n° 3282 - Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement (OREME)
PU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord organisme partenaire ; avis directeur du département PU.

Art. 1^{er}. - L'UMS n° 3282 est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2009, sous réserve de la mise en œuvre d'une convention.

Etablissement de rattachement : université de Montpellier 2

Département scientifique de rattachement : Planète et Univers/INSU,

Délégation : Languedoc-Roussillon

Sections d'évaluation : 18, 19, 20, 29, 31, 39

Art. 2. - A compter de la même date et pour la même durée que celles fixées à l'article 1^{er}, M. Nicolas ARNAUD, directeur de recherche au CNRS, est nommé à la direction de cette unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service – RMLR : 2741

Décision n° 090006EDD du 23 mars 2009 portant création de l'UPS n° 3248 - Ecotron européen de Montpellier
EDD

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31-90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis directeur du département EDD.

Art. 1^{er}. - Création

L'UPS n° 3248 - Ecotron européen de Montpellier, est créée, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette unité est rattachée à :

Département scientifique : EDD

Délégation : Languedoc-Roussillon

Sections : 20, 29

Sa mission est de maintenir, développer et mettre à disposition de la communauté scientifique l'ECOTRON de Baillarguet. Elle assurera le suivi des expériences qui s'y dérouleront en liaison avec les équipes de recherche qui les auront mises en place. Elle s'intégrera dans le réseau des ECOTRONS.

Art. 2. - Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Art. 3. - Direction de l'unité

M. Jacques ROY, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UPS mentionnée ci-dessus, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Art. 4. - Locaux

L'UPS dispose de locaux sis Chemin du Rioux, Campus Baillarguet, à Montferrier-sur-Lez appartenant au CNRS.

Art. 5. - Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Art. 6. - Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 7. - Comité d'orientation et de surveillance

L'unité propre de service est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance selon les dispositions prévues par la décision du 9 février 1990 susvisée.

Art. 8. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service – RMLR : 2741

Décision n° 090002DPA du 27 mars 2009 portant prorogation des unités mixtes de recherche, de l'unité mixte de service et de la fédération de recherche associant le CNRS à l'Université de Dijon
DPA

Pour cette décision, voir le texte intégral classé dans la rubrique « Unités de recherche - 2721 » (page 7).

Les personnels du CNRS

Droit syndical – RMLR : 5233

Décision n° 090031DRH du 23 mars 2009 fixant les dispenses d'activités de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2009 (par ordre alphabétique)
DRH

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats élections CCP des agents non titulaires du CNRS du 18-11-2008 ; résultats élections CAP des personnels du CNRS et de l'IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009 ; DEC. n° 09003DRH du 11-02-2009.

Art. 1^{er}. - En application des articles 6, 19, 20, 21, 24, 25 et 26 de la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983 susvisée, les dispenses d'activités de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2009 sont réparties ainsi qu'il suit (par ordre alphabétique) :

syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST)	27,92
syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)	22,01
syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)	10,14
syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO)	8,69
syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA)	17,64
syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)	29,15
syndicat SUD-Recherche EPST	11,75
syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche UNSA)	3,65

Art. 2. - La décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Prestations de l'action sociale - RMLR : 5239-1

Arrêté du 12 mars 2009 relatif aux modalités de versement de l'aide à l'installation des personnels de l'Etat
Budget, comptes publics, fonction publique

JO du 31-03-2009, texte n° 52

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020460101&dateTexte=&categorieLien=id>

Les chargés de mission du CNRS – RMLR : 5323

Décision n° 090016DAJ du 1^{er} mars 2009 fixant les fonctions des chargés de mission scientifique auprès des délégués régionaux
DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 2003-1079 du 10-11-2003 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod.

Art. 1^{er}. - Missions

Dans le cadre de la politique scientifique nationale du CNRS, les chargés de mission scientifique auprès des délégués régionaux ont pour mission :

- d'assister le délégué régional dans sa mission de représentation et d'animation ;
- d'assurer la représentation du CNRS au sein d'instances scientifiques, auprès d'autres organismes de recherche et des collectivités territoriales et locales ;
- de participer au dialogue avec les partenaires du CNRS en régions, notamment les universités, les écoles, les collectivités territoriales et locales,
- de contribuer au montage, à la négociation et au suivi de contrats et de projets régionaux (CPER, contrats quadriennaux, pôle de compétitivité, RTRA, plateformes technologiques, équipements milieux, liens avec les grands groupes,...),
- de soutenir le développement de l'interdisciplinarité.

Sous l'autorité du délégué régional, le chargé de mission scientifique exerce ces missions au moins à 50% de son temps de travail.

Pour sa fonction de représentation du CNRS, le chargé de mission scientifique doit :

- solliciter et recueillir les instructions nécessaires, en fonction de l'ordre du jour, auprès des directions du CNRS concernées, notamment celles des directeurs scientifiques adjoints ;
- élaborer et adresser un compte rendu de chaque mission de représentation au délégué régional ;
- les fonctions de chargé de mission scientifique sont incompatibles avec un mandat de directeur d'unité, de membre du conseil d'administration, du comité technique paritaire du CNRS, ou avec toutes fonctions faisant courir le risque d'un conflit d'intérêt.

Art. 2. - Nomination

Les chargés de mission scientifique sont nommés par décision du directeur général sur proposition du délégué régional après avis du ou des directeurs scientifiques référent(s).

Un ou plusieurs chargé de mission scientifique peut être nommé au sein d'une même délégation régionale.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Régime budgétaire financier et comptable - Fiscalité

Comptabilité et plan comptable - RMLR : 6152

Arrêté du 11 mars 2009 portant modification des règles relatives à la comptabilité générale de l'Etat

Budget, comptes publics, fonction publique

JO du 21-03-2009, texte n° 30

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=BEFC844CAF772F5CAB48FF3945588B96.tpdjo11v_1?cidTexte=JORFTEXT000020417498&dateTexte=&oldAc-tion=rechJO&categorieLien=id

Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 09A018DR04 du 19 mars 2009 fixant les tarifs HT des diverses prestations pour les implantations ioniques réalisées sur les machines Aramis, Irma et Sidonie par l'UMR n° 8609 - Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse sont fixés selon le barème joint en annexe

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 070038DAJ du 30-03-2007 ; DEC. n° 070040 DAJ du 30-03-2007.

Art. 1^{er}. - Les tarifs HT des diverses prestations pour les implantations ioniques réalisées sur les machines Aramis, Irma et Sidonie par l'UMR n° 8609 - Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 mars 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Ile-de-France Sud,
Michèle SAUMON

CNRS.CSNSM - UMR n° 8609
CADRE DE DETERMINATION DU COÛT DE PRESTATIONS
- Implantations ioniques sur l'Accélérateur ARAMIS

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	20 000
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...)	40 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : INSTALLATION DATANT DE 1988, COUPLEE AU MICROSCOPE JANNUS (INVESTISSEMENT 2008) COUT DE LA MACHINE ARAMIS	3 000 000

Poste des charges	Montant en € HT
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels INVESTISSEMENT ANNUEL	50 000
Frais de personnel 1,8 ETP IR2 - 0,5 ETP IE - 2 ETP AI -	250 000
Autres dépenses Crédits fonctionnement annuels - quote-part infrastructures et dépenses indirectes.	84 000
Total des dépenses	444 000
Nombre d'unités réalisables 160 jours (8 heures) sur 210 ouvrables	160
Prix de revient complet unitaire	2 775 €/j. Soit 346 €/h
COEFFICIENT DE MAJORATION x 1,5 = 519 € arrondis à BAREME pour établissements privés	520 € HT
BAREME pour organismes publics	170 € HT

Ancien tarif unique en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002 : 450 € HT.

CNRS. CSNSM - UMR n° 8609
CADRE DE DETERMINATION DU COÛT DE PRESTATIONS
- Implantations ioniques sur la machine IRMA
- Utilisation du séparateur isotopique SIDONIE

Poste des charges	IRMA Montant en € HT	SIDONIE Montant en € HT
Consommation de matières premières	3 000	3 000
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...)	10 000	10 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation COUT DES EQUIPTS	700 000	500 000
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels INVESTISSEMENT ANNUEL	15 000	12 000
Frais de personnel 0,5 ETP IR -0,5 ETP IE1 - 1,8 ETP AI -	110 000	70 000
Autres dépenses Crédits fonctionnement annuels - quote-part infrastructures et dépenses indirectes	15 000	15 000
Total des dépenses	153 000	110 000
Nombre d'unités réalisables 170 jours (8 heures) sur 210 ouvrables	170	170
Prix de revient complet unitaire	900 €/j. Soit 112 €/h	647 €/j 81 €/h

Poste des charges	IRMA Montant en € HT	SIDONIE Montant en € HT
COEFFICIENT DE MAJORATION / x 2	224	160
BAREME COMMUN AUX DEUX MACHINES :		
-ETABLISSEMENTS PRIVES	210 € HT	210 € HT
-ORGANISMES PUBLICS	80 € HT	80 € HT

Ancien tarif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002 : 165 € HT.

Mise en œuvre des marchés publics - RMLR : 6342-2

Arrêté du 10 mars 2009 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices

Economie, industrie et emploi

JO du 18-03-2009, texte n° 25

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F5C9FBCDB076B3325A8CE74952B6392D.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000020402078&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mise en œuvre des marchés publics - RMLR : 6342-2

Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services

Economie, industrie et emploi

JO du 19-03-2009, texte n° 6

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D1B40EAC3ACEAA4F8A5D3A2BA149FCD8.tpdjo17v_3?cidTexte=JORFTEXT000020407115&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mise en œuvre des marchés publics - Généralités - RMLR : 6342-21

Décret n° 2009-300 du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'Etat

Budget, comptes publics, fonction publique

JO du 19-03-2009, texte n° 34

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000020407454&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Mise en œuvre des marchés publics - Généralités - RMLR : 6342-21

Arrêté du 17 mars 2009 pris en application de l'article 3 du décret n° 2009-300 du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'Etat

Budget, comptes publics, fonction publique

JO du 19-03-2009, texte n° 39

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000020407499&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Mise en œuvre des marchés publics - Divers - RMLR : 6342-29

Décret n° 2009-242 du 2 mars 2009 complétant les dispositions relatives à la passation de certains contrats publics et au compte rendu de leur exécution

Economie, industrie et emploi

JO du 04-03-2009, texte n° 16

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CDB896BCB0F46FFF495AC5FE4A8DADFE.tpdjo06v_2?cidTexte=JORFTEXT000020337332&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mise en œuvre des marchés publics - Divers - RMLR : 6342-29

Décret n° 2009-243 du 2 mars 2009 relatif à la procédure de passation et à certaines modalités d'exécution des contrats de partenariat passés par l'Etat et ses établissements publics ainsi que les personnes mentionnées aux articles 19 et 25 de l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004

Economie, industrie et emploi

JO du 04-03-2009, texte n° 17

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CDB896BCB0F46FFF495AC5FE4A8DADFE.tpdjo06v_2?cidTexte=JORFTEXT000020337349&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mise en œuvre des marchés publics - Divers - RMLR : 6342-29

Décret n° 2009-244 du 2 mars 2009 pris en application du code général des collectivités territoriales et de l'article 48 de la loi n° 2008-735 du 28 juillet 2008 relative aux contrats de partenariat

Economie, industrie et emploi

JO du 04-03-2009, texte n° 18

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CDB896BCB0F46FFF495AC5FE4A8DADFE.tpdjo06v_2?cidTexte=JORFTEXT000020337397&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mise en œuvre des marchés publics - Divers - RMLR : 6342-29**Décret n° 2009-245 du 2 mars 2009 relatif à la définition des petites et moyennes entreprises dans la réglementation applicable à la commande publique**

Economie, industrie et emploi

JO du 04-03-2009, texte n° 19

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CDB896BCB0F46FFF495AC5FE4A8DADFE.tpdjo06v_2?cidTexte=JORFTEXT000020337431&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=6FEC6FC8B8A34A9FF9CA3E809F6DFC9A.tpdjo13v_1?cidTexte=JORFTEXT000020428901&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mise en œuvre des marchés publics - Divers - RMLR : 6342-29**Arrêté du 2 mars 2009 relatif à la méthodologie applicable à l'évaluation préalable à la mise en œuvre d'une procédure de passation d'un contrat de partenariat**

Economie, industrie et emploi

JO du 04-03-2009, texte n° 23

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CDB896BCB0F46FFF495AC5FE4A8DADFE.tpdjo06v_2?cidTexte=JORFTEXT000020337490&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mise en œuvre des marchés publics - Divers - RMLR : 6342-29**Arrêté du 26 février 2009 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2009-193 du 18 février 2009 relatif aux modalités d'application de l'article 26 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie pour la passation des marchés publics de haute technologie avec des petites et moyennes entreprises innovantes**

Economie, industrie et emploi

JO du 10-03-2009, texte n° 8

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=81091B7C814F074824CA16DB2E7ADA88.tpdjo07v_1?cidTexte=JORFTEXT000020368927&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mise en œuvre des marchés publics - Divers - RMLR : 6342-29**Arrêté du 16 mars 2009 définissant les domaines mentionnés à l'article 1^{er} du décret n° 2009-193 du 18 février 2009 relatif aux modalités d'application de l'article 26 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie pour la passation des marchés publics de haute technologie avec des petites et moyennes entreprises innovantes**

Economie, industrie et emploi

JO du 25-03-2009, texte n° 14

Mesures particulières

Concours

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2009 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
64715	DELOS	VINCENT	02/02/2009	IR2
63354	DRAGOE	DIANA	01/12/2008	IR2
27301	FANTINO	JEAN RAPHAËL	01/12/2008	IR2
63187	LEYNAUD	OLIVIER	01/02/2009	IR2
63698	PAGE	ADELIN	01/01/2009	IR2
63338	STODEL	MARC-HERVÉ	01/02/2009	IR2
34418	ZEIMETZ	BERNHARD	01/02/2009	IR2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe				
64222	BERTHET	NICOLAS	01/02/2009	IE2
64807	EL SHERBINI	FRANCK	18/02/2009	IE2
64971	GOMEZ	MARIA	01/02/2009	IE2
17097	RIS	CLAIRE	01/02/2009	IE2
63726	SALOMON	FRANCK	01/02/2009	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Assistants ingénieurs				
63797	AUGER	CHRISTOPHE	01/02/2009	AI
65176	COL	SABINE	16/02/2009	AI
25593	JOSEPH	STÉPHANIE	01/12/2008	AI
64660	SALCEDE	VÉRONIQUE	01/02/2009	AI

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Techniciens de classe normale				
48311	CITERNE	INGRID	01/02/2009	TCN
55444	COUREL	ÉMILIE	01/02/2009	TCN
44381	DANNEELS	ADELIN	13/02/2009	TCN
64964	DI NOLA	AURÉLIE	01/02/2009	TCN
64718	DIDELON	BENOÎT	01/02/2009	TCN
54366	GALLET	ANNE-LAURE	01/02/2009	TCN
64968	GRES	ANAËL	01/02/2009	TCN

Concours

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2009 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
36153	KEBBATI	HAYET	16/03/2009	IR2
50229	HOULES	JULIEN	01/03/2009	IR2
56481	CHEKKI	MONDHER	16/03/2009	IR2
63260	PANSANEL	JÉRÔME	09/03/2009	IR2
65288	DUPUY	RÉGIS	01/03/2009	IR2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieur d'études de 2^{ème} classe				
65809	LUCAS	BRIGITTE	01/03/2009	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Assistants ingénieurs				
3712	VIRLOUVET	HÉLÈNE	01/02/2009	AI
10295	WACK	ANDRÉ	01/12/2008	AI
15811	BERTON	AGNÈS	01/12/2008	AI
16323	SATTLER	ÉRIKA	01/03/2009	AI
31494	RUGGIERO	PASCALE	01/03/2009	AI
35108	NEUVILLE	EMMANUELLE	01/01/2009	AI

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Techniciens de classe normale				
48845	GIORDAN	JOCELYNE	01/03/2009	TCN
55247	GRIGNE	EUGÉNIE	01/03/2009	TCN
64448	VITERBO	DAVID	01/02/2009	TCN
65179	GILLOT	HÉLÈNE	09/02/2009	TCN

Concours

Suite aux concours internes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommés en 2008 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieur d'études de 2^{ème} classe				
20500	FOUGERON	DENIS	01/07/2008	IE2

Promotion

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2008, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs de recherche de 1^{ère} classe				
17667	ALLAIS	PASCAL	01/01/2008	IR1
28343	AZNAR	RAYMOND	01/01/2008	IR1
23034	BEC	GUILLAUME	01/01/2008	IR1
41216	BERNARD	JEAN-CLAUDE	01/01/2008	IR1
28010	BIBAL	CHRISTINE	01/01/2008	IR1
14990	BROCHOT	ALINE	01/01/2008	IR1
41270	BUI THI MAI	MARIE	01/01/2008	IR1
41311	CHANG	PATRICK	01/01/2008	IR1
4870	DEMATTEIS MARCHAND	CATHERINE	01/01/2008	IR1
23140	DIDIER	BRUNO	02/06/2008	IR1
9939	FORTUNA	FRANCK	01/01/2008	IR1
25307	GEFFRIN	JEAN-MICHEL	01/01/2008	IR1
3701	JEANNIN	XAVIER	01/01/2008	IR1
13675	JEANNOT	JEAN-CLAUDE	01/01/2008	IR1
30805	KOUACH	DRISS	01/01/2008	IR1
41393	LAGARDE	STÉPHANE	01/01/2008	IR1
6092	LARQUET	ÉRIC	25/12/2008	IR1
759	LE DORTZ	OLIVIER	01/01/2008	IR1
35259	LONGIN	ISABELLE	01/01/2008	IR1
33541	LORENZON	DOLORÈS	01/01/2008	IR1
6056	MAILLY	PHILIPPE	01/01/2008	IR1
19651	MEDINA	PATRICE	01/01/2008	IR1
19047	RABEL	CLAUDIA	01/01/2008	IR1
23134	SCHMUTZ	MARC	01/01/2008	IR1
28534	STITOU	DRISS	01/01/2008	IR1
19377	THIRKELL	LAURENT	05/04/2008	IR1
31406	TIMMERS	ANTONIUS	01/01/2008	IR1
11679	VANEL	JEAN-CHARLES	01/01/2008	IR1
1223	VERDIER	BRUNO	01/01/2008	IR1
845	VIRIEUX	FRANÇOISE	01/01/2008	IR1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs d'études hors classe				
12113	CARLANDER	MARIE-ALIX	01/01/2008	IEHC
18592	CHABIN	ANNIE	01/01/2008	IEHC
41292	CUTURELLO	PAUL	01/01/2008	IEHC
1433	DRAPIER	DOMINIQUE	01/01/2008	IEHC
28638	ESCASSUT	MICHÈLE	01/01/2008	IEHC
40887	FURIA	MAURICE	01/01/2008	IEHC
19825	GEOFFROY	PIERRETTE	01/01/2008	IEHC
1218	GUGLIELMI	GÉRARD	01/01/2008	IEHC
1322	LAZCANO	ÉLISABETH	01/01/2008	IEHC
4551	LIMAGNE	DENIS	01/01/2008	IEHC
19986	MAHR	NICOLE	01/01/2008	IEHC
11934	MARCHAND	MICHEL	01/01/2008	IEHC
1255	MONCHANIN	ROSITA	01/01/2008	IEHC
22389	ULRICH	GABRIELLE	01/01/2008	IEHC

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs d'études de 1^{ère} classe				
33389	ADAMIETZ	FRÉDÉRIC	01/01/2008	IE1C
4757	AIT-KACI	CÉCILE	03/02/2008	IE1C
33140	ANGELI	CAROLINE	01/01/2008	IE1C
32363	ANTOS	MARYAN	01/01/2008	IE1C
4043	ARRANZ	JEAN PIERRE	01/01/2008	IE1C
7759	BARONICK	JEAN-PIERRE	01/01/2008	IE1C
18903	BEAUNIER	JÉRÔME	01/01/2008	IE1C
1574	BENEST	DANIELLE	01/01/2008	IE1C
28083	BERTRAND	AURELIE	01/01/2008	IE1C
16401	BESSON	LAURENCE	01/03/2008	IE1C
26502	BLANC	ÉRIC	24/07/2008	IE1C
29374	BOISSIER	GUILHEM	01/05/2008	IE1C
34761	BOUCHARD	CHRISTIANE	01/01/2008	IE1C
3751	BRACHET-DUCOS	CORINNE	12/01/2008	IE1C
1621	BRECHEMIER-BAEY	DOMINIQUE	01/01/2008	IE1C
27974	BRUNET	PASCAL	01/01/2008	IE1C
22935	CANDUSSO	MARIE PIERRE	01/01/2008	IE1C
26171	CAUTAIN	RAPHAËL	11/01/2008	IE1C
34009	CHARDRON	JEAN-NOËL	15/03/2008	IE1C
1401	CHEMINANT	MICHEL	01/01/2008	IE1C
25195	COUDERT	JEAN-PIERRE	01/01/2008	IE1C
32802	COUMERT	FABIENNE	01/01/2008	IE1C
4222	DAVID	MAURICE	01/01/2008	IE1C
1293	DENISE	MICHÈLE	01/01/2008	IE1C
33380	DERIAUD	ÉDITH	01/01/2008	IE1C
23877	DUFEU	DIDIER	11/07/2008	IE1C
15180	FABART	VÉRONIQUE	01/01/2008	IE1C
25891	GARIGLIO	PATRICK	01/05/2008	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
34445	GENET	LAURENCE	16/01/2008	IE1C
25568	GIORGI	ALAIN	01/07/2008	IE1C
15184	GIRARD	FRANÇOISE	01/01/2008	IE1C
28386	GRECH	PIERRE	20/01/2008	IE1C
18745	HACHEMI	TEDJANI	01/10/2008	IE1C
23643	HAEGEL	PHILIPPE	01/01/2008	IE1C
30920	HARRIBEY	DOMINIQUE	01/01/2008	IE1C
14052	HEINZELMAN N-STOCK	VOLKER	01/04/2008	IE1C
19458	ILLINGER	CHRISTIAN	01/01/2008	IE1C
14853	JOUFFROY- BAPICOT	ISABELLE	01/01/2008	IE1C
4080	KERIVEN	BRIGITTE	23/11/2008	IE1C
34767	LACHENY	NICOLAS	01/01/2008	IE1C
7567	LE SAEC	PASCAL	01/01/2008	IE1C
15260	LEBLANC	FRÉDÉRIC	01/01/2008	IE1C
33164	LEDEUIL	JEAN- BERNARD	17/10/2008	IE1C
27915	LEPROVOST	RICHARD	01/01/2008	IE1C
15707	LESAVRE	MURIEL	01/01/2008	IE1C
4778	LI	YANLING	01/08/2008	IE1C
1493	MAISETTI	DANIÈLE	01/01/2008	IE1C
16972	MALOSSE	CHRISTIAN	01/01/2008	IE1C
32262	MANIGAND	CLAUDE	01/01/2008	IE1C
33343	MARCEAU	ANNIE	01/01/2008	IE1C
12209	MARCHESIN	BRIGITTE	01/01/2008	IE1C
3661	MELLERIO	ANNICK	01/01/2008	IE1C
19891	MEUNIER	ANNIE	01/01/2008	IE1C
17075	MONTHEL	GÉRARD	27/08/2008	IE1C
22991	MOULINIER	LUC	01/01/2008	IE1C
32593	PABOIS	YVES	01/01/2008	IE1C
1668	PEREWOSKA	IRÈNE	01/01/2008	IE1C
17684	PERRIARD	JEAN-MARIE	01/01/2008	IE1C
40869	PIZAY	MARIE- DOMINIQUE	01/01/2008	IE1C
3866	POLITI	ALBAN	01/01/2008	IE1C
12195	PUJOL	FRANÇOISE	01/01/2008	IE1C
26165	REGAL	XAVIER	01/10/2008	IE1C
1534	ROUX	JEAN-PIERRE	01/01/2008	IE1C
4920	ROUX- MENDRAS	ÉLISABETH	01/01/2008	IE1C
18630	SAILLARD	MICHEL	01/01/2008	IE1C
1320	SALVAT	COLETTE	01/01/2008	IE1C
31579	SAN CLEMENTE	HÉLÈNE	01/01/2008	IE1C
16259	SINIGAGLIA	ÉVELYNE	01/01/2008	IE1C
25915	TAVOSO	MARYSE	01/01/2008	IE1C
31199	TECHINE	PHILIPPE	01/01/2008	IE1C
41278	TROUSSON	DOMINIQUE	01/01/2008	IE1C
696	VALLEREAU	ALAIN	01/01/2008	IE1C
28561	VIANEY-LIAUD	MARIE PIERRE	01/06/2008	IE1C
22276	WEHR	MONIQUE	01/01/2008	IE1C
18751	ZAMORA	PIERRE	01/01/2008	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
22183	ZERBIB	MICHEL	01/01/2008	IE1C
29420	ZICLER	CORINE	01/01/2008	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Techniciens de classe exceptionnelle				
20043	BRENCKLE	JACQUELINE	01/01/2008	TCE
4190	BUR	AURELIE	01/01/2008	TCE
33785	CALMELS	CHRISTINA	06/06/2008	TCE
25273	CASANOVA	DANIELLE	01/01/2008	TCE
34755	CHECK MOUHAMMAD	OUSEMANE	01/01/2008	TCE
16421	COLIN	ANNE-MARIE	01/01/2008	TCE
33134	DHELIAT	CATHERINE	01/01/2008	TCE
22632	ERNWEIN	JEAN-MARC	08/08/2008	TCE
41594	FANTEI- CAUJOLLE	YAN	01/01/2008	TCE
4239	GOT	FRANÇOISE	01/01/2008	TCE
21012	HOSTACHY	HÉLÈNE	01/01/2008	TCE
12414	JAN	COLETTE	01/01/2008	TCE
41336	JARRETOU	GISÈLE	01/01/2008	TCE
30997	LEDUC	CATHERINE	01/01/2008	TCE
1628	MILITON	J-LOUIS	01/01/2008	TCE
30728	MONTELS	PATRICE	01/01/2008	TCE
29418	PROUHA	PATRICE	01/01/2008	TCE
41303	ROSELLO	VIVIANE	01/01/2008	TCE
3876	RUPRECHT	LILIANE	01/01/2008	TCE
41252	THOMIN	JEAN LOUIS	01/01/2008	TCE
24989	THORE	JEAN-YVES	01/07/2008	TCE
18486	VIMON	JEAN- BAPTISTE	01/01/2008	TCE

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Techniciens de classe supérieure				
27946	ADJOUBA	DINE	01/01/2008	TCS
33855	BERLANDE	MURIELLE	20/05/2008	TCS
33799	BERNARD	MARIE-LAURE	01/01/2008	TCS
30792	BOSSEAUX	LUDOVIC	03/12/2008	TCS
4341	BOURDELLE	CHRISTIANE	01/01/2008	TCS
41445	BRET	JOCELYNE	16/07/2008	TCS
3545	BRUNETTI	MICHELINE	01/01/2008	TCS
19577	CHEVRIER	STEPHANE	01/12/2008	TCS
34323	CODARBOX	JEAN-HUGUES	01/01/2008	TCS
16078	COLAS	BRIGITTE	01/01/2008	TCS
10000	COZIC	MARIE FRANCE	01/01/2008	TCS
23429	DISDIER	PASCAL	01/01/2008	TCS
28785	DONNAY	JEAN-MARC	01/01/2008	TCS
17135	FROGER	NATHALIE	01/01/2008	TCS
28884	GABILLARD	ADORATION	01/01/2008	TCS

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
16037	HEBERT	JEANNE MARIE	01/01/2008	TCS
25358	HUBER	LAURENCE	05/06/2008	TCS
18373	JAUFFRION	SYLVIE	01/01/2008	TCS
15491	JOLY	ALEXANDRA	01/01/2008	TCS
23071	KRAUTH	SANDRINE	01/01/2008	TCS
206	LEMZAUDA	CHRISTIAN	01/01/2008	TCS
29428	LEPOIL	MARIE-CHRISTINE	01/01/2008	TCS
4237	MACKAGNY	ELISEE	01/01/2008	TCS
19595	MAILLARD	KARINE	09/01/2008	TCS
3895	MALET	MARTINE	01/01/2008	TCS
35223	MANGA	ÉMILIE	14/03/2008	TCS
33709	MAUJARD	CÉLINE	05/10/2008	TCS
34707	MEUNIER	SOPHIE	04/01/2008	TCS
4731	MICHELOT	LISE	01/01/2008	TCS
15374	OLIVRY	EMMANUELLE	01/01/2008	TCS
4926	PALLER-JAMMES	SYLVIE	01/01/2008	TCS
14771	PLANTIN	SYLVIE	01/01/2008	TCS
41474	PROSILICO	MARIE-HÉLÈNE	01/01/2008	TCS
35218	RAGET-GRENAULT	ROMAIN	28/06/2008	TCS
11557	RIO	JOËLLE	01/01/2008	TCS
26610	RIOU	STÉPHANE	01/01/2008	TCS
11556	ROUSSEAU	FRANÇOIS	01/01/2008	TCS
33132	ROUSSEAU	MARIE-LAURE	01/01/2008	TCS
4941	SADAoui	NORA	01/01/2008	TCS
28216	SANZ	FRÉDÉRIQUE	01/01/2008	TCS
30858	SOULIE	MARIA ÉLISABETH	19/04/2008	TCS
16511	THOMAS LLAUMETT	CHANTAL	01/01/2008	TCS
22247	THUREAU	GREGORY	01/01/2008	TCS
22824	TRIMBOUR	VÉRONIQUE	01/01/2008	TCS
23324	VEIT	CLAUDE	01/12/2008	TCS
4711	VIEIRA E SILVA	ANTONIO	01/01/2008	TCS
22828	WENGER	CLAUDE	01/01/2008	TCS
4482	ZIG	LENA	25/08/2008	TCS

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe				
16745	BERKAI	FATIMA	01/01/2008	ATP1
18488	BOUCETTA	SOPHIE	01/01/2008	ATP1
19394	BRUNEAU	MARTIAL	01/01/2008	ATP1
9934	COURNAUD	STEPHANE	01/01/2008	ATP1
35234	DARSEL	GEORGES	01/01/2008	ATP1
15204	DJAOUTI	SARAH	01/01/2008	ATP1
28872	DURAND	VALÉRIE	24/01/2008	ATP1
33597	GAUTHIER	MARIE-CHRISTINE	01/01/2008	ATP1
7949	LEMONNIER	PHILIPPE	01/01/2008	ATP1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
29052	LOPEZ	ROSE-MARIE	01/01/2008	ATP1
8006	MONNEAUX	PATRICK	01/12/2008	ATP1
4363	MOUSSOUNDA	LYDIE	01/01/2008	ATP1
16712	ORTEGA	MARIE CARMEN	04/06/2008	ATP1
31425	PAPPAIS	DIDIER	01/12/2008	ATP1
26738	PIETRI	JEAN-PIERRE	01/01/2008	ATP1
10036	RONFLE	VALÉRIE	01/01/2008	ATP1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Adjoint technique de 1^{ère} classe				
47830	TINPE	STEVEN	01/09/2008	ATR1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Contractuel - 1 A				
3679	BOUDINET	MICHÈLE	01/01/2008	1A

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieur de physique nucléaire de 1^{ère} classe				
20054	ALBRAND	SOLVEIG	01/01/2008	IP1

SELECTION PROFESSIONNELLE

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs de recherche hors classe				
25471	BLANCHEMANCHE	PHILIPPE	01/01/2008	IRHC
34861	BUKHARI	PASCALE	01/01/2009	IRHC
9391	CABARET	LOUIS	01/01/2008	IRHC
29412	COURTIES	CLAUDE	01/01/2008	IRHC
21135	HALLEWELL	GRÉGORY	01/01/2008	IRHC
33572	LE GENDRE	ALAIN	01/01/2008	IRHC
14482	RAMON	JEAN FRANÇOIS	01/01/2008	IRHC

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Techniciens de classe exceptionnelle				
17149	BADUEL	LILIANE	01/01/2008	TCE
25926	BAUZAN	MARIELLE	01/01/2008	TCE
5735	BOULANGER	VIRGINIE	05/05/2008	TCE
15673	BUFFETAULT	GÉRARD	01/01/2008	TCE
34240	CARIGNON	SANDRA	15/06/2008	TCE
31318	CAUSSERAND	CAROLE	01/01/2008	TCE
41589	CHALBET	PATRICK	01/06/2008	TCE
41253	COURTOIS	ISABELLE	01/01/2008	TCE

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
9884	DESROCHES	ISABELLE	01/01/2008	TCE
7960	DOIZON	FABIEN	01/01/2008	TCE
3873	FERT	RÉMI	01/01/2008	TCE
35039	GUILLEROT	LYDIE	01/01/2008	TCE
35427	HELLIER	CATHERINE	01/01/2008	TCE
20060	HIRN	MARIE-PAULE	01/01/2008	TCE
15500	KALADJIAN	ALBERT	01/01/2008	TCE
4928	KOULECHOFF	NATHALIE	01/01/2008	TCE
16134	LEFEBVRE	CATHERINE	01/01/2008	TCE
3869	LOPEZ	MIREILLE	01/01/2008	TCE
19181	LORY	RACHEL	08/06/2008	TCE
29463	LUKASIK	CÉCILE	01/01/2008	TCE
22805	MASSON	BEATRICE	01/01/2008	TCE
3900	MEYER	FLORENCE	01/01/2008	TCE
16379	NICOLOSI	CHRISTOPHE	01/01/2008	TCE
15348	OLRY	JEAN-PIERRE	01/01/2008	TCE
4410	PERES	LAURENT	25/03/2008	TCE
7873	RUSQUART	PASCAL	26/03/2008	TCE
22225	WERNHER	VÉRONIQUE	24/08/2008	TCE
26525	ZUBERER	FRÉDÉRIC	25/12/2008	TCE

CORPS AU CHOIX

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
33284	ARNAUD	CHARLES-ANTOINE	01/01/2008	IR2
19452	COLLEDANI	CLAUDE	01/01/2008	IR2
14374	COLLIN	MAGALIE	01/01/2008	IR2
9767	KAZAN	VICTOR	07/04/2008	IR2
3960	MORAND	MARC	01/01/2008	IR2
4195	PELLEGRINI	OLIVIER	01/01/2008	IR2
20385	REGAIRAZ	WILLIAM	01/01/2008	IR2
4275	VIBERT-GUIGUE	CLAUDE	07/10/2008	IR2
22217	WAGNER	DENIS	01/01/2008	IR2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe				
34757	ARSON	PHILIPPE	01/01/2008	IE2
25757	ASIA	LAURENCE	01/09/2008	IE2
34783	BERTELLE	MARIE-CLAIRE	01/01/2008	IE2
14229	DUPUIS	SYLVIE	01/01/2008	IE2
22783	EBERLING	PASCAL	01/01/2008	IE2
1414	FAIVRE WEBER	SYLVIE	01/01/2008	IE2
22814	GACHON	JEAN-MARIE	01/01/2008	IE2
14702	HERRMANN	CHRISTOPHE	01/01/2008	IE2
9767	KAZAN	VICTOR	01/01/2008	IE2
3428	LE BLAY	KARINE	01/01/2008	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
4248	LEPRIN	CHRISTINE	01/01/2008	IE2
1427	LORRE	ANNE	01/01/2008	IE2
16059	MARTIN	GILLES	01/01/2008	IE2
32078	MUNOZ	FRANCIS	01/01/2008	IE2
28332	REMERCIARO	ANNARELLA	01/01/2008	IE2
4684	ROUCH	CLAUDE	01/01/2008	IE2
33345	TENZA	DANIÈLE	01/01/2008	IE2
13971	VILLAUME	MICHEL	01/01/2008	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Assistants ingénieurs				
4847	AINARDI	ODILE	01/01/2008	AI
3302	AZZIMONTI	BRIGITTE	01/01/2008	AI
675	BAILLY	PHILIPPE	01/01/2008	AI
34751	BUREL	STÉPHANIE	01/04/2008	AI
19935	CALGARI	CHRISTIANE	01/01/2008	AI
34218	CARACO	VÉRONIQUE	01/01/2008	AI
34281	CHARDONNIERAS	DOMINIQUE	01/01/2008	AI
17573	CLINARD	JEANNINE	01/01/2008	AI
30934	COUDERC	PATRICK	01/01/2008	AI
41274	COUSIN	CORINNE	01/01/2008	AI
27905	DOMERGUE	HUGUES	01/01/2008	AI
28310	DUBOIS	MARTINE	01/01/2008	AI
41342	JODAR	MARTINE	05/12/2008	AI
3920	LADJIMI	NADIA	01/01/2008	AI
33613	LASSALLE	SOLANGE	01/01/2008	AI
4850	LAVALEIX	ISABELLE	01/01/2008	AI
33418	LEAL	ANNICK	01/01/2008	AI
38015	LEFEBVRE	FRÉDÉRIC	11/01/2008	AI
15186	LEROY	MARIE-JOSE	01/01/2008	AI
18639	MAUNY	PASCAL	01/01/2008	AI
19919	PEGUET	M-FRANCE	01/01/2008	AI
25401	PISTRE	GILBERT	01/01/2008	AI
1435	RAISON	DANIÈLE	01/01/2008	AI
33721	SEGEAR	MARTINE	01/01/2008	AI
19847	STARCK	GABY	01/01/2008	AI
37547	THIEBAU	ISABELLE	01/01/2008	AI
15040	VILLEMIN	SYLVIE	01/01/2008	AI

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Techniciens de classe normale				
16017	BOUARD	MICHEL	01/01/2008	TCN
28471	BRUGAT	JEAN	01/01/2008	TCN
29529	CACCIAGUERRA	AGNES	01/01/2008	TCN
26358	CASSEGRAIN	BRIGITTE	01/01/2008	TCN
30752	DENBLYDEN	SANDRINE	01/01/2008	TCN
34869	DURAND	OLIVIER	01/01/2008	TCN

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
35063	FAIFE	MARIE-CHANTAL	01/01/2008	TCN
41388	FIORUCCI	CORINNE	01/01/2008	TCN
27868	JOUFFRE	ÉRIC	01/01/2008	TCN
7840	LELOUET	ROXANE	01/01/2008	TCN
33598	LEYGOUTE-TEILLIET	IRÈNE	01/01/2008	TCN
9815	VILLENEUVE	PATRICIA	13/01/2008	TCN

Promotion

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2008, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

GRADE AU CHOIX

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs de recherche de 1^{ère} classe				
16056	BOONNE	CATHY	01/01/2008	IR1
28335	DERELLE	EVELYNE	01/01/2008	IR1
33825	LABRUGERE SARROSTE	CHRISTINE	15/02/2008	IR1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs d'études hors classe				
3510	BARON	DENIS	01/01/2008	IEHC
21765	MORETTI	CLAUDE	01/05/2008	IEHC

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs d'études de 1^{ère} classe				
21707	CHARTIER	MARTINE	01/01/2008	IE1C
35541	GAUTIER	JEANNINE	25/10/2008	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Techniciens de classe exceptionnelle				
3430	JOLIVET	CHRISTIAN	01/01/2008	TCE
25492	DESTRE	DOMINIQUE	01/01/2008	TCE

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Technicien de classe supérieure				
23071	KRAUTH	SANDRINE	20/02/2008	TCS

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Adjointes techniques principaux de 1^{ère} classe				
3613	LOISEAU	FLORENCE	01/01/2008	ATP1
4127	HAVARD	MARYLINE	01/01/2008	ATP1
15570	BLANCHARD	CHRISTIAN	01/12/2008	ATP1
33939	GRIGNON-LE PLOUFF	ISABELLE	01/01/2008	ATP1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieur de physique nucléaire de 1^{ère} classe				
7603	DOUET	RAYMOND	01/01/2008	I1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieur principal de physique nucléaire de 1^{ère} classe				
7663	ALBERT	JEAN-NOEL	01/07/2008	IP1

SELECTION PROFESSIONNELLE

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs de recherche hors classe				
32044	PEDROZA	JEAN-LOUIS	01/01/2008	IRHC
32307	SCHAPPACHER	MICHEL	01/01/2008	IRHC

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Techniciens de classe exceptionnelle				
16655	THEVENOUX	ISABELLE	01/01/2008	TCE
32084	OUTREQUIN	JEAN	01/01/2008	TCE
33440	DAMAS	FANNY	01/01/2008	TCE
33703	AUSSEL HEURTEBISE	SOPHIE	29/05/2008	TCE

CORPS AU CHOIX

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
28642	FALQUE	PHILIPPE	15/09/2008	IR2
33142	UNG	PASCAL	01/01/2008	IR2
34419	LECOIN GOURDEL	LAURE	01/01/2008	IR2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Assistants ingénieurs				
33717	DOUDNIKOFF	MARIE-EVELYNE	01/01/2008	AI
35198	BIAIS	PHILIPPE	01/01/2008	AI

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Techniciens de classe normale				
3966	TITTONI	SERGIO	01/01/2008	TCN
4327	PARMENTIER	ÉRIC	01/01/2008	TCN
4749	GUILLARD	MIREILLE	08/11/2008	TCN
16127	NEVEZ	NATHALIE	01/01/2008	TCN
16655	THEVENOUX	ISABELLE	01/01/2006	TCN

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieur de physique nucléaire de 2^{ème} classe				
7647	LALU	GÉRARD	01/01/2008	I2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
Ingénieur principal de physique nucléaire de 2^{ème} classe				
7652	CURAUDEAU	JEAN-MARIE	01/01/2008	IP2

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090013DRH du 9 mars 2009 proclamant les nommés représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n° 2 « accompagnement de la recherche », à compter du 1^{er} février 2009

DRH

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 080040DRH et DEC. n° 080041DRH du 22-07-2008.

Art. 1^{er}. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2009, représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n° 2 « accompagnement de la recherche » :

- M. Arnold MIGUS
directeur général du CNRS, président
- M. Frédéric FAURE
ingénieur de recherche de 1^{ère} classe
- Mme Catherine TREMOULET
ingénieure d'études hors classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2009, représentants suppléants de l'administration à la commission consultative paritaire n° 2 « accompagnement de la recherche » :

- Mme Anne-Marie EDDE
directrice de recherche de 2^{ème} classe
- M. Frédéric PETROFF
directeur de recherche de 2^{ème} classe
- Mme Lucette PORCHERON
ingénieure de recherche de 1^{ère} classe

Art. 3. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090015DRH du 11 février 2009 fixant la liste des personnes désignées pour représenter l'administration au comité central d'hygiène et de sécurité du CNRS et de l'IN2P3

DRH

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 ; D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 84-667 du 07-07-1984 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 18-04-2006 ; instruction générale n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009.

Art. 1^{er}. - Sont désignés pour représenter l'administration au comité central d'hygiène et de sécurité du CNRS et de l'IN2P3 :

- 1) en tant que membres titulaires :
 - M. Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général,
 - Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines,
 - M. Philippe CAVELIER, secrétaire général de l'Institut de Chimie,
 - M. Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est,
 - Mme Valérie ROUSTAN-RUMP, coordonnatrice nationale de prévention et de sécurité.
- 2) en tant que membres suppléants :
 - Mme Francine BIZOT, directrice adjointe de l'UPS n° 2274 - Ressources et compétences technologiques,
 - M. Pascal DARGENT, directeur technique adjoint de l'instrumentation de l'IN2P3,
 - Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional Paris Michel-Ange,
 - M. Alain le GENDRE, responsable du bureau patrimoine et immobilier à la Direction des finances,
 - Mme Florence NOBLE, chargée de mission thérapeutique à l'Institut des sciences biologiques.

Art. 2. - Sont nommés au comité central d'hygiène et de sécurité du CNRS et de l'IN2P3 sur désignation des organisations syndicales :

1) en tant que membres titulaires :

- M. Christophe GAUTHIER – SGEN - CFDT RECHERCHE EPST
- M. Alain DARIDOR – SGEN - CFDT RECHERCHE EPST
- M. Patrick MONFORT – SNCS - FSU
- M. Alain CASTILLO – SNPTES - UNSA
- Mme Catherine JOUITTEAU – SNTRS - CGT
- M. Michel LION – SNTRS - CGT
- M. Jean-François KIEFFER – SUD RECHERCHE ESPT

2) en tant que membres suppléants :

- Mme Karine ESCOUBEYROU – SGEN - CFDT RECHERCHE EPST
- M. Jean-Pierre Michel – SGEN - CFDT RECHERCHE EPST
- M. Luc BEAUNIER – SNCS - FSU
- M. Laurent PORCEL – SNPTES - UNSA
- M. Alain BOUYSSY – SNTRS - CGT
- Mme Christine LUCAS – SNTRS - CGT
- M. Gurban CAROU - SUD RECHERCHE ESPT

Art. 3. - Le médecin coordonnateur national est désigné en tant que membre titulaire du comité.

Art. 4. - Les ingénieurs de prévention et de sécurité de la coordination nationale de prévention et de sécurité assistent aux travaux du comité.

Art. 5. - Les chargés de mission suivants assistent au CCHS en tant que membres invités permanents désignés par l'administration :

- Mme Magali JACQUIER, chargée de mission expérimentation animale à l'Institut des sciences biologiques,
- M. Didier TERRAL, responsable bâtiment et logistique de la délégation Nord – Pas-de-Calais et Picardie et chargé de mission en matière de sécurité et mise en conformité des bâtiments auprès de la coordination nationale de prévention et de sécurité et de la direction des finances,
- M. Cyril THIEFFRY, responsable de la sécurité nucléaire et de la radioprotection à l'IN2P3 et chargé de mission pour la radioprotection et les affaires nucléaires,
- Mme Janine WYBIER, ingénieure régionale de prévention et de sécurité à la délégation Ile-de-France Ouest et Nord et chargée de mission pour la prévention des risques biologiques.

Art. 6. - Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions du CCHS.

Art. 7. - M. Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général du CNRS, est désigné en tant que président du CCHS. En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par la directrice des ressources humaines ou son représentant.

Art. 8. - La présente décision abroge la décision n° 060040DRH du 12 mai 2006 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 février 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090016DRH du 3 mars 2009 fixant la liste des désignés pour représenter l'administration au comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts DRH

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 28-12-1982 ; DEC. n° 090004DRH du 29-01-2009 ; DEC. n° 090003DRH du 11-02-2009.

Art. 1^{er}. - Sont désignés pour représenter l'administration au comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts :

1) en tant que membres titulaires :

- M. Arnold MIGUS, directeur général,
- M. Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général,
- Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines,
- Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice de l'Institut de chimie,
- Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques,
- M. Bertrand GIRARD, directeur de l'Institut de physique,
- M. Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin,
- Mme Laurence LOMME, adjointe à la directrice des finances,
- Mme Hélène NAFTALSKI, secrétaire générale de l'Institut écologie et environnement,
- Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud.

2) en tant que membres suppléants :

- Mme Isabelle ARTAUD, directrice du Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques,
- M. Jean-Marie BLANCHARD, directeur de l'Institut de génétique moléculaire de Montpellier,
- M. Philippe CAVELIER, secrétaire général de l'Institut de Chimie,
- Mme Laurence EYMARD, directrice du Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques,
- M. Gérard KERLIDOU, adjoint de la déléguée régionale Languedoc-Roussillon,
- Mme Annaïg le GUEN, responsable de la cellule Programmes interdisciplinaires au sein de l'unité Indicateurs, programmation, allocation des moyens,

- M. Alain MANGEOL, délégué régional Paris A,
- Mme Françoise PAILLOUS, secrétaire générale de la Direction des partenariats,
- M. Emmanuel RIDENT, adjoint à la directrice des ressources humaines,
- M. Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord.

Art. 2. - Sont nommés au comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts sur désignation des organisations syndicales :

1) en tant que membres titulaires :

COLLEGE 1 (CHERCHEURS) :

- M. Alain MARBEUF - SGEN - CFDT Recherche EPST
- M. Jean-Luc MAZET - SNCS - FSU
- M. Bernard VEYSSIERE - SNCS - FSU
- Mme Lise CARON - SNTRS - CGT

COLLEGE 2 (ITA) :

- Mme Martine de ANGELIS - SGEN - CFDT Recherche EPST
- M. Philippe JAUFFRET - SNPTES - UNSA
- Mme Anne SELLIER - SNPTES - UNSA
- Mme Anne EUZENOT-CASANOVA - SNTRS - CGT
- M. Didier GORI - SNTRS - CGT
- M. Alain CASTERA - SUD RECHERCHE EPST

2) en tant que membres suppléants :

COLLEGE 1 (CHERCHEURS) :

- M. Jean-Noël ROUZAUD - SGEN - CFDT Recherche EPST
- M. Denis JOUAN - SNCS - FSU
- Mme Hélène MONÉ - SNCS - FSU
- M. Thomas CHUST - SNTRS - CGT

COLLEGE 2 (ITA) :

- M. Olivier BUTTNER - SGEN - CFDT Recherche EPST
- M. Patrick BARTH - SNPTES - UNSA
- M. Xavier CHAUD - SNPTES - UNSA
- M. Marc DEMERY-LEBRUN - SNTRS - CGT
- M. Guillaume VINCONNEAU - SNTRS - CGT
- Mme Marie-Claude QUIDOZ - SUD RECHERCHE EPST

Art. 3. - La présente décision abroge la décision n° 060033DRH du 11 mai 2006.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090018DRH du 4 mars 2009 modifiant la décision n° 060026DRH du 21 avril 2006 portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information DRH

Vu DEC. n° 050022DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 060026DRH du 21-04-2006 ; NOT. n° 080007ELEC du 18-11-2008.

Art. 1^{er}. - Mme Sylviane CHAINTREUIL, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe au Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique, est nommée membre de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information en qualité de représentante de la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de recherche, en remplacement de M. Bruno SAINT ROCH, pour la durée du mandat restant à courir.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090019DRH du 9 mars 2009 fixant la liste des nommés représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 « recherche », à compter du 1^{er} février 2009 DRH

VU L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 080040DRH et DEC. n° 080041DRH du 22-07-2008.

Art. 1^{er}. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2009, représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 « recherche » :

- M. Arnold MIGUS
directeur général du CNRS
- M. Agamenon CARPOUSIS
directeur de recherche de 1^{ère} classe
- Mme Barbara ERAZMUS
directrice de recherche de 1^{ère} classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2009, représentants suppléants de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 « recherche » :

- M. François PELLEGRINO
chargé de recherche de 1^{ère} classe
- Mme Sylvie ROQUES
directrice de recherche de 2^{ème} classe
- M. Yvan SEGUI
directeur de recherche de 1^{ère} classe

Art. 3. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils, commissions

Décision n° 090022DRH du 18 mars 2009 d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information

DRH

Vu D. n° 71-342 du 29-04-1971 mod. ; D. n° 71-343 du 29-04-1971 mod. ; A. du 10-07-1982 ens. A. du 02-11-2004 ; CIR. n° 050001DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 050022DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 060026DRH du 21-04-2006 mod. ; proposition commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information le 09-03-2009.

Art. 1^{er}. - L'homologation comme centre de traitement automatisé de l'information des structures suivantes est renouvelée jusqu'à la date du prochain renouvellement de leur unité :

Unité(s) relevant de la délégation Paris A :

- Service commun informatique de l'Institut d'astrophysique de Paris (UMR n° 7095)

Unité(s) relevant de la délégation Paris B :

- Service informatique de l'Institut de physique du globe de Paris (UMR n° 7154)
- Equipe réseau du Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques (UMR n° 7159)
- Equipe Incas du Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques (UMR n° 7159)
- Equipe Nemo du Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques (UMR n° 7159)
- Service informatique du Laboratoire astroparticule et cosmologie (UMR n° 7164)
- Service informatique du Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies (UMR n° 7585)
- Service informatique de l'Institut de mathématiques de Jussieu (UMR n° 7586)
- Service informatique de l'Institut des nanosciences de Paris (UMR n° 7588)
- Service informatique de l'Institut Jacques Monod (UMR n° 7592)
- Plateforme d'imagerie de l'Institut Jacques Monod (UMR n° 7592)
- Service informatique du Laboratoire Jacques-Louis Lions (UMR n° 7598)
- Service informatique du Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires (UMR n° 7599)
- Centre de ressources informatiques, calcul intensif du Laboratoire de physique théorique de la matière condensée (UMR n° 7600)
- Service informatique du Laboratoire d'informatique de Paris 6 (UMR n° 7606)
- Service informatique du Laboratoire physicochimie des polymères et des milieux dispersés (UMR n° 7615)
- Service informatique du Laboratoire structure et fonctionnement des systèmes hydriques continentaux (UMR n° 7619)

Unité(s) relevant de la délégation Ile-de-France Est :

- Pôle de calcul et de données du Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (UMR n° 7583)

Unité(s) relevant de la délégation Ile-de-France Sud :

- Service informatique du Centre de génétique moléculaire (FRE n° 3144)
- Cellule CIGITA du Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (UPR n° 3251)
- Equipe AMIC du Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (UPR n° 3251)
- Institut du développement et des ressources en informatique (UPS n° 851)

Unité(s) relevant de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord :

- Service informatique du Laboratoire d'informatique de l'école polytechnique (UMR n° 7161)
- Service informatique du Pôle de recherche en économie et gestion de l'école polytechnique (UMR n° 7176)
- Gestion des systèmes d'information du Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (UMR n° 7605)
- Service informatique du Laboratoire Leprince-Ringuet (UMR n° 7638)
- Equipe informatique systèmes et information du Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces (UMR n° 7647)
- Service informatique de la Maison René-Ginouvès, archéologie et ethnologie (USR n° 3225)

Unité(s) relevant de la délégation Centre-Est :

- Plateforme en calcul quantique, chimie informatique et modélisation de l'Institut Jean Barriol (FR n° 2843)
- Plateforme informatique du Laboratoire cristallographie, résonnance magnétique et modélisation (UMR n° 7036)
- Service informatique et des systèmes d'information du Centre de recherche en automatique de Nancy (UMR n° 7039)
- Service technique de soutien à la recherche du Laboratoire analyse et traitement informatique de la langue française (UMR n° 7118)
- Service informatique de l'Institut Elie Cartan (UMR n° 7502)
- Service des moyens informatiques du Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (UMR n° 7503)
- Service de développement et de valorisation informatique du Laboratoire département de chimie physique des réactions (UMR n° 7630)
- Réseau informatique du Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (UPR n° 2300)
- Service d'analyse des roches et minéraux du Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (UPR n° 2300)

- Service informatique, réseaux et calculs du Laboratoire des sciences du génie chimique (UPR n° 6811)

Unité(s) relevant de la délégation Alsace :

- Service informatique du Laboratoire département de photochimie générale (FRE n° 3252)
- Plateforme nationale CNRS de robotique médicale du Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection (UMR n° 7005)
- Plateforme nationale CNRS de réseaux de capteurs SENSLAB du Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection (UMR n° 7005)
- Service informatique de l'Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (UMR n° 7104)
- Service informatique de l'Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (UMR n° 7178)
- Service informatique de l'Institut de recherche mathématique avancée (UMR n° 7501)
- Service informatique de l'Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (UMR n° 7504)
- Service informatique de l'Observatoire astronomique de Strasbourg (UMR n° 7550)
- Bureau central sismologique français du Laboratoire école et observatoire des sciences de la terre de Strasbourg (UMS n° 830)
- Réseau national de surveillance sismique du Laboratoire école et observatoire des sciences de la terre de Strasbourg (UMS n° 830)
- Centre de données géophysiques du Laboratoire école et observatoire des sciences de la terre de Strasbourg (UMS n° 830)
- Plateforme bio-image de l'Institut de biologie moléculaire des plantes (UPR n° 2357)
- Service informatique de la Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace (USR n° 3227)

Unité(s) relevant de la délégation Languedoc-Roussillon :

- Administration des ressources informatiques et télécom du Laboratoire SYSDIAG : modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic (UMR n° 3145)
- Systèmes d'information de l'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer (UMS n° 2348)

Unité(s) relevant de la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire :

- Service informatique et génomique de la Station biologique de Roscoff (FR n° 2424)

Unité(s) relevant de la délégation Normandie :

- Groupe informatique d'infrastructure du Laboratoire grand accélérateur national d'ions lourds (UMR n° 6415)

Unité(s) relevant de la délégation Côte d'Azur :

- Service informatique et réseaux de l'Observatoire océanologique de Villefranche-sur-mer (UMS n° 829)

Art. 2. - L'homologation comme centre de traitement automatisé de l'information des structures suivantes est renouvelée pour une durée de quatre ans :

- Service système d'information (SSI) de la délégation Paris A (MOY n° 100)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Paris B (MOY n° 200)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Ile-de-France Est (MOY n° 300)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Ile-de-France Sud (MOY n° 400)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (MOY n° 500)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Centre-Est (MOY n° 600)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Rhône-Auvergne (MOY n° 700)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Centre-Poitou-Charentes (MOY n° 800)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Alsace (MOY n° 1000)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Alpes (MOY n° 1100)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Provence et Corse (MOY n° 1200)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Languedoc-Roussillon (MOY n° 1300)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Midi-Pyrénées (MOY n° 1400)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Aquitaine-Limousin (MOY n° 1500)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Paris Michel-Ange (MOY n° 1600)
- Service systèmes et traitement de l'information (SSTI) de la Direction des ressources humaines du CNRS (MOY n° 1632)
- Direction des systèmes d'information (DSI, MOY n° 1678)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire (MOY n° 1700)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie (MOY n° 1800)
- Service système d'information (SSI) de la délégation Normandie (MOY n° 1900)
- Service système d'information (SSI) de la délégation de la Côte d'Azur (MOY n° 2000)

Art. 3. - Les structures suivantes sont homologuées comme centre de traitement automatisé de l'information jusqu'à la date du prochain renouvellement de leur unité :

Unité(s) relevant de la délégation Paris A :

- Service informatique du centre de recherches en mathématiques de la décision (UMR n° 7534)
- Service informatique du Laboratoire géographie-cités (UMR n° 8504)

Unité(s) relevant de la délégation Paris B :

- Service informatique de l'Institut de biologie physico-chimique (FRC n° 550)
- Service informatique de l'Equipe de combinatoire et optimisation (FRE n° 3232)
- Service informatique du Centre de recherche de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière (UMR n° 7225)
- Plateforme de neuro-imagerie du Centre de recherche de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière (UMR n° 7225)

Unité(s) relevant de la délégation Ile-de-France Est :

- Service CRBPO du Laboratoire conservation des espèces, suivi et restauration des populations (UMR n° 7204)
- Service vigie nature du Laboratoire conservation des espèces, suivi et restauration des populations (UMR n° 7204)
- Service bases de données du Laboratoire archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements (UMR n° 7209)
- Centre de calcul du Laboratoire de mécanique et technologie (UMR n° 8535)

Unité(s) relevant de la délégation Ile-de-France Sud :

- Laboratoire commun de biologie moléculaire et de bioinformatique de génétique végétale du Moulon (UMR n° 8120)
- Cellule informatique du Laboratoire des signaux et systèmes (UMR n° 8506)
- Cellule informatique de l'Institut de génétique et microbiologie (UMR n° 8621)

Unité(s) relevant de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord :

- Centre informatique du Laboratoire d'informatique de Paris-Nord (UMR n° 7030)
- Centre informatique du Laboratoire analyse, géométrie et applications (UMR n° 7539)
- Cellule informatique du Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique (UMR n° 7640)
- Service informatique du Laboratoire de physique de la matière condensée (UMR n° 7643)
- Cellule informatique du Centre de physique théorique (UMR n° 7644)
- Equipe informatique du Laboratoire de physique des plasmas (UMR n° 7648)
- Département d'informatique du Laboratoire atmosphères, milieux, observations spatiales (UMR n° 8190)
- Service informatique du Laboratoire de photonique et de nanostructures (UPR n° 20)
- Etudes et projets du Laboratoire ressources et compétences technologiques (UPS n° 2274)

Unité(s) relevant de la délégation Centre-Est :

- Service informatique de l'Institut Carnot de Bourgogne (UMR n° 5209)
- Centre de compétences ERMIONE de l'Institut Jean Lamour (UMR n° 7198)
- Service de gestion et de maintenance informatique de la Maison des sciences de l'homme de Dijon (UMS n° 2739)

Unité(s) relevant de la délégation Rhône-Auvergne :

- Service ressources informatiques biologie du Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule (UMR n° 5239)
- Services informatiques de l'Unité de mathématiques pures et appliquées (UMR n° 5669)
- Plateau technique informatique de la Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand (UMS n° 3108)

Unité(s) relevant de la délégation Centre-Poitou-Charentes :

- Service éditorial et publications électroniques de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (UPR n° 841)
- Unité informatique de la station de radioastronomie de Nançay (USR n° 704)

Unité(s) relevant de la délégation Alsace :

- Service commun d'informatique de l'Institut fédératif de recherche en neurosciences (IFR n° 37)
- Plateforme de bioinformatique et de biopuces de l'Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (UMR n° 7104)
- Service informatique du Laboratoire d'hydrologie et de géochimie de Strasbourg (UMR n° 7517)
- Observatoire géophysique global - sismologie du Laboratoire école et observatoire des sciences de la terre de Strasbourg (UMS n° 830)
- Observatoire géophysique global - magnétisme du Laboratoire école et observatoire des sciences de la terre de Strasbourg (UMS n° 830)

Unité(s) relevant de la délégation Alpes :

- Equipe moyens informatiques et système d'information du Laboratoire technique de l'informatique et de la microélectronique pour l'architecture d'ordinateurs (UMR n° 5159)
- Service informatique du Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (UMR n° 5183)
- Service développements logiciels et plateformes du Laboratoire d'Informatique de Grenoble (UMR n° 5217)
- Service informatique du Laboratoire sols, solides, structures - risques (UMR n° 5521)
- Pôle expertise statistiques et informatique du Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion (UMR n° 5820)
- Service informatique du Laboratoire national des champs magnétiques intenses (UPR n° 3228)

Unité(s) relevant de la délégation Provence et Corse :

- Service informatique du Laboratoire de psychologie cognitive (UMR n° 6146)
- Service de bioinformatique de l'Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (UMR n° 6236)
- Service informatique et traitement de données du Laboratoire temps, espaces, langages Europe méditerranéenne (UMR n° 6570)
- Centre de ressources informatiques de la Vieille Charité du Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille (UMR n° 6579)
- Service informatique de l'Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (UMR n° 6595)
- Cellule de ressources informatiques du Laboratoire modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage (UMR n° 694)
- Centre de ressources informatiques de la Vieille Charité du Laboratoire sociologie, histoire, anthropologie des dynamiques culturelles (UMR n° 8562)
- Service informatique du Centre interdisciplinaire de nanoscience de Marseille (UPR n° 3118)
- Service informatique générale de l'Observatoire de Haute-Provence (USR n° 2207)
- Service informatique instrumentale de l'Observatoire de Haute-Provence (USR n° 2207)

Unité(s) relevant de la délégation Languedoc-Roussillon :

- Service bioinformatique du plateau de Montpellier GenomiX de l'Institut de génomique fonctionnelle (UMR n° 5203)
- Service bioinformatique de la plateforme protéomique fonctionnelle de l'Institut de génomique fonctionnelle (UMR n° 5203)
- Service informatique du Laboratoire de physique théorique et astroparticules (UMR n° 5207)
- Service informatique du Centre d'étude d'agents pathogènes et biotechnologie pour la santé (UMR n° 5236)
- Service informatique du Centre de recherches de biochimie macromoléculaire (UMR n° 5237)
- Service informatique du Laboratoire hydrosciences Montpellier (UMR n° 5569)

Unité(s) relevant de la délégation Midi-Pyrénées :

- Service informatique de la Fédération de recherche de physique et chimie fondamentales (FR n° 2568)
- Service informatique du Laboratoire collisions, agrégats, réactivité (UMR n° 5589)
- Service informatique du Laboratoire de chimie et physique quantique (UMR n° 5626)
- Service informatique du Laboratoire de physique théorique (UMR n° 5152)
- Service informatique du Laboratoire cognition, langues, langages, ergonomie (UMR n° 5263)
- Service de calcul scientifique et de modélisation du Laboratoire ingénierie des systèmes biologiques et des procédés (UMR n° 5504)

- Service informatique de l'Unité mixte de service de la maison de la recherche de l'Université de Toulouse le Mirail (UMS n° 838)

Unité(s) relevant de la délégation Aquitaine-Limousin :

- Service imagerie et 3D du Laboratoire de la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie (UMR n° 5199)
- Service informatique du Laboratoire de l'intégration, du matériau au système (UMR n° 5218)
- Service informatique et réseaux du Laboratoire XLIM (UMR n° 6172)
- Service informatique du Laboratoire de science politique, relations internationales, territoire (UMR n° 5116)
- Service informatique de l'Observatoire aquitain des sciences de l'univers (UMS n° 2567)

Unité(s) relevant de la délégation Paris Michel-Ange :

- Service des systèmes d'information de l'Unité de service d'action et d'entraide sociale (UMS n° 2927)

Unité(s) relevant de la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire :

- Service informatique du Laboratoire de planétologie et géodynamique de Nantes (UMR n° 6112)
- Pôle informatique de l'Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes (UMR n° 6164)
- Equipe structures et simulations de l'Institut de recherches en génie civil et mécanique (UMR n° 6183)
- Groupe informatique du Laboratoire sciences chimiques de Rennes (UMR n° 6226)
- Plateforme de calcul scientifique du Laboratoire sciences chimiques de Rennes (UMR n° 6226)
- Service informatique scientifique appliquée à l'écologie du Laboratoire écosystèmes, biodiversité, évolution (UMR n° 6553)
- Service des systèmes d'information du Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (UMR n° 6566)
- Service informatique du Laboratoire de thermocinétique de Nantes (UMR n° 6607)
- Service informatique du Laboratoire de mathématiques Jean Leray (UMR n° 6629)

Unité(s) relevant de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie :

- Centre de calcul haute performance du Laboratoire Roberval : unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux (UMR n° 6253)
- Service informatique de l'Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (UMR n° 8520)
- Centre de gestion et de traitement des données d'ICARE (UMS n° 2877)

Unité(s) relevant de la délégation Normandie :

- Service information et électronique du Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique (UMR n° 6252)

Unité(s) relevant de la délégation Côte d'Azur :

- Service informatique du Laboratoire de sondages électromagnétiques de l'environnement terrestre (UMR n° 6017)
- Service informatique de l'Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (UMR n° 6097)
- Service bioinformatique de l'Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (UMR n° 6097)
- Service logiciel du Laboratoire Hippolyte Fizeau (UMR n° 6525)
- Service base de données LEFE-CYBER de l'Observatoire océanologique de Villefranche-sur-Mer (UMS n° 829)
- Service informatique de la Division technique INSU/SPU (UPS n° 855)

Art. 4. - La structure suivante est homologuée comme centre de traitement automatisé de l'information pour une durée de quatre ans :

- Equipe Système d'information du secrétariat général du comité national (MOY n° 1613)

Art. 5. - La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2009 et sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils, commissions

Décision n° 090028DRH du 26 mars 2009 portant nomination pour une période de trois ans à compter du 1^{er} mars 2009 des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative des ingénieurs principaux de physique nucléaire (CAP n° 1)
DRH

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 ; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-667 du 17-07-1984 ; D. n° 85-1462 du 30-12-1985 ; A. du 02-06-2008.

Art. 1^{er}. - Sont nommés, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} mars 2009, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative des ingénieurs principaux de physique nucléaire (CAP n° 1) :

- M. Jérôme VITRE
ingénieur de recherche de 2^{ème} classe,
président
- M. Bernard HAAS
directeur de recherche de classe exceptionnelle
- M. Stéphane BOUVIER
ingénieur de recherche de 1^{ère} classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} mars 2009, représentants suppléants de l'administration :

- Mme Dominique GUILLEMAUD-MUELLER
directrice de recherche de 1^{ère} classe
- M. Christian HELFT
ingénieur de physique nucléaire de 1^{ère} classe
- M. Pascal DARGENT
ingénieur de recherche de 1^{ère} classe

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mars 2009.

Le directeur de l'IN2P3,
Michel SPIRO

Comités, conseils, commissions

Décision n° 090029DRH du 26 mars 2009 portant nomination pour une période de trois ans à compter du 1^{er} mars 2009 des représentants titulaires de l'administration à la commission administrative des ingénieurs de physique nucléaire (CAP n° 2)
DRH

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-667 du 17-07-1984 ; D. n° 85-1462 du 30-12-1985 ; A. du 02-06-2008.

Art. 1^{er}. - Sont nommés, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} mars 2009 représentants titulaires de l'administration à la commission administrative des ingénieurs de physique nucléaire (CAP n° 2) :

- M. Jérôme VITRE
ingénieur de recherche de 2^{ème} classe,
président
- Mme Dominique GUILLEMAUD-MUELLER
directrice de recherche de 1^{ère} classe
- M. Christian HELFT
ingénieur de physique nucléaire de 1^{ère} classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} mars 2009, représentants suppléants de l'administration :

- Mme Christelle ROY
chargée de recherche de 1^{ère} classe
- M. Stéphane BOUVIER
ingénieur de recherche de 1^{ère} classe
- M. Pascal DARGENT
ingénieur de recherche de 1^{ère} classe

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mars 2009.

Le directeur de l'IN2P3,
Michel SPIRO

Comités, conseils, commissions

Décision n° 09003DRH du 26 mars 2009 portant nomination pour une période de trois ans à compter du 1^{er} mars 2009 représentants titulaires de l'administration à la commission administrative des techniciens de physique nucléaire (CAP n° 3)

DRH

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-667 du 17-07-1984 ; D. n° 85-1462 du 30-12-1985 ; A. du 02-06-2008.

Art. 1^{er}. - Sont nommés, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} mars 2009, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative des techniciens de physique nucléaire (CAP n° 3) :

- M. Jérôme VITRE
ingénieur de recherche de 2^{ème} classe,
président
- M. Pascal DARGENT
ingénieur de recherche de 1^{ère} classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} mars 2009, représentants suppléants de l'administration :

- M. Stéphane BOUVIER
ingénieur de recherche de 1^{ère} classe
- M. Christian HELFT
ingénieur de physique nucléaire de 1^{ère} classe

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mars 2009.

Le directeur de l'IN2P3,
Michel SPIRO

Comités, conseils, commissions

Décision n° 090002ELEC du 20 mars 2009 portant modification de la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 4 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 29-05-2008 ; DEC. n° 080024ELEC du 22-12-2008.

Art. 1^{er}. - A l'article 4 de la décision n° 080024ELEC du 22 décembre 2008 susvisée, les dispositions relatives à l'organisation syndicale représentative SNTRS - CGT sont modifiées comme suit :

Les termes : « Titulaire : M. Jacques MILLET ; Suppléante : Mme Nadine ELIE » sont remplacés par les termes : « Titulaire : M. Denis CLAISSE ; Suppléant : M. Jean-Pierre BARBE ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils, commissions

Décision n° 090003ELEC du 31 mars 2009 arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 4 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 29-05-2008 ; DEC. n° 080134DAJ du 12-11-2008 ; DEC. n° 080049DAJ du 17-11-2008 ; DEC. n° 080024ELEC du 22-12-2008 ; DEC. n° 090001ELEC du 04-02-2009.

Art. 1^{er}. - La liste électorale définitive, pour l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration du CNRS, proposée par la commission électorale, est arrêtée le 31 mars 2009 conformément à l'article 6 de l'arrêté du 29 mai 2008 et à l'article 3 de la décision n° 090001ELEC du 4 février 2009 susvisés.

Art. 2. - La présente liste électorale sera consultable au siège et sur le site web de l'UPS n° 2299 - Organisation des élections.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils, commissions

Décision n° 090029DR03 du 12 mars 2009 relative au conseil de service de la Délégation Ile-de-France Est DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 71, 85, 98, 110, 125, 138, 148, 162, 176, 190, 205, 218 et 229 ; DEC. n° 070076DAJ du 13-07-2007 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Membres de droit

- Le délégué régional, président
 - L'adjointe au délégué régional, vice-présidente
- Membres nommés par le délégué régional

Titulaires

- Mme Cécile AIT-KACI
- Mme Malika HEMERY

Suppléants

- Mme Alexandra CLAUZEL
- Mlle Amélie HENNEQUIN
- M. Moussa HOUMMADY
- M. Frédéric MAGNIETTE

Membres élus, représentants des personnels

Titulaires	Suppléants
Mme Annick DAMANY	M. Éric WATHELET
Mme Danièle BARBARAY	Mme Bernadette LAURET
Mme Delphine BRIOT	Mme Nathalie JOUFFROY
Mme Caroline RIVÉ	Mme Florence MEYER

Art. 2. – Le mandat des membres du conseil de service prendra fin au 11 mars 2013.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 12 mars 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Brice KERBER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 09A027DR04 du 30 mars 2009 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Ile-de-France Sud

DR04 – Délégation régionale Ile-de-France Sud

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 070040DAJ du 30-03-2007 mod.

Art. 1^{er}. – Constitution

Il est créé un conseil de service au sein des services de la délégation Ile-de-France Sud.

Art. 2. – Composition et désignation

2.1. Le conseil de service comprend 8 membres :

- la déléguée régionale et l'adjoint à la déléguée, membres de droit,
- 4 membres titulaires et 2 membres suppléants, désignés par voie d'élection, parmi les électeurs visés à l'article 2.2 de la présente décision,
- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants nommés par la déléguée régionale.

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à quatre ans. Cette durée peut être exceptionnellement réduite ou prorogée.

Le conseil de service est présidé par la déléguée régionale.

2.2. Les élections sont organisées dans le délai maximum de deux mois à compter de la date d'expiration du mandat du conseil.

Elles ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours. Tout électeur est éligible.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué à la délégation Ile-de-France Sud, rémunérés par le CNRS, ou par un autre établissement public,
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans les services de la délégation Ile-de-France Sud, les personnels non permanents participant à l'activité des services et répertoriés dans LABINTEL.

Les électeurs appartiennent à un collège unique groupant l'ensemble des personnels des services de la délégation Ile-de-France Sud.

Tout membre du conseil quittant définitivement la délégation, cesse de faire partie de ce conseil.

En cas de démission du conseil d'un membre titulaire élu ou s'il quitte les services de la délégation, son remplaçant sera le membre suppléant ayant obtenu le plus grand

nombre de voix. La démission ou le départ d'un second membre élu entraînera la nomination, en tant que titulaire, du deuxième suppléant. Au delà, il sera procédé à de nouvelles élections.

En cas de démission du conseil d'un membre titulaire nommé ou s'il quitte les services de la délégation, son remplacement sera effectué par nomination.

Art. 3. - Compétences

Le conseil de service a un rôle consultatif. Il est consulté par la déléguée régionale sur :

- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement des services susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel ;
- la gestion des ressources humaines ;
- l'élaboration du plan de formation et sa mise en œuvre ;
- la prévention et la sécurité ;
- les moyens demandés par les services et la répartition de ceux mis à leur disposition ;
- les conséquences à tirer de l'avis formulé par le secrétariat général du CNRS suite à la présentation au GOM.

De plus, la déléguée régionale communiquera au conseil de service toutes informations utiles concernant la vie des services et l'organisation du CNRS.

Conformément au décret du 30 décembre 1983 modifié susvisé, l'avis du conseil de service est pris avant l'établissement du rapport de stage des personnels recrutés dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques.

Art. 4. - Fonctionnement

4.1. Le conseil se réunit au moins trois fois par an, à l'initiative et aux dates fixées par la déléguée régionale, ou à la demande d'au moins un tiers de ses membres.

4.2. Chaque année, une assemblée générale du personnel est organisée à la diligence de la déléguée régionale.

Les travaux du conseil y sont commentés et le bilan du fonctionnement des services pendant l'année écoulée y est exposé.

L'assemblée générale du personnel pourra donner lieu à des débats portant sur les questions prévues à l'article 3 de la présente décision.

4.3. Un règlement intérieur arrête les autres règles de fonctionnement et précise notamment les modalités relatives à l'organisation des élections.

Art. 5. - Publication

La présente décision annule et remplace la décision n° 00A307DR04 du 18 septembre 2000. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 30 mars 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Ile-de-France Sud,
Michèle SAUMON

Comités, conseils, commissions**Décision n° 090080DR05 du 26 mars 2009 portant constitution de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord**

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978 mod. ; L. n° 2004-575 du 21-06-2004 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 070039DAJ du 30-03-2007 ; DEC. n° 070007DAJ du 18-01-2007 ; document orientation et cadrage politique de sécurité des systèmes d'information du CNRS (PSSI) du 15-11-2006 ; avis directeur(s) des structures opérationnelles de recherche ou de service concernés ; avis du chargé de mission SSI du CNRS ; avis Fonctionnaire de Sécurité de Défense du CNRS.

Art. 1^{er}. - La coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord est constituée comme suit :

- Le coordinateur régional : M. Pascal SIMIER (IE)
- Deux membres experts de la coordination :
 - M. Frédéric BONGAT (IE)
 - M. Xavier CUVELLIER (IE)

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Meudon, le 26 mars 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord
Gilles TRAIMOND

Comités, conseils, commissions**Décision n° 090066DR07 du 20 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5230 - Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition (L2C2)**

DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 06A010DSI du 31-10-2006.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité :

UMR n° 5230 - Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition (L2C2)

Art. 2. - L'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil d'unité.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans Labintel.

Tout membre quittant définitivement l'unité cesse de faire partie de ce conseil.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 20 mars 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Rhône-Auvergne,
Bruno ANDRAL

Comités, conseils, commissions**Décision n° 090055DR07 du 6 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5513 - Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes (LTDS), dirigé par M. Denis MAZUYER**

DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité :

UMR n° 5513 - Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes (LTDS) dirigé par M. Denis MAZUYER

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

le directeur de l'unité, le directeur-adjoint, membres de droit ;

8 membres élus :

- Collèges A chercheurs et enseignants-chercheurs : 3
- Collège B des personnels techniques et administratifs (IATOSS et IT) : 3
- Collège C doctorants : 2

5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 6 mars 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Rhône-Auvergne,
Bruno ANDRAL

Comités, conseils, commissions**Décision n° 090067DR07 du 30 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6524 - Laboratoire magmas et volcans (LMV), dirigé par Pietro SCHIANO**

DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité :

UMR n° 6524 - Laboratoire magmas et volcans (LMV), dirigé par Pietro SCHIANO.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité, le directeur-adjoint, membres de droit ;
- 8 membres élus :
 - Collèges A : 2
 - Collège B : 2
 - Collège C des personnels techniques et administratifs (IATOSS et IT) : 3
 - Collège des non permanents : 1
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 30 mars 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Rhône-Auvergne,
Bruno ANDRAL

Comités, conseils, commissions

Décision n° 090054DR07 du 6 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6587 - Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI) dirigé par M. Patrick PLANE

DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité :

UMR n° 6587 - Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI), dirigé par M. Patrick PLANE

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

le directeur de l'unité, le directeur-adjoint, membres de droit ;

- 9 membres élus :
 - Collèges A directeurs de recherche et professeurs : 4

- Collège B chargés de recherche et maître de conférences : 3

- Collège C des personnels techniques et administratifs (IATOSS et IT) : 1

6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 6 mars 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Rhône-Auvergne,
Bruno ANDRAL

Comités, conseils, commissions

Décision n° 090107DR08 du 2 février 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6008 - Laboratoire de chimie et de microbiologie de l'eau

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 900267SOSI du 24-07-1992 ; DEC. n° 900267SOSI du 24-07-1992 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

I - CONSTITUTION

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6008 (CNRS - Université de Poitiers).

II - COMPOSITION ET DESIGNATION

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité (les directeurs-adjoints et/ou sous-directeurs lorsqu'ils existent sont membres de droit) ;
- 7 membres élus, dont 3 pour le collège A1, 3 pour le collège A2 et 1 pour le collège B ;
- 6 membres nommés, dont 4 pour le collège A1, 1 pour le collège A2 et 1 pour le collège B.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Cette durée peut être exceptionnellement réduite ou prorogée notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée (renouvellement, restructuration...).

Art. 3. - Les élections sont organisées dans le délai maximum de trois mois à compter de la date de la décision du directeur général créant et renouvelant et/ou approuvant la création et le renouvellement des structures opé-

rationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service.

Elles ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours. Tout électeur est éligible.

Sont électeurs :

a) les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;

b) sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base LABINTEL.

Les électeurs sont répartis en deux collèges, celui des chercheurs et enseignants-chercheurs d'une part et celui des ITA d'autre part. Chacun de ces collèges peut éventuellement comporter des sous-collèges :

- le collège chercheurs et enseignants-chercheurs comprend les sous-collèges
A1 : professeurs, directeurs de recherches, maîtres de conférences et chargés de recherches
A2 : doctorants, allocataires de recherches, allocataires moniteurs et ATER
- le collège ITA comprend : tous les personnels ITA et IATOS

Tout membre d'un conseil de laboratoire quittant définitivement l'unité où il exerçait ses fonctions cesse de faire partie de ce conseil et doit, selon qu'il en aura été membre élu ou nommé, y être remplacé par voie d'élection ou de nomination.

III - COMPETENCE

Art. 4. - Le conseil de laboratoire a un rôle consultatif.

a) Il est consulté par le directeur de l'unité sur :

- l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des équipes ;
- les moyens budgétaires à demander par l'unité et la répartition de ceux qui lui sont alloués ;
- la politique des contrats de recherche concernant l'unité ;
- la politique de transfert de technologie et la diffusion de l'information scientifique de l'unité ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la politique de formation par la recherche ;
- les conséquences à tirer de l'avis formulé par la ou les sections du Comité national de la recherche scientifique dont relève l'unité ;
- le programme de formation en cours et pour l'année à venir ;
- les directeurs-adjoints et/ou sous-directeurs lorsqu'ils existent sont membres de droit ;
- renouvellement, restructuration... ;
- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'unité et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le directeur de l'unité peut en outre consulter le conseil de laboratoire sur toute autre question concernant l'unité.

b) Conformément aux articles 71, 85, 98, 110, 125, 138, 148, 162, 176, 190, 205, 218 et 229 du décret du 30 décembre 1983 modifié susvisé, l'avis du conseil de laboratoire est pris avant l'établissement du rapport de stage des personnels recrutés dans les corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche.

c) Conformément à l'article 18 du décret 24 novembre 1982 modifié susvisé, l'avis du conseil de laboratoire est recueilli par le directeur général du Centre national de la recherche scientifique en vue de la nomination du directeur de l'unité.

d) Il reçoit communication :

- du relevé des propositions du comité scientifique ou du comité d'orientation et de surveillance telles qu'elles ressortent du procès-verbal du comité, à l'exclusion de la relation des débats ;
- des documents, décrits à l'article 7 de la décision du 17 septembre 1990 susvisée préparés par le directeur de l'unité à l'intention du comité scientifique.

e) Lorsque l'unité vient à évaluation par une ou plusieurs sections du Comité national de la recherche scientifique, le conseil de laboratoire joint au dossier un rapport pouvant comporter ses observations à l'adresse de la section.

f) Le conseil de laboratoire est tenu informé par le directeur de l'unité de la politique du ou des départements du Centre national de la recherche scientifique et de son incidence sur le développement de l'unité.

Art. 5. - Le conseil de laboratoire désigne les représentants des personnels qui siégeront au comité scientifique ou au comité d'orientation et de surveillance de l'unité conformément aux dispositions des décisions du directeur général du 9 février 1990 susvisées.

IV - FONCTIONNEMENT

Art. 6. - Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président, ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Un règlement intérieur arrête, en tant que de besoin, les autres règles de fonctionnement.

Fait à Orléans, le 2 février 2009.

Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes,
Patrice SOULLIE

Comités, conseils, commissions**Décision n° 090034DR16 du 23 janvier 2009 portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n° 7636 - Physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH)**

DR16 – Délégation Paris Michel-Ange

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 010052DR16 du 22-05-2001 ; DEC. n° 080010DAJ du 02-01-2008 ; DEC. n° 08A012DSI du 19-12-2008.

Art. 1^{er}. - La composition du conseil de laboratoire prévue à l'article 2 de la décision n° 010052DR16 du 22 mai 2001 est modifiée comme suit :

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - chercheurs ou enseignants-chercheurs : 6 élus
 - doctorants : 2 élus
 - ITA, agents de la ville de Paris, IATOS : 2 élus.
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Art. 2. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 janvier 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional de Paris Michel-Ange,
Gilles SENTISE

Comités, conseils, commissions**Décision n° 090033DR16 du 17 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7223 - Laboratoire Charles Friedel**

DR16 – Délégation Paris Michel-Ange

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 86-641 du 14-03-1986 ; D. du 19 janvier 2006 ; A. du 03-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 080010DAJ du 02-01-2008 ; DEC. n° 08A012DSI du 19-12-2008 ; contrat CNRS/ENSCP.

Art. 1^{er}. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7223.

Art. 2. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire, constitué au sein de l'UMR n° 7223 - Laboratoire Charles FRIEDEL, comprend les 15 membres suivants :

- 2 membres de droit : la directrice et la directrice adjointe de l'unité ;
- 9 membres élus dont 3 par les habilités à diriger les recherches :

- 2 par les chercheurs et enseignants-chercheurs non habilités à diriger les recherches
- 3 par les personnels ITA/IATOS
- 1 par les étudiants en thèse ou post-doc
- 4 membres nommés par la directrice de l'unité.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de l'unité seront affichés dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Art. 3. - Compétence

Ce conseil de laboratoire, qui a un rôle consultatif, exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'unité mixte de recherche et publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 mars 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris Michel-Ange,
Gilles SENTISE

Comités, conseils, commissions**Décision n° 090067DR19 du 12 mars 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE n° 3101 - Polymères, biopolymères, surfaces (PBS)**

DR19 – Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 080142DAJ du 04-12-2008 ; DEC. n° DEC07A005DSI du 23-11-2007.

Art. 1^{er}. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE n° 3101.

Art. 2. - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres : le directeur de l'unité ; 11 membres élus ; 5 membres nommés :

Membres élus	Membres nommés
Collège chercheurs	
F. BUREL	C. BUNEL
E. DARGENT	T. JOUENNE
E. DE	D. LE CERF
N. FOLLAIN	S. MARAIS
A. SAITER	J.M. SAITER
Collège ITA	
E. DONTZOFF	
M.S. KAELIN	
Collège doctorants/post-doctorants	
S. ALIX	

Membres élus	Membres nommés
M. CADINOT	
N. DELPOUVE	
C. LIXON	

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 12 mars 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Normandie,
Frédéric FAURE

ANNEXE

Modalités d'accueil en délégation des enseignants-chercheurs au CNRS au titre de l'année 2008 ayant été modifiées au 14 janvier 2009

Clé IPAM	Civilité	Nom d'usage	Prénom	Situation actuelle	Etablissement d'enseignement supérieur	DR partenaire	Code du Laboratoire	Attribué par	Date prévue de prise de fonction	Durée (mois)	Quotité	ETP
ID77	M.	CAMPANA	Frédéric	PUCEX	UNIVERSITE DE NANCY 1	DR06	UMR n ° 7502	MPPU	01/09/08	12	1	1
ID182	Mme	ROSSANO	Stéphanie	MCCN	UNIVERSITE MARNE-LA-VALLEE	DR03	UMR n ° 7642	MPPU	01/09/08	12	0,5	0,5
ID458	Mme	BENSAUDE VINCENT	Bernadette	PU1	UNIVERSITE PARIS X	DR05	UMR n ° 8560	SHS	01/09/08	12	1	1
ID109	Mme	COUTIN	Laure	PU2	UNIVERSITE PARIS V	DR01	UMR n ° 8145	MPPU	01/09/08	12	1	1
ID95875	M.	BAUDERON	Michel	PU	UNIVERSITE BORDEAUX 1	DR01	Bureau de Pékin	ST2I	01/09/08	12	1	1
ID98542	M.	ARDITI	Roger	PUCEX	UNIVERSITE PARIS VI	DR2	UMR n ° 7625	EDD	01/03/09	12	1	1
ID64298	M.	LOTY	Laurent	MCCN	UNIVERSITE RENNES 2	DR17	UMR n ° 6258	SHS	01/02/09	6	1	0,5
ID692	M.	FOFI	David	MCCN	UNIVERSITE DE DIJON	DR6	UMR n ° 5158	ST2I	01/01/09	6	1	0,5

Nominations

Administration centrale

DG

M. FRANÇOIS BLANCHARD

DEC. n° 080045SPHM du 20-02-2009

M. François BLANCHARD, directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département MPPU, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet le suivi des mathématiques.

Pour l'exercice de cette mission, M. François BLANCHARD demeure affecté à l'UMR n° 8050 - LAMA à l'Université de Marne la Vallée.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. François BLANCHARD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-MICHEL COURTY

DEC. n° 080046SPHM du 20-02-2009

M. Jean-Michel COURTY, professeur des universités est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département MPPU, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet la communication scientifique pour la physique et les mathématiques.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Michel COURTY demeure affecté à l'UMR n° 8552 - laboratoire Kastler Brossel de l'Université de Paris 6.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, M. Jean-Michel COURTY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris B.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-PIERRE ROZELOT

DEC. n° 080047SPHM du 20-02-2009

M. Jean-Pierre ROZELOT, astronome de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département MPPU, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet les actions de formation permanente. Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Pierre ROZELOT demeure affecté à l'UMR n° 6525 - laboratoire Hyppolite Fizeau à Nice.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. VINCENT BONINCHI

DEC. n° 080033INPN du 30-12-2008

M. Vincent BONINCHI, ingénieur de physique nucléaire de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'IN2P3, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, pour le domaine IAO - CAO MECANIQUE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Vincent BONINCHI demeure affecté à l'IN2P3, 3 rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Vincent BONINCHI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature NA du budget du centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. CLAUDE COLLEDANI

DEC. n° 080034INPN du 30-12-2008

M. Claude COLLEDANI, ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'IN2P3, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, pour le domaine IAO - CAO électronique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Claude COLLEDANI demeure affecté à l'UMR n° 7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien à Strasbourg.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Claude COLLEDANI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature NA du budget du centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Alsace.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. CRISTINEL DIACONU

DEC. n° 080035INPN du 30-12-2008

M. Cristinel DIACONU, chargé de recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'IN2P3, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, pour le domaine informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Cristinel DIACONU demeure affecté à l'UMR n° 6550 - Centre de physique des particules de Marseille.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Cristinel DIACONU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature NA du budget du centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris A.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. CYRILLE THIEFFRY

DEC. n° 080036INPN du 20-02-2009

M. Cyrille THIEFFRY, ingénieur d'études, responsable de la sûreté nucléaire et de radioprotection à l'IN2P3, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet la radioprotection et les affaires nucléaires.

Pour l'exercice de cette mission, M. Cyrille THIEFFRY demeure affecté à l'IN2P3 - 3 rue Michel - Ange 75794 Paris cedex 16.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Cyrille THIEFFRY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature NA du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME CATHERINE BESSADA

DEC. n° 080021CHIM du 20-02-2009

Mme Catherine BESSADA, directeur de recherche 2^{ème} classe, est nommée chargé de mission pour la Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés auprès du directeur général pour le département Chimie, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Catherine BESSADA demeure affectée à l'UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation (CEMHTI).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, Mme Catherine BESSADA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME MARIE-PIERRE FONTAINE-AUPART

DEC. n° 080023CHIM du 20-02-2009

Mme Marie-Pierre FONTAINE-AUPART, directeur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission « formation, colloques » auprès du directeur général pour le département Chimie, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Marie-Pierre FONTAINE-AUPART demeure affectée à l'UPR n° 3361 - Laboratoire de photophysique moléculaire à Orsay.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, Mme Marie-Pierre FONTAINE-AUPART percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. GILBERT DELEAGE

DEC. n° 080034SDV du 23-02-2009

M. Gilbert DELEAGE, professeur de 1^{ère} classe CNRS est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département des Sciences du vivant, du 1^{er} décembre 2008 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet le suivi de la section 21.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gilbert DELEAGE demeure affecté à l'UMR n° 5086 - Institut de biologie et de chimie des protéines.

Du 1^{er} décembre 2008 au 31 décembre 2009, M. Gilbert DELEAGE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME DOMINIQUE EXPERT

DEC. n° 080040SDV du 23-02-2009

Mme Dominique EXPERT, directrice de recherche de 1^{ère} classe CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le département des sciences du vivant, du 1^{er} décembre 2008 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet le suivi des recherches sur les plantes.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Dominique EXPERT demeure affectée à l'INRA - Interactions plantes pathogènes.

Du 1^{er} décembre 2008 au 31 décembre 2009, Mme Dominique EXPERT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation IDF Ouest et Nord.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. Driss BOUSSAOU

DEC. n° 090002SDV du 23-02-2009

M. Driss BOUSSAOU, directeur recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet le suivi des recherches sur les neurosciences intégratives et cognitives.

Pour l'exercice de cette mission, M. Driss BOUSSAOU demeure affecté à l'UMR n° 6196 - Institut des neurosciences cognitives de la méditerranée.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-FRANÇOIS FERVEUR

DEC. n° 090003SCVI du 23-02-2009

M. Jean-François FERVEUR, directeur de recherche de 2nde classe est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département scientifique des Sciences du vivant, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet le suivi de la physiologie animale.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-François FERVEUR demeure affecté à l'UMR n° 5548 - Développement et communication chimique chez les insectes.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, M. Jean-François FERVEUR percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN HOUMARD

DEC. n° 090004SCVI du 23-02-2009

M. Jean HOUMARD, directeur de recherche de 2nde classe est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département scientifique des Sciences du vivant, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet le suivi des ATIP (co-production des départements Vivant et EDD) et pour le CNRS, le suivi de la cellule mise en place par le Ministère de la recherche concernant les maladies infectieuses et émergentes.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean HOUMARD demeure affecté à l'UMR n° 8541 - Régulation de l'expression génétique.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, M. Jean HOUMARD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris B.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME VALÉRIE LEMARCHANDEL

DEC. n° 090005SCVI du 23-02-2009

Mme Valérie LEMARCHANDEL, chargée de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission pour la communication scientifique au département scientifique Vivant, et à ce titre, correspondante de la direction de la Communication, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME NATHALIE LERESCHE

DEC. n° 090006SCVI du 23-02-2009

Mme Nathalie LERESCHE, directrice de recherche de 2nde classe est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le département scientifique Sciences du

vivant, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet le suivi des Neurosciences.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nathalie LERESCHE demeure affectée à l'UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs (NPA).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, Mme Nathalie LERESCHE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris B.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME FLORENCE NOBLE

DEC. n° 090007SCVI du 23-02-2009

Mme Florence NOBLE, directrice de recherche de 2nde classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le département scientifique des Sciences du vivant, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet le suivi de la pharmacologie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Florence NOBLE demeure affectée à l'UMR n° 7157 - neuropsychopharmacologie des addictions, vulnérabilité et variabilité expérimentale et clinique.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, Mme Florence NOBLE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris B.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. BERNARD POULAIN

DEC. n° 090008SCVI du 23-02-2009

M. Bernard POULAIN, directeur de recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département des Sciences du vivant, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet le suivi de la biologie cellulaire.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bernard POULAIN demeure affecté(e) à l'UMR n° 7168 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (INCI).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, M. Bernard POULAIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Alsace.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME MARTINE BUNGENER

DEC. n° 090009SCVI du 23-02-2009

Mme Martine BUNGENER, directrice de recherche de 2^{ème} classe CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le département des Sciences du vivant, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet d'être l'interface des Sciences du vivant et des Sciences sociales.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Martine BUNGENER demeure affectée à l'UMR n° 8169 - Médecine, sciences et santé.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME SYLVIANE MULLER

DEC. n° 090010SCVI du 23-02-2009

Mme Sylviane MULLER, directrice de recherche de 1^{ère} classe CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le département des Sciences du vivant, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet le suivi de la valorisation.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sylviane MULLER demeure affectée à l'UPR n° 9021 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire (IBMC) : immunologie et chimie thérapeutiques.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. BERTRAND DAIGNAN-FORNIER

DEC. n° 090013SDVI du 25-03-2009

M. Bertrand DAIGNAN-FORNIER, directeur de recherche de 2^{ème} classe CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut des sciences biologiques (INSB), du 1^{er} mars 2009 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet le suivi des recherches sur les micro-organismes. Pour l'exercice de cette mission, M. Bertrand DAIGNAN-FORNIER demeure affecté à l'UMR n° 5095 - Institut de biochimie et génétique cellulaires.

Du 1^{er} mars 2009 au 31 décembre 2010, M. Bertrand DAIGNAN-FORNIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME MICHÈLE DASSA

DEC. n° 090003SCHS du 20-02-2009

Mme Michèle DASSA, ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le département SHS du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet de mettre en place des indicateurs d'évaluation en sciences humaines et sociales.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, Mme Michèle DASSA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. FRANÇOIS JACQUESSON

DEC. n° 090011SCHS du 25-03-2009

M. François JACQUESSON, directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département SHS, du 1^{er} mars 2009 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet de prendre en charge le domaine « sciences du langage ».

Pour l'exercice de cette mission, M. François JACQUESSON demeure affecté à l'UMR n° 7107 - Laboratoire de langues et civilisations à tradition orale (LACITO) ; 7, rue Guy Môquet - 94800 Villejuif.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. HERVÉ DREVILLON

DEC. n° 090012SCHS du 25-03-2009

M. Hervé DREVILLON, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département SHS, du 1^{er} mars 2009 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet de prendre en charge le domaine « histoire moderne et contemporaine ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. MICHEL SALZET

DEC. n° 080006EDD du 20-02-2009

M. Michel SALZET, professeur des universités de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général.

M. Michel SALZET sera chargé pour le département EDD, des affaires Europe et international et en particulier des relations avec la Direction des affaires européennes et la Direction des relations internationales, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel SALZET demeure affecté à la FRE n° 2933 - Laboratoire de neurobiologie des annélides, Université des Sciences et Technologies de Lille Lille 1 (UFR de Biologie) Bât SN3 1^{er} étage, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, M. Michel SALZET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 18 - Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-PIERRE AMIRAULT

DEC. n° 080053SING du 20-02-2009

M. Jean-Pierre AMIRAULT, ingénieur d'études hors classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Sa mission a pour objet la prospective de l'emploi.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Pierre AMIRAULT demeure affecté au département ST2I DSG1600.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Jean-Pierre AMIRAULT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME VALÉRIE BERTHÉ

DEC. n° 080054SING du 20-02-2009

Mme Valérie BERTHÉ, directrice de recherche 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, pour le département ST2I et le département MPPU.

Sa mission a pour objet le suivi des actions développées à l'interface Mathématiques/Informatique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Valérie BERTHÉ demeure affectée à l'UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, Mme Valérie BERTHÉ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. Luc DARRASSE

DEC. n° 080055SING du 20-02-2009

M. Luc DARRASSE, directeur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 30 - Thérapeutique, médicaments et bio-ingénierie : concepts et moyens, du comité national.

Pour l'exercice de cette mission, M. Luc DARRASSE demeure affecté à l'UMR n° 8081 - Unité de recherche en résonance magnétique médicale (U2R2M) Le Kremlin Bicêtre.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Luc DARRASSE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. SERGE DULUCQ

DEC. n° 080056SING du 20-02-2009

M. Serge DULUCQ, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Sa mission a pour objet le suivi des laboratoires et actions liés à l'informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Serge DULUCQ demeure affecté à l'UMR n° 5800 - Laboratoire bordelais de recherche en informatique (LABRI) Talence.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Serge DULUCQ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. HIROYUKI FUJITA

DEC. n° 080057SING du 20-02-2009

M. Hiroyuki FUJITA, directeur du « Center for international research on micromechatronics », est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Sa mission est d'assurer la mise en place et le suivi de projets avec le Japon.

Pour l'exercice de cette mission, M. Hiroyuki FUJITA demeure affecté à l'Institute of industrial science, The University of Tokyo.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Hiroyuki FUJITA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris A.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME PASCALE HENNEQUIN

DEC. n° 080058SING du 20-02-2009

Mme Pascale HENNEQUIN, directrice de recherche 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission auprès du direc-

teur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Sa mission a pour objet le suivi du programme ITER.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pascale HENNEQUIN demeure affectée à l'UMR n° 7648 - Laboratoire de physique et technologie des plasmas Palaiseau.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, Mme HENNEQUIN Pascale percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. DOMINIQUE LEGUILLON

DEC. n° 080059SING du 20-02-2009

M. Dominique LEGUILLON, directeur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Sa mission a pour objet le suivi des activités en ingénierie des matériaux et des structures, en mécanique des solides et en acoustique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Dominique LEGUILLON demeure affecté à l'UMR n° 7607 - Laboratoire de modélisation en mécanique Paris.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Dominique LEGUILLON percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris B.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME FRANÇOISE LOZES-DUPUY

DEC. n° 080060SING du 20-02-2009

Mme Françoise LOZES-DUPUY, directrice de recherche 2^{ème} classé, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Sa mission a pour objet le suivi des activités en optique et photonique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise LOZES-DUPUY demeure affectée à l'UPR n° 8001 - Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) Toulouse.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, Mme Françoise LOZES-DUPUY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. MICHEL DE MATHELIN

DEC. n° 080061SING du 20-02-2009

M. Michel de MATHELIN, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Sa mission a pour objet le suivi des laboratoires et actions liés à la robotique et à l'automatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel de MATHELIN demeure affecté à l'UMR n° 7005 - Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection (LSIIT) Strasbourg.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Michel de MATHELIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Alsace.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. ÉRIC MOULINES

DEC. n° 080062SING du 20-02-2009

M. Éric MOULINES, professeur à l'École nationale supérieure des télécommunications, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Sa mission a pour objet le suivi des laboratoires et actions liés au traitement du signal et à l'image.

Pour l'exercice de cette mission, M. Éric MOULINES demeure affecté à l'UMR n° 5141 - Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCI) Paris.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Éric MOULINES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris A.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-MICHEL MULLER

DEC. n° 080063SING du 20-02-2009

M. Jean-Michel MULLER, directeur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de l'informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Michel MULLER demeure affecté à l'UMR n° 5668 - Laboratoire d'informatique du parallélisme (LIP) Lyon.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Jean-Michel MULLER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. MICHEL RENOVELL

DEC. n° 080065SING du 20-02-2009

M. Michel RENOVELL, directeur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009.

Sa mission a pour objet le suivi des actions menées dans le cadre des relations européennes ; il est aussi chargé des activités transversales sections 07 et 08 du Comité national.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel RENOVELL demeure affecté à l'UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM). Du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009, M. Michel RENOVELL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté

du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-MARC BLONDY

DEC. n° 090001SING du 20-02-2009

M. Jean-Marc BLONDY, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009.

Sa mission a pour objet le suivi de la formation permanente du département ST2I.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc BLONDY demeure affecté à l'UMR n° 6172 - Laboratoire X-LIM Limoges.

Du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009, M. Jean-Marc BLONDY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-CLAUDE ANDRE

DEC. n° 090002SING du 20-02-2009

M. Jean-Claude ANDRE, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département ST2I du 1^{er} janvier 2009 au 29 août 2009.

Sa mission a pour objet le suivi et la coordination des actions de recherche menées dans le domaine des nanosciences et nanotechnologies.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Claude ANDRE demeure affecté au département de chimie physique des réactions de l'UMR n° 7630 - ENSIC Nancy.

Du 1^{er} janvier 2009 au 29 août 2009, M. Jean-Claude ANDRE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. MARC FOURMIGUE

DEC. n° 080001DPA du 20-02-2009

M. Marc FOURMIGUE, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la Direction des partenariats du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet la mise en œuvre de la procédure de caractérisation des performances recherche des Structures opérationnelles de recherche (SOR) et des secteurs scientifiques des établissements partenaires du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc FOURMIGUE, directeur de recherche au CNRS demeure affecté au CNRS - Université Rennes 1, UMR n° 6226 - Matière condensée et systèmes électroactifs, Campus de Beaulieu Rennes.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, M. Marc FOURMIGUE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-LOUIS COATRIEUX

DEC. n° 080002DPA du 20-02-2009

M. Jean-Louis COATRIEUX, directeur de recherche Inserm, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la Direction des partenariats du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet la mise en œuvre de la procédure de caractérisation des performances recherche des Structures opérationnelles de recherche (SOR) et des secteurs scientifiques des établissements partenaires du CNRS.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, M. Jean-Louis COATRIEUX percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-PIERRE COCQUEREZ

DEC. n° 080003DPA du 20-02-2009

M. Jean-Pierre COCQUEREZ, professeur des universités à l'Université de Technologie de Compiègne, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la Direction des partenariats du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet la mise en œuvre de la procédure de caractérisation des performances recherche des Structures opérationnelles de recherche (SOR) et des secteurs scientifiques des établissements partenaires du CNRS.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, M. Jean-Pierre COCQUEREZ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. RICHARD TOPOL

DEC. n° 080004DPA du 20-02-2009

M. Richard TOPOL, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la Direction des partenariats du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet la mise en œuvre de la procédure de caractérisation des performances recherche des Structures opérationnelles de recherche (SOR) et des secteurs scientifiques des établissements partenaires du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Richard TOPOL, directeur de recherche au CNRS demeure affecté à l'ENSTA - CREA, 32, boulevard Victor, Paris 15^{ème}.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, M. Richard TOPOL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-JACQUES EHRHARDT

DEC. n° 080024BPC du 20-02-2009

M. Jean-Jacques Ehrhardt, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la direction de la politique industrielle, du 1^{er} janvier au

31 décembre 2009. Sa mission a pour objet de préparer et suivre les travaux de la cellule stratégique de politique industrielle (CESPI) en concertation avec le directeur de la politique industrielle.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Jacques Ehrhardt demeure affecté à l'UMR 7564 - laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement (LCPME) à Nancy. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, M. Jean-Jacques Ehrhardt percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS]. La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. DANIEL COURJON

DEC. n° 090017DAJ du 01-03-2009

M. Daniel COURJON, directeur de recherche au CNRS, est nommé aux fonctions de chargé de mission scientifique auprès du délégué régional de la circonscription Centre-Est, à compter du 1^{er} février 2009.

Pour l'exécution de cette fonction, M. Daniel COURJON est affecté à la délégation régionale Centre-Est.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. ALAIN RESPLANDY-BERNARD

DEC. n° 090036DAJ du 25-03-2009

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les actes et décisions relevant de ses attributions, à M. Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général, le 30 et le 31 mars 2009 inclus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. JEAN-FRANÇOIS GOSSIAUX

DEC. n° 090027DAJ du 05-03-2009

M. Jean-François GOSSIAUX, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur scientifique adjoint au département scientifique SHS, chargé du domaine mondes contemporains, à compter du 1^{er} mars 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

MME SOPHIE ARCHAMBAULT DE BEAUNE

DEC. n° 090028DAJ du 05-03-2009

Mme Sophie ARCHAMBAULT de BEAUNE, professeure des universités, est nommée directrice scientifique adjointe au département scientifique SHS, chargée du domaine archéologie, à compter du 1^{er} mars 2009, en remplacement de Mme Corinne DEBAINE-FRANCFORT, démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MPPU

M. PATRICK LEBOEUF

DEC. n° 090029DAJ du 11-03-2009

M. Patrick LEBOEUF, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint, au département scientifique MPPU, à compter du 1^{er} mars 2009.

Il est chargé du suivi des laboratoires de la section 2 ainsi que des missions transverses sur la Physique théorique.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR01 – Délégation Paris A

M. BENOÎT LABATUT

DEC. n° 080009ACPL du 22-12-2009

M. Benoît LABATUT, inspecteur du Trésor public, est nommé agent comptable secondaire par intérim de la délégation Paris A à compter du 1^{er} janvier 2009.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DR01 – Délégation Paris A

M. BENOÎT LABATUT

DEC. n° 090004ACPL du 30-03-2009

M. Benoît LABATUT, inspecteur du Trésor public, est nommé agent comptable secondaire de la délégation Paris A à compter du 1^{er} avril 2009.

Signé : pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DR06 – Délégation Centre-Est

MME SYLVIE VOTTIER-KOSCIELINSKI

DEC. n° 090019DR06 du 26-02-2009

Mme Sylvie VOTTIER-KOSCIELINSKI, ingénieure d'études 1^{ère} classe, est nommée coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2009.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

DR06 – Délégation Centre-Est

M. JEAN PERRUCHAUD

DEC. n° 090020DR06 du 26-02-2009

M. Jean PERRUCHAUD, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2009.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

DR12 – Délégation Provence et Corse

M. MICHEL PONZO-PASCAL

DEC. n° 080006ACPL du 22-12-2008

M. Michel PONZO-PASCAL, trésorier principal du Trésor public, est nommé agent comptable secondaire de la délégation Provence et Corse à compter du 1^{er} janvier 2009, en remplacement de M. Jacques CAVAILLE.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DR16 – Délégation Paris-Michel-Ange

M. PIERRE PIQUEMAL-LAGORRE

DEC. n° 080008ACPL du 22-12-2008

M. Pierre PIQUEMAL-LAGORRE, receveur-percepteur du Trésor public, agent comptable secondaire de la délégation Paris A est nommé agent comptable secondaire de la délégation Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2009.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DR17 – Délégation Bretagne et Pays de la Loire

M. MICHEL SACHER

DEC. n° 090002ACPL du 03-02-2009

M. Michel SACHER, receveur-percepteur du Trésor public, agent comptable secondaire de la délégation Bretagne et Pays de la Loire a cessé ses fonctions le 1^{er} février 2009.

Signé : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DR17 – Délégation Bretagne et Pays de la Loire

M. GHISLAIN BETHOUX

DEC. n° 090003ACPL du 23-02-2009

M. Ghislain BETHOUX, inspecteur du Trésor public, est nommé agent comptable secondaire de la délégation Bretagne et Pays de la Loire à compter du 1^{er} mars 2009.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

Laboratoires

UMR n°5149 - Institut de mathématiques et de modélisation de Montpellier (I3M)

M. BIJAN MOHAMMADI

DEC. n° 090004SPHM du 27-03-2009

M. Bijan MOHAMMADI, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n°5149, en remplacement de M. Claude CIBILS, démissionnaire, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5587 - Colloïdes, verres et nanomatériaux

M. JEAN-LOUIS SAUVAJOL

M. LUCA CIPELLETTI

MME MARIE FORET

DEC. n° 090001MPPU du 27-03-2009

M. Jean-Louis SAUVAJOL, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 5587, à compter du 1^{er} janvier 2009, pour la durée de l'unité, en remplacement de M. Walter KOB appelé à d'autres fonctions.

M. Luca CIPELLETTI et Mme Marie FORET, professeurs des universités, sont nommés directeurs adjoints de l'unité pour la même période.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5574 - Centre de recherche astrophysique de Lyon

M. ÉRIC EMSELLEM

DEC. n° 081273PU du 09-03-2009

M. Éric EMSELLEM, astronome est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5574, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 en remplacement de M. Hervé WOZNIAK, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles (ICSN)

M. DAVID CRICH

DEC. n° 090012CHIM du 19-03-2009

M. David CRICH, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UPR n° 2301, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2009, en remplacement de M. Jean-Yves LAL-LEMAND, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8123 - Synthèse organique sélective et chimie organo-métallique (SOSCO)

M. JACQUES AUGE

DEC. n° 090010CHIM du 19-03-2009

M. Jacques AUGE, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8123, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2009, en remplacement de M. Gérard CAHIEZ.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8182 - Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay (ICMMO)

M. JEAN-PIERRE MAHY

M. DAVID J. AITKEN

DEC. n° 090009CHIM du 09-03-2009

M. Jean-Pierre MAHY, professeur, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8182, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, en remplacement de M. Jean-Jacques GIRERD.

M. David J. AITKEN, professeur, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 8182 susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

FRE n° 3253 - Laboratoire de chimie organique et bioorganique

MME CÉLINE TARNUS

DEC. n° 090013CHIM du 23-03-2009

Mme Céline TARNUS, professeure des universités, est nommée responsable de la FRE n° 3253, pour la période du 1^{er} mars 2009 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Claude le DRIAN, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n°5548 - Développement et communication chimique chez les insectes

M. LUC PENICAUD

M. JEAN-FRANÇOIS FERVEUR

DEC. n° 090011SDV du 03-03-2009

M. Luc PENICAUD, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 5548, à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009.

M. Jean-François FERVEUR, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5548, à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

USR n° 3125 - Maison méditerranéenne des sciences de l'homme

M. BERNARD MOREL

MME BRIGITTE MARIN

DEC. n° 090002SCHS du 03-03-2009

M. Bernard MOREL, professeur des universités, est nommé directeur de l'USR n° 3125, à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Mme Brigitte MARIN, professeure des universités, est nommée directrice-adjointe pour la même période.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

FRE n° 3237 - Département génie civil et bâtiment (DGCB)

M. CLAUDE-HENRI LAMARQUE

M. HERVÉ DI BENEDETTO

DEC. n° 090008SING du 27-03-2009

M. Claude-Henri LAMARQUE, professeur de l'ENTPE, est nommé responsable de la FRE n° 3237, à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2010, en remplacement de M. GUARRACINO, dont le mandat a pris fin.

M. Hervé di BENEDETTO, professeur de l'ENTPE, est nommé responsable adjoint de la FRE n° 3237, à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UPS n° 836 – Unité réseaux

M. GAËL BEAUQUIN

DEC. n° 080284DR02 du 11-12-2008

M. Gaël BEAUQUIN, ingénieur, exerçant les fonctions d'ingénieur d'études de 2^{ème} classe au CNRS au sein de l'UPS n° 836, site Jussieu est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPS n° 836, à compter du 1^{er} septembre 2008.

M. Gaël BEAUQUIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Gaël BEAUQUIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard RAPACCHI, directeur de l'UPS n° 836

UMR n° 8544 - Laboratoire de neurobiologie

Mlle ANNICK AYON

DEC. n° 090118DR02 du 24-03-2009

Mlle Annick AYON, exerçant les fonctions d'assistante-ingénieure au CNRS au sein de l'UMR n° 8544 est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8544, à compter du 5 décembre 2008. Mlle Annick AYON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Annick AYON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Boris BARBOUR, directeur de l'UMR n° 8544

UPR n° 288 - Energétique moléculaire et macroscopique, combustion

Mme SAMIRA EL GHAZI

DEC. n° 080085DR05 du 23-12-2009

Mme Samira el GHAZI, technicienne CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 288, à compter du 21 janvier 2008. Mme Samira el GHAZI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Samira el GHAZI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Nasser DARABIHA, directeur de l'UPR n° 288

UMR n° 7648 - Laboratoire de physique des plasmas (LPP)

UMR n° 8190 - Laboratoire atmosphères, milieux, observations spatiales

M. JEAN-DENIS TECHER

DEC. n° 090058DR05 du 27-02-2009

M. Jean-Denis TECHER, ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans les UMR n° 8190 et n° 7648 pour le site de St-Maur des Fossés, à compter du 1^{er} janvier 2009.

M. Jean-Denis TECHER, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Denis TECHER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Antoine ROUSSEAU, directeur de l'UMR n° 7648 et Danièle HAUSER, directrice de l'UMR n° 8190

UMR n° 7648 - Laboratoire de physique des plasmas (LPP)

UMR n° 8190 - Laboratoire atmosphères, milieux, observations spatiales

Mme BRIGITTE MOREAU

DEC. n° 090059DR05 du 27-02-2009

Mme Brigitte MOREAU, TCE CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans les UMR n° 8190 et n° 7648 pour le site de Vélizy, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Mme Brigitte MOREAU, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Brigitte MOREAU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Antoine ROUSSEAU, directeur de l'UMR n° 7648 et Danièle HAUSER, directrice de l'UMR n° 8190

UMR n° 8190 - Laboratoire atmosphères, milieux, observations spatiales

M. YANN DELCAMBRE

DEC. n° 090060DR05 du 27-02-2009

M. Yann DELCAMBRE, ingénieur d'études CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de

sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8190 pour le site de Verrières, à compter du 1^{er} janvier 2009.

M. Yann DELCAMBRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Yann DELCAMBRE est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Danièle HAUSER, directrice de l'UMR n° 8190

UMR n° 8190 - Laboratoire atmosphères, milieux, observations spatiales

M. JEAN-PIERRE PINEAU

DEC. n° 090066DR05 du 11-03-2009

M. Jean-Pierre PINEAU, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8190 pour le site de Velizy, à compter du 1^{er} janvier 2009.

M. Jean-Pierre PINEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Pierre PINEAU est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Danièle HAUSER, directrice de l'UMR n° 8190

UMR n° 8190 - Laboratoire atmosphères, milieux, observations spatiales

M. CHRISTIAN LAQUI

DEC. n° 090067DR05 du 11-03-2009

M. Christian LAQUI, ingénieur d'études Université Paris VI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8190 pour le site de Jussieu, à compter du 1^{er} janvier 2009.

M. Christian LAQUI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christian LAQUI est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Danièle HAUSER, directrice de l'UMR n° 8190

UMR n° 7214 - ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale (AREMS)

M. ARNAUD GRUEZ

DEC. n° 090021DR06 du 11-02-2009

M. Arnaud GRUEZ, maître de conférences Université Henri Poincaré, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 7214, à compter du 1^{er} janvier 2009.

M. Arnaud GRUEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Arnaud GRUEZ est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Christiane BRANLANT, directrice de l'UMR n° 7214

UMR n° 7214 - ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale (AREMS)

Mlle FLORENCE SCHLOTTER

DEC. n° 090022DR06 du 11-02-2009

Mlle Florence SCHLOTTER, assistante-ingénieure CNRS est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 7214, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Mlle Florence SCHLOTTER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Florence SCHLOTTER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christiane BRANLANT, directrice de l'UMR n° 7214

UMR n° 5086 - Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP)

MME PERRINE MERCIER

DEC. n° 090063DR07 du 16-03-2009

Mme Perrine MERCIER est nommée, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5086.

Mme Perrine MERCIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Perrine MERCIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Gilbert DELEAGE, directeur de l'UMR n° 5086

UMR n° 5138 - Archéométrie et archéologie : origine, datation et technologies des matériaux

MME VALÉRIE MERLE

DEC. n° 090056DR07 du 12-02-2009

Mme Valérie MERLE, IE1, est nommée, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5138 à compter du 1^{er} janvier 2009.

Mme Valérie MERLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Valérie MERLE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Nicolas REVEYRON, directeur de l'UMR n° 5138

UMR n° 5182 - Laboratoire de chimie

M. THIERRY BROTON

DEC. n° 040039DR07 du 20-10-2004

M. Thierry BROTON, CR1, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5182.

M. Thierry BROTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Thierry BROTON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe SAUTET, directeur de l'UMR n° 5182

FRE n° 3075 - Interactions neurovasculaires

MME VALÉRIE OREA

DEC. n° 090065DR07 du 13-03-2009

Mme Valérie OREA est nommée, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3075 à compter du 13 mars 2009.

Mme Valérie OREA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Valérie OREA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Louis SAUMET, directeur de la FRE n° 3075

UPR n° 2940 - Institut Néel

M. DAVID BARRAL

DEC. n° 090011DR11 du 01-03-2009

M. David BARRAL, TCN, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 2940 à compter du 1^{er} mars 2009.

M. David BARRAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. David BARRAL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Alain FONTAINE, directeur de l'UPR n° 2940

UPR n° 2940 - Institut Néel

M. JEAN DUSSAUD

DEC. n° 090012DR11 du 01-03-2009

M. Jean DUSSAUD, TCN, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 2940 à compter du 1^{er} mars 2009.

M. Jean DUSSAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean DUSSAUD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Alain FONTAINE, directeur de l'UPR n° 2940

UMR n° 5269 - Grenoble génie électrique (G2ELab)

M. FLORIAN DUMAS

DEC. n° 090008DR11 du 15-01-2009

M. Florian DUMAS, TCN, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5269 à compter du 8 septembre 2009.

M. Florian DUMAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Florian DUMAS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : James ROUDET, directeur de l'UMR n° 5269

URA n° 2512 - Spintronique et technologie des composants (SPINTEC)

M. ÉRIC BILLIET

DEC. n° 090013DR11 du 16-03-2009

M. Éric BILLIET, technicien classe normale (TCN), est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'URA n° 2512, à compter du 7 mars 2009.

M. Éric BILLIET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Éric BILLIET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Alain SCHUHL, directeur de l'URA n° 2512

UPS n° 836 - Unite réseaux du CNRS (UREC)

M. LAURENT AUBLET-CUVELIER

DEC. n° 090010DR11 du 18-03-2009

M. Laurent AUBLET-CUVELIER, ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPS n° 836 à compter du 1^{er} mars 2009.

M. Laurent AUBLET-CUVELIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Laurent AUBLET-CUVELIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard RAPACCHI, directeur de l'UMR n° 5269

UMR n° 144 - Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC)

Mlle SABINE BARDIN

DEC. n° 090034DR16 du 10-03-2009

Mlle Sabine BARDIN, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, est nommée, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 144 à compter du 1^{er} janvier 2009.

Mlle Sabine BARDIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Sabine BARDIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bruno GOUD, directeur de l'UMR n° 144

USR n° 3151 - Phosphorylation de protéines et pathologies humaines (P3H)

MME BLANDINE BARATTE

DEC. n° 090018DR17 du 17-02-2009

Mme Blandine BARATTE, AI, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 3151 à compter du 1^{er} janvier 2009.

Mme Blandine BARATTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Mme Blandine BARATTE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Laurent MEIJER, directeur de l'UMR n° 3151

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

M. YANN LE GAL

DEC. n° 090022DR17 du 27-02-2009

M. Yann le GAL, technicien de classe normale recherche et formation quotité 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6226 à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Yann le GAL est nommé ACMO pour la durée du manda du directeur d'unité.

M. Yann le GAL exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Yann le GAL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

MME SYLVIE TRICOT

DEC. n° 090023DR17 du 27-02-2009

Mme Sylvie TRICOT, technicienne de classe exceptionnelle recherche et formation quotité 100%, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6226 à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mme Sylvie TRICOT est nommé ACMO pour la durée du manda du directeur d'unité.

Mme Sylvie TRICOT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sylvie TRICOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226

USR n° 3078 - Institut de recherche interdisciplinaire (IRI)

MME PAMELA VOELKEL

DEC. n° 09D002DR18 du 20-01-2009

Mme Pamela VOELKEL est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'USR n° 3078, à compter du 18 décembre 2008.

Mme Pamela VOELKEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Pamela VOELKEL est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, directeur de l'USR n° 3078

USR n° 3078 - Institut de recherche interdisciplinaire (IRI)

M. YANNICK COFFINIER

DEC. n° 09D003DR18 du 20-01-2009

M. Yannick COFFINIER est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'USR n° 3078, à compter du 18 décembre 2008.

M. Yannick COFFINIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Yannick COFFINIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, directeur de l'USR n° 3078

UMR n° 6599 - Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC)

M. GÉRALD DHERBOMEZ

DEC. n° 08D080DR18 du 22-12-2008

M. Gérald DHERBOMEZ, IR est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6599, à compter du 3 décembre 2008.

M. Gérald DHERBOMEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Gérald DHERBOMEZ est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Ali CHARARA, directeur de l'UMR n° 6599

UMR n° 8022 - Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille (LIFL)

M. CHRISTOPHE MATA

DEC. n° 08D078DR18 du 20-10-2008

M. Christophe MATA, AJT est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8022, à compter du 1^{er} septembre 2008.

M. Christophe MATA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christophe MATA est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Sophie TISON, directrice de l'UMR n° 8022

UMR n° 8187 - Océanologie et géosciences

MME LUCIE COURCOT

DEC. n° 09D001DR18 du 19-01-2009

Mme Lucie COURCOT est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8187, à compter du 4 décembre 2008.

Mme Lucie COURCOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Lucie COURCOT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : François SCHMITT, directeur de l'UMR n° 8187

FR n° 2416 - Centre d'études et de recherches lasers et applications (CERLA)

M. MARC LE PARQUIER

DEC. n° 08D077DR18 du 20-10-2008

M. Marc le PARQUIER, IE est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FR n° 2416, à compter du 24 avril 2008.

M. Marc le PARQUIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Marc le PARQUIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Dominique DEROZIER, directeur de la FR n° 2416

UMR n° 6085 - Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem (LMRS)

MME EDWIGE AUVRAY

DEC. n° 090083DR19 du 21-11-2008

Mme Edwige AUVRAY, en activité à l'Université de Rouen en qualité de technicienne de classe normale (CNRS), est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour coordonner au sein de son équipe la prévention des risques dans l'esprit de la charte établie par l'Université et conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du

décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Cette nomination est valable jusqu'au terme du mandat du directeur de l'unité. Toutefois, la démission de l'ACMO est recevable à tout moment, sans justification.

Signé : Thierry de la RUE, directeur de l'UMR n° 6085

Fin de fonctions

DR01 – Délégation Paris A

M. PIERRE PIQUEMAL-LAGORRE

DEC. n° 080009ACPL du 22-12-2009

A compter du 1^{er} janvier 2009, M. Pierre PIQUEMAL-LAGORRE cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation Paris A.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DR16 – Délégation Paris-Michel-Ange

M. DENIS GUEDON

DEC. n° 080008ACPL du 22-12-2008

A compter du 1^{er} janvier 2009, M. Denis GUEDON cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DR17 – Délégation Bretagne et Pays de la Loire

M. FRÉDÉRIC DELALEU

DEC. n° 090002ACPL du 03-02-2009

A compter du 1^{er} février 2009, M. Frédéric DELALEU assure l'intérim du poste par adjonction de service, jusqu'à l'installation du prochain titulaire du poste d'agent comptable secondaire de la délégation Bretagne, Pays de la Loire.

Signé : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DR17 – Délégation Bretagne et Pays de la Loire

M. FRÉDÉRIC DELALEU

DEC. n° 090003ACPL du 23-02-2009

A compter du 1^{er} mars 2009, M. Frédéric DELALEU cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

ACMO

UMR n° 7154 - Institut de physique du Globe

Mlle CHRISTA GOPEL

DEC. n° 090094DR02 du 17-02-2009

Il est mis fin, à compter du 2 février 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mlle Christa GOPEL dans l'UMR n° 7154.

Signé : Vincent COURTILLOT, directeur de l'UMR n° 7154

UMR n° 7154 – Institut de physique du globe de Paris

M. JÉRÔME AMMANN

DEC. n° 090111DR02 du 31-03-2009

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par monsieur M. Jérôme AMMANN dans l'UMR n° 7154.

Signé : Pour le directeur et par délégation : Lydia ZERBIB, secrétaire générale de l'UMR n° 7154

UMR n° 7180 - Physiologie cellulaire et moléculaire des plantes

MME YVETTE OCTAVIE HABRICOT

DEC. n° 090109DR02 du 02-03-2009

Il est mis fin, à compter du 1^{er} avril 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Yvette Octavie HABRICOT dans l'UMR n° 7154.

Signé : Alain ZACHOWSKI, directeur de l'UMR n° 7180

UMR n° 7610 – Chimie des polymères

M. MICHEL MOREAU

DEC. n° 090112DR02 du 25-03-2009

Il est mis fin, à compter du 12 mars 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Michel MOREAU dans l'UMR n° 7610.

Signé : Alain FRADET, directeur de l'UMR n° 7610

UMS n° 2552 - Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA)

MME CHRISTIANE FALBISANER-WEEDA

DEC. n° 090001DR10 du 03-12-2008

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Christiane FALBISANER-WEEDA dans l'UMS n° 2552.

Signé : Christine MALLARD, directrice de l'UMS n° 2552

UMR n° 5559 - Laboratoire de géophysique interne et tectono-physique (LGIT)

MME MARTINE LANSON

DEC. n° 090009DR11 du 11-02-2009

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Martine LANSON dans l'UMR n° 5559.

Signé : Fabrice COTTON, directeur de l'UMR n° 5559

UMR n° 5115 – Centre d'études d'Afrique noire. Politique, sociétés, relations internationales au Sud (CEAN)

UMR n° 5116 - Science politique relations internationales territoriale (SPIRIT)

MME JEANNE CAPDEVILLE

DEC. n° 090007DR15 du 07-05-2009

Il est mis fin, à compter du 7 mai 2009, à la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercée par Mme Jeanne CAPDEVILLE au sein des UMR n° 5115 – CEAN et n° 5116 - SPIRIT et dirigées respectivement par M. René OTAYEK et M. Antoine ROGER.

Signé : René OTAYEK, directeur de l'UMR n° 5115 et Antoine ROGER, directeur de l'UMR n° 5116

UMR n° 8022 - Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille (LIFL)

M. ALAIN FARGUE

DEC. n° 08D072DR18 du 10-10-2008

Il est mis fin, à compter du 31 août 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Alain FARGUE dans l'UMR n° 8022.

Signé : Sophie TISON, directrice de l'UMR n° 8022

UMR n° 8157 - Géosystèmes

M. JEAN-FRANÇOIS BARTHE

DEC. n° 08D065DR18 du 21-04-2009

Il est mis fin, à compter du 1^{er} septembre 2007, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jean-François BARTHE dans l'UMR n° 8157.

Signé : Nicolas TRIBOVILLARD, directeur de l'UMR n° 8157

UMR n° 8181 – Unité de catalyse et chimie du solide (UCCS)

M. LÉON GENGEMBRE

DEC. n° 09D009DR18 du 15-02-2009

Il est mis fin, à compter du 31 janvier 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Léon GENGEMBRE dans l'UMR n° 8181.

Signé : Edmond PAYEN, directeur de l'UMR n° 8181

UMR n° 8516 - Laboratoire de spectrochimie infrarouge et Raman (LASIR)

M. JULIEN REHAULT

DEC. n° 09D010DR18 du 17-01-2009

Il est mis fin, à compter du 1^{er} juin 2008 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Julien REHAULT dans l'UMR n° 8516.

Signé : Guy BUNTINX, directeur de l'UMR n° 8516

- des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange d'immeubles d'un montant supérieur à 150 000 euros hors taxes ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME FRANÇOISE SEVIN

DEC. n° 090032DAJ du 20-03-2009

En l'absence de M. Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général, délégation est donnée à Mme Françoise SEVIN, directrice des finances, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, pour la période du 20 au 24 avril 2009 inclus, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de suppression d'unités de recherche ;
- des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange d'immeubles d'un montant supérieur à 150 000 euros hors taxes ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME MARIE-FLORENCE GRENIER-LOUSTALOT

MME BRIGITTE PAPIN

M. CHRISTOPHE PELEGRY

M. ÉRIC GERVASONI

MME HÉLÈNE FARADJI

DEC. n° 090033DAJ du 25-03-2009

Délégation permanente est donnée à Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régional pour la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

a) Gestion des personnels

Notamment :

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

Délégations de signature

Administration centrale

DG

MME ARMELLE BARELLI

DEC. n° 090026DAJ du 10-03-2009

Délégation est donnée à Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes portant acquisition par le CNRS de quatre parcelles situées sur la Commune de Moulis (Ariège) :

- au lieudit : « Le Pla » ;
- cadastrées : section C n° 155 (1 220 m²), n° 156 (2 340 m²), n° 153 et n° 154 (2 340 m²), soit une superficie totale de 5 900 m².
- propriétaires respectifs : Mme CAZALE, indivision CAZALE, et M. ESTAQUE.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME GILBERTE CHAMBAUD

DEC. n° 090030DAJ du 23-03-2009

Délégation est donnée à Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice du département scientifique Chimie, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le vendredi 3 avril 2009, à Ilheus (Brésil), la convention de création du LIA « Institut de recherche et d'analyses physico-chimiques - LIA IFAP » entre le CNRS et l'Universidade Estadual de Santa Cruz (UESC).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME DANIÈLE DAUVIGNAC

DEC. n° 090031DAJ du 20-03-2009

En l'absence de M. Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général, délégation est donnée à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, pour la période du 14 au 17 avril 2009 inclus, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de suppression d'unités de recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié [fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques] ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 [fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au Centre national de la recherche scientifique] ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

b) Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifiques ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les actes, décisions et conventions liés à la gestion des personnels et des locaux situés à l'étranger et dans les DOM-TOM ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

c) Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union Européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une structure propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les conventions, dont le montant annuel n'excède pas 300 000 € HT, qui confient aux établissements d'enseignement supérieur la gestion de la participation financière du CNRS destinée à assurer le fonctionnement des unités créées dans le cadre des contrats quadriennaux ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les actes relatifs à l'adhésion du CNRS à des associations loi 1901, lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 €.

d) Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

e) Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi du 19 juillet 1976 modifiée [relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et les décrets pris pour son application] ;
- le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de la loi du 20 décembre 1988 [relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application] ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

f) Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée.

g) Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

h) Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Brigitte PAPIN, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT et de Mme Brigitte PAPIN, délégation est donnée à M. Christophe PELEGRY, responsable du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, de Mme Brigitte PAPIN et de M. Christophe PELEGRY, délégation est donnée à M. Éric GERVASONI, responsable des services d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, de Mme Brigitte PAPIN, de M. Christophe PELEGRY et de M. Éric GERVASONI, délégation est donnée à Mme Hélène FARADJI, responsable du service du partenariat et de la valorisation, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-

dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La décision n° 0700110DAJ du 27 août 2007 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur est abrogée.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME GHISLAINE GIBELLO

DEC. n° 090035DAJ du 23-03-2009

Délégation est donnée à, Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, la déclaration d'orientation scientifique, Pôle chimie Balard, Languedoc-Roussillon.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME MARIE-CAROLINE BEER

DEC. n° 090063DR05 du 01-04-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Caroline BEER directrice de l'audit interne, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, dans la limite des crédits disponibles de la direction de l'audit interne, les actes suivants :

1. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention, ainsi que les commandes adressées à une unité ou à une délégation du CNRS ;
 2. les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT (dans les cas ne relevant pas de l'alinéa 1) ;
 3. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents aux agences agréées par la délégation.
- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de la Direction de l'audit interne.

La décision n° 080066DR05 du 19 août 2008 est abrogée.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

Laboratoires

DR02 - Paris B

UMR n° 7195 - Physicochimie des électrolytes, colloïdes et sciences analytiques

MME VALÉRIE CABUIL
MME MARIE-CLAIRE HENNION
MME LISE MICHELOT

DEC. n° 090060DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Valérie CABUIL à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie CABUIL, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claire HENNION, professeure ou à Mme Lise MICHELOT, TCS aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7195 - Physicochimie des électrolytes, colloïdes et sciences analytiques

MME MARIE-CLAIRE HENNION
MME LISE MICHELOT

DEC. n° 090061DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire HENNION, professeure, adjointe au directeur à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire HENNION, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Lise Michelot, TCS, administratrice. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Valérie CABUIL, directrice de l'UMR n° 7195

UMR n° 7190 - Institut Jean le rond d'Alembert

M. STÉPHANE ZALESKI
M. PIERRE SAGAUT
M. JEAN-MARC CONOIR
M. PHILIPPE GUIBERT
M. HUGUES GENEVOIS

DEC. n° 090043DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Stéphane ZALESKI à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane ZALESKI, délégation de signature est donnée à M. Pierre SAGAUT, professeur ou à M. Jean-Marc CONOIR, directeur de recherche ou à M. Philippe GUIBERT, professeur ou à M. Hugues GENEVOIS, IR2 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7190 - Institut Jean le rond d'Alembert

M. PIERRE SAGAUT
M. JEAN-MARC CONOIR
M. PHILIPPE GUIBERT
M. HUGUES GENEVOIS

DEC. n° 090044DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Pierre SAGAUT, professeur, directeur-adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre SAGAUT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Marc CONOIR, directeur de recherche, responsable du site Jussieu.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CONOIR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe GUIBERT, professeur, responsable du site St Cyr.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GUIBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Hugues GENEVOIS, IR2, responsable site Lourmel.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Stéphane ZALESKI, directeur de l'UMR n° 7190

UMR n° 7203 - Laboratoire des biomolécules

MME SOLANGE LAVIELLE
M. JEAN-MAURICE MALLET
MME SANDRINE SAGAN

DEC. n° 090066DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Solange LAVIELLE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange LAVIELLE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Maurice MALLET, DR ou à Mme Sandrine SAGAN, DR aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7203 - Laboratoire des biomolécules

M. JEAN-MAURICE MALLET
MME SANDRINE SAGAN

DEC. n° 090067DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Maurice MALLET, DR, directeur-adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Maurice MALLET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sandrine SAGAN, DR, responsable d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Solange LAVIELLE, directrice de l'UMR n° 7203

UMR n° 7211 - Immunologie, immunopathologie, immunothérapie

M. DAVID KLATZMANN

DEC. n° 090068DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. David KLATZMANN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régional Paris B

UMR n° 7585 - Laboratoire de physique nucléaire et hautes énergies

M. REYNALD PAIN
MME EVELYNE MEPHANE
M. DIDIER LACOUR

DEC. n° 090116DR02 du 19-03-2009

Délégation est donnée à M. Reynald PAIN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald PAIN, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne MEPHANE, IR2 ou à M. Didier LACOUR, CR1 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7585 - Laboratoire de physique nucléaire et hautes énergies

MME EVELYNE MEPHANE
M. DIDIER LACOUR

DEC. n° 090117DR02 du 19-03-2009

Délégation est donnée à Mme Evelyne MEPHANE, IR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne MEPHANE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Didier LACOUR, CR1.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Reynald PAIN, directeur de l'UMR n° 7585

UMR n° 7622 - Biologie du développement

MME CATHERINE JESSUS
MME CLAUDETTE DI LIEGGHIO

DEC. n° 090099DR02 du 20-02-2009

Délégation est donnée à Mme Catherine JESSUS à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JESSUS, délégation de signature est donnée à Mme Claudette di LIEGGHIO, TCN aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7622 - Biologie du développement

MME CLAUDETTE DI LIEGGHIO

DEC. n° 090100DR02 du 20-02-2009

Délégation est donnée à Mme Claudette di LIEGGHIO, TCN, gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine JESSUS, directrice de l'UMR n° 7622

UMR n° 8094 - Langues, textes, traitements informatiques, cognition

M. MICHEL CHAROLLES
M. BERNARD VICTORRI

DEC. n° 090095DR02 du 19-02-2009

Délégation est donnée à M. Michel CHAROLLES à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CHAROLLES, délégation de signature est donnée à M. Bernard VICTORRI, DR1 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8094 - Langues, textes, traitements informatiques, cognition

M. BERNARD VICTORRI

DEC. n° 090096DR02 du 19-02-2009

Délégation est donnée à M. Bernard VICTORRI, DR1, directeur de recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel CHAROLLES, directeur de l'UMR n° 8094

UMR n° 8186 - Biologie moléculaire des organismes photosynthétiques

M. CHRIS BOWLER
Mlle SOPHIE DE PEINDRAY D'AMBELLE

DEC. n° 090107DR02 du 02-03-2009

Délégation est donnée à M. Chris BOWLER, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Chris BOWLER, délégation de signature est donnée à Mlle Sophie de PEINDRAY d'AMBELLE, TCN aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8186 - Biologie moléculaire des organismes photosynthétiques

Mlle SOPHIE DE PEINDRAY d'AMBELLE

DEC. n° 090108DR02 du 02-03-2009

Délégation est donnée à Mlle Sophie de PEINDRAY d'AMBELLE, TCN, secrétaire gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Chris BOWLER, directeur de l'UMR n° 8186

GDR n° 3273 - Mathématiques de l'optimisation et applications

M. PATRICK-LOUIS COMBETTES

Mme DANIELLE BOULIC

DEC. n° 090101DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Patrick-Louis COMBETTES à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick-Louis COMBETTES, délégation de signature est donnée à Mme Danielle BOULIC, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 3273 - Mathématiques de l'optimisation et applications

Mme DANIELLE BOULIC

DEC. n° 090102DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Danielle BOULIC, assistante-ingénieure, responsable administrative et financière à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick-Louis COMBETTES, directeur du GDR n° 3273

GDR n° 3280 - Tara-Océans

M. CHRIS BOWLER

M. VINCENT COLOT

Mlle SOPHIE DE PEINDRAY d'AMBELLE

DEC. n° 090103DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Chris BOWLER à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Chris BOWLER, délégation de signature est donnée à M. Vincent COLOT, DR2 ou à Mlle Sophie de PEINDRAY d'AMBELLE, TCN aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 3280 - Tara-Océans

M. VINCENT COLOT

Mlle SOPHIE DE PEINDRAY d'AMBELLE

DEC. n° 090104DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Vincent COLOT, DR2, responsable d'équipe à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent COLOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Sophie de PEINDRAY d'AMBELLE, TCN, secrétaire gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Chris BOWLER, directeur du GDR n° 3280

FR n° 2830 - Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris centre

M. JEAN-YVES CHEMIN

M. FRÉDÉRIC HELEIN

DEC. n° 090114DR02 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Yves CHEMIN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves CHEMIN, délégation de signature est donnée à M. Frédéric HELEIN, professeur aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2830 - Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris centre

M. FRÉDÉRIC HELEIN

DEC. n° 090115DR02 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Frédéric HELEIN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Yves CHEMIN, directeur de la FRE n° 2830

FRE n° 3207 - Laboratoire acides nucléiques, biosciences et photonique (ANBioF)

MME MARIE-CHRISTINE MAUREL
MME CATHERINE HERVE DU PENHOAT

DEC. n° 090056DR02 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine MAUREL à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine MAUREL, délégation de signature est donnée à Mme Catherine HERVE du PENHOAT, DR2 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régional Paris B

DR03 - Ile-de-France Est

UMR n° 7075 - Laboratoire de dynamique, interactions et réactivité

M. ESMAÏL ALIKHANI
M. PHILIPPE COLOMBAN

DEC. n° 090011DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Esmail ALIKHANI, directeur de l'UMR n° 7075, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Esmail ALIKHANI, délégation de signature est donnée à M. Philippe COLOMBAN, directeur de recherche au CNRS, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7075 - Laboratoire de dynamique, interactions et réactivité

M. PHILIPPE COLOMBAN

DEC. n° 090012DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Philippe COLOMBAN, directeur de recherche au CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Esmail ALIKHANI, directeur de l'UMR n° 7075

UMR n° 7107 - Laboratoire de langues et civilisations à tradition orale

M. FRANÇOIS JACQUESSON
MME EVANGELIA ADAMO

DEC. n° 090003DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. François JACQUESSON, directeur de l'UMR n° 7107, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François JACQUESSON, délégation de signature est donnée à Mme Evangelia ADAMO, chargée de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7107 - Laboratoire de langues et civilisations à tradition orale

MME EVANGELIA ADAMO

DEC. n° 090004DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Evangelia ADAMO, chargé de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François JACQUESSON, directeur de l'UMR n° 7107

UMR n° 7182 - Institut de chimie et de matériaux Paris-Est

M. PATRICK HEMERY
M. MICHEL LATROCHE
M. FRÉDÉRIC HAMMERER

DEC. n° 090027DR03 du 05-03-2009

Délégation est donnée à M. Patrick HEMERY, directeur de l'UMR n° 7182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick HEMERY, délégation de signature est donnée à M. Michel LATROCHE, directeur de recherche au CNRS, directeur-adjoint de l'unité et M. Frédéric HAMMERER, ingénieur d'études au CNRS aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision prend effet à compter du 5 janvier 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional

UMR n° 7182 - Institut de chimie et de matériaux Paris-Est

M. MICHEL LATROCHE
M. FRÉDÉRIC HAMMERER

DEC. n° 090028R03 du 05-03-2009

Délégation est donnée à M. Michel LATROCHE, directeur de recherche au CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LATROCHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Frédéric HAMMERER, ingénieur d'études au CNRS.

Cette décision prend effet à compter du 5 janvier 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick HEMERY, directeur de l'UMR n° 7182

UMR n° 7194 - Histoire naturelle de l'homme préhistorique

M. CHRISTOPHE FALGUERES
M. FRANÇOIS SEMAH
MME NATHALIE DESJOBERT
MME MARIE-HÉLÈNE MONCEL

DEC. n° 090013DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Christophe FALGUERES, directeur de l'UMR n° 7194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe FALGUERES, délégation de signature est donnée à M. François SEMAH, professeur au MNHN, Mme Nathalie DESJOBERT, attachée d'administration de la recherche au MNHN, et à Mme Marie-Hélène MONCEL, chargée de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7194 - Histoire naturelle de l'homme préhistorique

M. FRANÇOIS SEMAH
MME NATHALIE DESJOBERT
MME MARIE-HÉLÈNE MONCEL

DEC. n° 090014R03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. François SEMAH, professeur au MNHN, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes

responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SEMAH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nathalie DESJOBERT, attachée d'administration de la recherche au MNHN.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SEMAH et de Mme Nathalie DESJOBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Hélène MONCEL, chargée de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christophe FALGUERES, directeur de l'UMR n° 7194

UMR n° 7207 - Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements

M. PHILIPPE JANVIER
MME SYLVIE CRASQUIN
MME ANGELINA BASTOS
MME ELYANE MOLIN

DEC. n° 090019DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Philippe JANVIER, directeur de l'UMR n° 7207, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JANVIER, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie CRASQUIN, directrice de recherche au CNRS, directrice adjointe de l'unité, à Mme Angelina BASTOS, assistante-ingénieure au CNRS, et à Mme Elyane MOLIN, assistante-ingénieure au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7207 - Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements

MME SYLVIE CRASQUIN
MME ANGELINA BASTOS
MME ELYANE MOLIN

DEC. n° 090020DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Sylvie CRASQUIN, directrice de recherche au CNRS, directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie CRASQUIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Angelina BASTOS, assistante-ingénieure au CNRS. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie CRASQUIN et de Mme Angelina Bastos, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Elyane MOLIN, assistante-ingénieure au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe JANVIER, directeur de l'UMR n° 7207

FRE n° 3206 - Molécules de communication et adaptation des microorganismes

MME SYLVIE REBUFFAT
M. PHILIPPE GRELLIER
MME CATHERINE POUGAULT

DEC. n° 090015DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Sylvie REBUFFAT, directrice de la FRE n° 3206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie REBUFFAT, délégation de signature est donnée à M. Philippe GRELLIER, professeur au MNHN et à Mme Catherine POUGAULT, assistante-ingénieure au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 3206 - Molécules de communication et adaptation des microorganismes

M. PHILIPPE GRELLIER
MME CATHERINE POUGAULT

DEC. n° 090016DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Philippe GRELLIER, professeur au MNHN, à l'effet de signer, au nom de la directrice de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GRELLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine POUGAULT, assistante-ingénieure au MNHN. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvie REBUFFAT, directrice de la FRE n° 3206

FR n° 33 - Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions)

M. DARWIN SMITH
MME CATHERINE ROBINE

DEC. n° 090025DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à M. Darwin SMITH, directeur de la FR n° 33, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 (soit 133 000 € HT) modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Darwin SMITH, délégation de signature est donnée à Mme Catherine ROBINE, ingénieure d'études au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Centre-Est

FR n° 33 - Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions)

MME CATHERINE ROBINE

DEC. n° 090026DR03 du 05-01-2009

Délégation est donnée à Mme Catherine ROBINE, ingénieure d'études au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Darwin SMITH, directeur de la FR n° 33

DR04 - Ile-de-France Sud

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles

M. DAVID CRICH
MME ELIZABETH CERNEAZ
MME BLANCHE GONZALEZ
M. MARTIAL THOMAS

DEC. n° 09A025DR04 du 01-03-2009

Délégation est donnée à M. David CRICH, directeur de l'UPR n° 2301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CRICH, délégation de signature est donnée à Mme Elizabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche, à Mme Blanche GONZALEZ, technicienne, et à M. Martial THOMAS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A051DR04 du 1^{er} septembre 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles

MME ELIZABETH CERNEAZ
MME BLANCHE GONZALEZ
M. MARTIAL THOMAS

DEC. n° 09A026DR04 du 01-03-2009

Délégation est donnée à Mme Elizabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elizabeth CERNEAZ, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Blanche GONZALEZ, technicienne, responsable gestion financière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elizabeth CERNEAZ et de Mme Blanche GONZALEZ, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Martial THOMAS, ingénieur d'études, responsable service généraux.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A052DR04 du 1^{er} septembre 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : David CRICH, directeur de l'UPR n° 2301

UMR n° 2472 - Virologie moléculaire et structurale

M. YVES GAUDIN
MME DANIELLE BLONDEL
M. PAULO TAVARES

DEC. n° 09A014DR04 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Yves GAUDIN, directeur de l'UMR n° 2472, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GAUDIN, délégation de signature est donnée à Mme Danielle BLONDEL, chargée de recherche, M. Paulo TAVARES, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 2472 - Virologie moléculaire et structurale

MME DANIELLE BLONDEL
M. PAULO TAVARES

DEC. n° 09A015DR04 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Danielle BLONDEL, chargée de recherche, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danielle BLONDEL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Paulo TAVARES, directeur de recherche, chercheur.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A190DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : M. Yves GAUDIN, directeur de l'UMR n° 2472

UMR n° 8609 - Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse

M. GABRIEL CHARDIN
MME ANNE LEFEBVRE-SCHUHL
MME MICHÈLE FRERET

DEC. n° 09A021DR04 du 01-03-2009

Délégation est donnée à M. Gabriel CHARDIN, directeur de l'UMR n° 8609, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel CHARDIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne LEFEBVRE-SCHUHL, chargée de recherche, Mme Michèle FRERET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8609 - Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse

MME ANNE LEFEBVRE-SCHUHL
MME MICHÈLE FRERET

DEC. n° 09A022DR04 du 01-03-2009

Délégation est donnée à Mme Anne LEFEBVRE-SCHUHL, chargée de recherche, adjointe directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LEFEBVRE-SCHUHL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michèle FRERET, ingénieure d'études, responsable administrative.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A177DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gabriel CHARDIN, directeur de l'UMR n° 8609

FRE n° 3144 - Centre de génétique moléculaire

M. FRÉDÉRIC BOCCARD
M. PASCAL MAYTRAUD
M. BERNARD GUIARD

DEC. n° 09A016DR04 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Frédéric BOCCARD, directeur de la FRE n° 3144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BOCCARD, délégation de signature est donnée à M. Pascal MAYTRAUD, ingénieur d'études et M. Bernard GUIARD, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

FRE n° 3144 - Centre de génétique moléculaire

M. PASCAL MAYTRAUD
M. BERNARD GUIARD

DEC. n° 09A017DR04 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Pascal MAYTRAUD, ingénieur d'études, administrateur scientifique et technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ [du 27 juillet 2007 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MAYTRAUD, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard GUIARD, directeur de recherche, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric BOCCARD, directeur de la FRE n° 3144

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7220 - Institut de sciences sociales du politique

M. THIERRY DELPEUCH

DEC. n° 090055DR05 du 23-03-2009

Délégation est donnée à M. Thierry DELPEUCH, CR, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles des contrats ANR suivants :

1. Mutation Est - ANR - 06-APPR-017-R03 - EOTP 24726 (1 et 2),
2. INTERSECT - ANR - 06-SECU-005-01 - EOTP 24724 (1 et 2).

les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié [soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009], à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature débute à la date de signature de la présente décision et prend fin le 4 mars 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7656 - Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)

M. RENÉ DOURSAT
MME AMPARO RUIZ-VERA

DEC. n° 090062DR05 du 01-04-2009

Délégation est donnée à M. René DOURSAT chercheur, directeur de l'Institut des systèmes complexes Paris Ile-de-France, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles des GIS « Institut des systèmes complexes Paris Ile-de-France (ISC) » et « Réseau national des systèmes complexes (RNSC) », les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'ISC Paris Ile-de-France, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. René DOURSAT, délégation de signature est donnée, aux fins mentionnées ci-dessus, à Mme Amparo RUIZ-VERA, IE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, du non-renouvellement de l'unité ou de dissolution des GIS précités.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7656 - Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)

M. RENÉ DOURSAT
MME AMPARO RUIZ-VERA

DEC. n° 090061DR05 du 17-03-2009

Délégation est donnée à M. René DOURSAT, chercheur, directeur de l'Institut des systèmes complexes Paris Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique], limités aux opérations concernant les GIS « Institut des systèmes complexes Paris Ile-de-France (ISC) » et « Réseau national des systèmes complexes (RNSC) ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. René DOURSAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Amparo RUIZ-VERA, IE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, du non-renouvellement de l'unité ou de dissolution des GIS précités.

Signé : Paul BOURGINE, directeur de l'UMR n° 7656

UMR n° 7656 - Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)

M. PAUL BOURGINE
M. JEAN LASSEGUE
MME MARIE-JOSÉ LÉCUYER
MME STÉPHANIE BENOIT

DEC. n° 090065DR05 du 23-03-2009

Délégation est donnée à M. Paul BOURGINE, directeur de l'UMR n° 7656, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BOURGINE, délégation de signature est donnée à M. Jean LASSEGUE, CR1, directeur-adjoint du CREA, à Mme Marie-José LÉCUYER, IE de l'École polytechnique, attachée de direction et à Mme Stéphanie BENOIT, AI, gestionnaire de projets européens, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070056DR05 du 9 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7656 - Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)

M. JEAN LASSEGUE
MME MARIE-JOSÉ LÉCUYER
MME STÉPHANIE BENOIT

DEC090064DR05 du 17-03-2009

Délégation est donnée à M. Jean LASSEGUE, CR1, directeur-adjoint du CREA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LASSEGUE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-José LÉCUYER, IE de l'École polytechnique, attachée de direction et à Mme Stéphanie BENOIT, AI, gestionnaire de projets européens.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 060079DR05 du 13 décembre 2006 est abrogée.

Signé : Paul BOURGINE, directeur de l'UMR n° 7656

DR06 – Centre-Est

UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques

M. CHRISTIAN FRANCE-LANORD
M. MARC CHAUSSIDON
MME MARTINE NOEL
MME ISABELLE GEOFFROY

DEC. n° 090015DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Christian FRANCE-LANORD, directeur de l'UPR n° 2300, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian FRANCE-LANORD, délégation de signature est donnée à M. Marc CHAUSSIDON, directeur de recherche CNRS, à Mme Martine NOEL, assistante-ingénieure CNRS et à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante-ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070273DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques

M. MARC CHAUSSIDON
MME MARTINE NOEL
MME ISABELLE GEOFFROY

DEC. n° 090016DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Marc CHAUSSIDON, directeur de recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc CHAUSSIDON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Martine NOEL, assistante-ingénieure CNRS, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc CHAUSSIDON et de Mme Martine NOEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante-ingénieure, secrétaire de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian France-LANORD, directeur de l'UPR n° 2300

UMR n° 7117 - Laboratoire d'histoire des sciences et de philosophie

M. ROGER POUIVET
MME LYDIE MARIANI

DEC. n° 090007DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Roger POUIVET, directeur de l'UMR n° 7117, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger POUIVET, délégation de signature est donnée à Mme Lydie MARIANI,

technicienne CNRS de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070260DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7117 - Laboratoire d'histoire des sciences et de philosophie

MME LYDIE MARIANI

DEC. n° 090010DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Lydie MARIANI, technicienne CNRS de classe supérieure, assistante gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Roger POUIVET, directeur de l'UMR n° 7117

UMR n° 7214 - ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale (AREMS)

MME CHRISTIANE BRANLANT
M. GUY BRANLANT

DEC. n° 090028DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Christiane BRANLANT, directrice de l'UMR n° 7214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de signature de l'acte, 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane BRANLANT, délégation de signature est donnée à M. Guy BRANLANT, professeur UHP aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 070233DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7214 - ARN-RNP structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale (AREMS)

M. GUY BRANLANT

DEC. n° 090029DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Guy BRANLANT, professeur UHP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christiane BRANLANT, directrice de l'UMR n° 7214

UMR n° 7561 - Physiopathologie, pharmacologie et ingénierie articulaires

M. JACQUES MAGDALOU
M. PATRICK NETTER
M. MOHAMED OUZZINE

DEC. n° 090026DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Jacques MAGDALOU, directeur de l'UMR n° 7561, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de signature de l'acte, 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MAGDALOU, délégation de signature est donnée à M. Patrick NETTER, directeur-adjoint de l'UMR n° 7561, professeur des universités, praticien hospitalier et à M. Mohamed OUZZINE, directeur de recherche 2^{ème} classe INSERM, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090003DR06 du 1^{er} avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7561 - Physiopathologie, pharmacologie et ingénierie articulaires

M. PATRICK NETTER
M. MOHAMED OUZZINE

DEC. n° 090027DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Patrick NETTER, professeur des universités, praticien hospitalier, directeur-adjoint de l'UMR n° 7561, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Mohamed OUZZINE, directeur de recherche 2^{ème} classe INSERM.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques MAGDALOU, directeur de l'UMR n° 7561

UMR n° 7563 - Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée

M. FABRICE LEMOINE
M. BERNARD ANTOINE
MME ÉDITH LANG

DEC. n° 090030DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Fabrice LEMOINE, directeur de l'UMR n° 7563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de signature de l'acte, 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice LEMOINE, délégation de signature est donnée à M. Bernard ANTOINE, ingénieur de recherche 1^{ère} classe CNRS et à Mme Édith LANG, ingénieure d'études 1^{ère} classe CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070275DR0 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7563 - Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée

M. BERNARD ANTOINE
MME ÉDITH LANG

DEC. n° 090031DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Bernard ANTOINE, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ANTOINE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Édith LANG, ingénieure d'études 1^{ère} classe, administratrice, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Fabrice LEMOINE, directeur de l'UMR n° 7563

UMR n° 7566 - Géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques

M. MICHEL CATHELINÉAU
M. JACQUES PIRONON
MME MARIE ODILE CAMPADIEU

DEC. n° 090013DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Michel CATHELINÉAU, directeur de l'UMR n° 7566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de signature de l'acte, 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CATHELINÉAU, délégation de signature est donnée à M. Jacques PIRONON, DR2, et à Mme Marie Odile CAMPADIEU, technicienne supérieure UHP, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070234DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7566 - Géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques

M. JACQUES PIRONON
MME MARIE ODILE CAMPADIEU

DEC. n° 090014DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Jacques PIRONON, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques PIRONON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie Odile CAMPADIEU, technicienne supérieure UHP, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel CATHELINÉAU, directeur de l'UMR n° 7566

FR n° 633 - Fédération de recherche eau - sol - terre

M. FRÉDÉRIC VILLIERAS
MME ISABELLE GEOFFROY

DEC. n° 090017DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Frédéric VILLIERAS, directeur de la FR n° 633, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de signature de l'acte, 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric VILLIERAS, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 070255DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

FR n° 633 - Fédération de recherche eau - sol - terre

MME ISABELLE GEOFFROY

DEC. n° 090018DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante-ingénieure, secrétaire de direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric VILLIERAS, directeur de la FR n° 633

DR08 - Centre Poitou-Charentes

GDR n° 3161 - Propulsion par plasma dans l'espace

M. MICHEL DUDECK
MME MURIELLE CHEVRIER

DEC. n° 090096DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Michel DUDECK, directeur du GDR n° 3161, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DUDECK, délégation est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 080150DR08 du 15 mai 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre Poitou-Charentes

GDR n° 3176 - Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale

M. OLIVIER MILLET

DEC. n° 090076DR08 du 02-02-2009

Délégation est donnée à M. Olivier MILLET, directeur de l'unité GDR n° 3176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La présente décision abroge la décision n° 080193DR08 du 3 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre Poitou-Charentes

DR10 - Alsace

UMR n° 777 - Institut de Chimie de Strasbourg

M. MICHEL ROHMER
M. MICHEL PFEFFER
M. JEAN-PIERRE LEPOITTEVIN
MME EVELYNE KLOTZ
MME NADIA BOUAOUINA

DEC. n° 090030DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Michel ROHMER, directeur de l'UMR7177 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7177 et à 20 K€ HT pour les sub-délégataires.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ROHMER, délégation de signature est donnée à M. Michel PFEFFER, DR-CNRS, à M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, professeur-Université, à Mme Evelyne KLOTZ IR-CNRS, et à Mme Nadia BOUAOUINA AI-CNRS aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080084DR10 du 28 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7005 - Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection (LSIIT)

M. FABRICE HEITZ
M. JEAN-MICHEL DISCHLER

DEC. n° 090040DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Fabrice HEITZ, directeur de l'UMR n° 7005 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7005 et à 20 K€ HT pour le sub-délégataire.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice HEITZ, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel DISCHLER, professeur DR adjoint aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 070093DR10 du 3 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)

M. DINO MORAS
M. JEAN-LOUIS MANDEL
M. JAMES STEVENIN
MME KATELL SCHAEFFER
M. ARNAUD DE LA HOGUE

DEC. n° 090018DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Dino MORAS, directeur de l'UMR n° 7104 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7104 et à 20 K€ HT pour les sub-délégués.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dino MORAS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis MANDEL, directeur-adjoint, à M. James STEVENIN, DR Inserm, à Mme Katell SCHAEFFER, IR-ULP aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT et à M. Arnaud de la HOGUE, IR-GIE, « pour les commandes d'un montant inférieur ou égal à 1000 euros ».

La décision n° 070028DR10 du 25 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert-Curien (IPHC)

M. DANIEL HUSS
M. JEAN SCHIHIN
M. ALAIN VAN DORSSELAER
M. STÉPHANE BLANC
MME FRANÇOISE ARNAUD
M. RENÉ GROSCOLAS

DEC. n° 090037DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Daniel HUSS, directeur de l'UMR n° 7178 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 133 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7104 et à 20 K€ HT pour les sub-délégués.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel HUSS, délégation de signature est donnée à M. Jean SCHIHIN, directeur administratif CNRS, à M. Alain van DORSSELAER, directeur département DSA, à M. Stéphane BLANC, directeur département DEPE, à Mme Françoise ARNAUD, adjointe au directeur du DSA, et à M. René GROSCOLAS, adjoint au directeur du DEPE, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080070DR10 du 17 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7516 - Institut de physique du globe de Strasbourg (IPGS)

M. JACQUES HINDERER
M. LUIS RIVERA
MME BINTA MESMACQUE

DEC. n° 090009DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Jacques HINDERER, directeur de l'UMR n° 7516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7516 et à 20 K€ HT pour les sub-délégués.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques HINDERER, délégation de signature est donnée à M. Luis RIVERA, professeur ainsi qu'à Mme Binta MESMACQUE, TCN CNRS aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080064DR10 du 26 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FRE n° 3211 - Institut de recherche de l'école de biotechnologie de Strasbourg (IREBS)

M. JEAN-LUC GALZI
M. CLAUDE KEDINGER
M. SERGE MYKITA
MME CLAIRE GUTH

DEC. n° 090033DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Luc GALZI, directeur de la FRE n° 3211 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de la FRE n° 3211 et à 20 K€ HT pour les sub-délégués.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GALZI, délégation de signature est donnée à M. Claude KEDINGER, DR-adjoint, à M. Serge MYKITA, IR-CNRS, et à Mme Claire GUTH, TCS CNRS aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080050DR10 du 27 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FRE n° 3240 - Institut de mécanique des fluides et des solides (IMFS)

M. YVES REMOND
M. ROBERT MOSE

DEC. n° 090039DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Yves REMOND, directeur de la FRE n° 3240 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de la FRE n° 3240 et à 20 K€ HT pour le sub-délégué.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves REMOND, délégation de signature est donnée à M. Robert MOSE, professeur-ENGEES, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080134DR10 du 11 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMS n° 830 - Ecole et observatoire des sciences de la terre de Strasbourg (EOST)

M. MICHEL GRANET
MME PATRICIA WALTER

DEC. n° 090026DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Michel GRANET, directeur de l'UMS n° 830 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMS n° 830 et à 20 K€ HT pour les sub-délégués.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GRANET, délégation de signature est donnée à Mme Patricia WALTER SAR CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080058DR10 du 27 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FR n° 3241 - L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles

M. YVES STRICKLER
MME NEONILA VYLCOU

DEC. n° 090045DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Yves STRICKLER, directeur de la FR n° 3241 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de la FR n° 3241 et à 20 K€ HT pour la sub-délégué.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves STRICKLER, délégation de signature est donnée à Mme Neonila VYLCOU, administratrice, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

ERL n° 7230 - Image, ville, environnement (LIVE)

MME CHRISTIANE WEBER
M. CHRISTOPHE ENAUX

DEC. n° 090041DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Christiane WEBER, directrice de l'ERL n° 7230 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour la directrice de l'ERL n° 7230 et à 20 K€ HT pour les sub-délégués.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane WEBER, délégation de signature est donnée à M. Christophe ENAUX, maître de conférences aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 080124DR10 du 3 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

DR11 - Alpes

UMR n° 5519 - Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels

M. ALAIN CARTELLIER
M. CHRISTOPHE BAUDET
M. CHRISTOPHE CORRE
MME DOMINIQUE CREBASSA

DEC. n° 090006DR11 du 02-03-2009

Délégation est donnée à M. Alain CARTELLIER, directeur de l'UMR n° 5519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CARTELLIER, délégation de signature est donnée à M. Christophe BAUDET, professeur, et à M. Christophe CORRE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Dominique CREBASSA, assistante-ingénieure, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

La décision n° 090002DR11 du 2 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

FRE n° 3200 - Laboratoire de chimie inorganique et biologique

MME MALDIVI
M. MICHEL BARDET

DEC. n° 090007DR11 du 17-03-2009

Délégation est donnée à Mme Pascale MALDIVI, directrice de la FRE n° 3200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale MALDIVI, délégation de signature est donnée à M. Michel BARDET, ingénieur CEA en qualité de directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR13 - Languedoc-Roussillon

Club Français des membranes

M. STÉPHANE SARRADE
M. PATRICE LINARES

DEC. n° 090067DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Stéphane SARRADE, président du CFM, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane SARRADE, délégation de signature est donnée à M. Patrice LINARES, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080041DR13 du 30 juin 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UPR n° 8521 - Institut de science et de génie des matériaux et procédés

M. GILLES FLAMANT
M. DANIEL GAUTHIER
M. ALAIN DOLLET
M. JEAN-PIERRE COUDERT

DEC. n° 090051DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Gilles FLAMANT, directeur de l'UPR n° 8521, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles FLAMANT, délégation de signature est donnée à M. Daniel GAUTHIER, IR1, à M. Alain DOLLET, DR2 et à M. Jean-Pierre COUDERT, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070179DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UPR n° 1142 - Institut de génétique humaine

M. ALAIN BUCHETON
MME BRIGITTE MANGONI
M. DOMINIQUE GIORGI
MME SAHONDRA RAKOTONDRA MASY

DEC. n° 090011DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Alain BUCHETON, directeur de l'UPR n° 1142, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BUCHETON, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte MANGONI, IE2, à M. Dominique GIORGI, DR2, et à Mme Sahondra RAKOTONDRA MASY, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080023DR13 du 1^{er} juillet 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UPR n° 1142 - Institut de génétique humaine

MME BRIGITTE MANGONI
MME SAHONDRA RAKOTONDRA MASY

DEC. n° 090012DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Brigitte MANGONI, IE2, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la

décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte MANGONI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sahondra RAKOTONDRA MASY, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain BUCHETON, directeur de l'UPR n° 1142

UMR n° 2724 - Génétique et évolution des maladies infectieuses

M. FRANÇOIS RENAUD
MME ANNE LAURE BANULS
M. JEAN-FRANÇOIS GUEGAN
MME NADINE MAURY

DEC. n° 090029DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. François RENAUD, directeur de l'UMR n° 2724, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François RENAUD, délégation de signature est donnée à Mme Anne Laure BANULS, CR1, à M. Jean-François GUEGAN, DR1 et à Mme Nadine MAURY, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070137DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 2724 - Génétique et évolution des maladies infectieuses

MME ANNE-LAURE BANULS
MME NADINE MAURY

DEC. n° 090030DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Anne-Laure BANULS, CR1, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure BANULS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nadine MAURY, AI, assistante en gestion financière et administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François RENAUD, directeur de l'UMR n° 2724

UMR n° 3145 - Modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic (SYSDIAG)

M. FRANCK MOLINA
M. DANIEL LAUNE
MME SANDRINE BILLOUEZ

DEC. n° 090055DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Franck MOLINA, directeur de l'UMR n° 3145, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck MOLINA, délégation de signature est donnée à M. Daniel LAUNE, directeur-adjoint et à Mme Sandrine BILLOUEZ, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080014DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant

délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5004 - Biochimie et physiologie moléculaire des plantes

M. JEAN-FRANÇOIS BRIAT
MME CORINE ZICLER
MME FRANÇOISE BOURGEOIS
MME CHRISTINE GAGNERE

DEC. n° 090085DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-François BRIAT, directeur de l'UMR n° 5004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BRIAT, délégation de signature est donnée à Mme Corine ZICLER, IE1, à Mme Françoise BOURGEOIS, TR, à Mme Christine GAGNERE, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080048DR13 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5024 - Groupe de recherche en astronomie et astrophysique du Languedoc

MME AGNÈS LEBRE
MME JOCELYNE GAUTHIER
M. BERTRAND PLEZ
MME CAROLE PREVOT

DEC. n° 090031DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Agnès LEBRE, directrice de l'UMR n° 5024, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès LEBRE, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne GAUTHIER, TCE, à M. Bertrand PLEZ, PR1 et à Mme Carole PREVOT, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070133DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5024 - Groupe de recherche en astronomie et astrophysique du Languedoc

MME JOCELYNE GAUTHIER

DEC. n° 090032DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Jocelyne GAUTHIER, TCE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Agnès LEBRE, directrice de l'UMR n° 5024

UMR n° 5048 - Centre de biochimie structurale

MME CATHERINE ROYER
M. MICHEL KOCHOYAN
M. DIDIER DEBAIN

DEC. n° 090063DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Catherine ROYER, directrice de l'UMR n° 5048, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine ROYER, délégation de signature est donnée à M. Michel

KOCHOYAN, DR, et à M. Didier DEBAIN, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070143DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5048 - Centre de biochimie structurale

M. MICHEL KOCHOYAN
M. DIDIER DEBAIN

DEC. n° 090064DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Michel KOCHOYAN, DR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel KOCHOYAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Didier DEBAIN, AI, administrateur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine ROYER, directrice de l'UMR n° 5048

UMR n° 5059 - Centre de bio-archéologie et d'écologie

M. CHRISTOPHER CARCAILLET
M. JEAN-FRÉDÉRIC TERRAL
MME CHANTAL GAINÉ

DEC. n° 090021DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Christopher CARCAILLET, directeur de l'UMR n° 5059, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christopher CARCAILLET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Frédéric TERRAL, MC, et à Mme Chantal GAINÉ, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070139DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5096 - Laboratoire génome et développement des plantes

M. MANUEL ECHEVERRIA
M. JEAN-RENÉ PAGES
MME SYLVIE LAHMY

DEC. n° 090005DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Manuel ECHEVERRIA, directeur de l'UMR n° 5096, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Manuel ECHEVERRIA, délégation de signature est donnée à M. Jean-René PAGES, IE, et à Mme Sylvie LAHMY, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080006DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5096 - Laboratoire génome et développement des plantes

M. JEAN-RENÉ PAGES

DEC. n° 090006DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-René PAGES, IE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Manuel ECHEVERRIA, directeur de l'UMR n° 5096

UMR n° 5110 - Centre de formation et de recherche sur l'environnement marin

M. SERGE HEUSSNER
M. XAVIER DURRIEU DE MADRON
M. WOLFGANG LUDWIG

DEC. n° 090049DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Serge HEUSSNER, directeur de l'UMR n° 5110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge HEUSSNER, délégation de signature est donnée à M. Xavier DURRIEU DE MADRON, CR1, et à M. Wolfgang LUDWIG, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080008DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5110 - Centre de Formation et de recherche sur l'environnement marin

M. XAVIER DURRIEU DE MADRON
M. WOLFGANG LUDWIG

DEC. n° 090050DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Xavier DURRIEU de MADRON, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier DURRIEU de MADRON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Wolfgang LUDWIG.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge HEUSSNER, directeur de l'UMR n° 5110

UMR n° 5112 - Centre d'études politiques de l'Europe latine

M. HUBERT PERES
M. LUDOVIC SPOSITO
MME FERNANDE BARBRY

DEC. n° 090041DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Hubert PERES, directeur de l'UMR n° 5112, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert PERES, délégation de signature est donnée à M. Ludovic SPOSITO, AI, et à Mme Fernande BARBRY, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070128DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5119 - Ecosystèmes lagunaires

M. MARC TROUSSELLIER
M. MARC BOUVY
MME MARION POUDEVIGNE
MME SOLANGE FOURNIER-BONNAT

DEC. n° 090081DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Marc TROUSSELLIER, directeur de l'UMR n° 5119, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc TROUSSELIER, délégation de signature est donnée à M. Marc BOUVY, DR2, à Mme Marion POUDEVIGNE, AI et à Mme Solange FOURNIER-BONNAT, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070079DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5120 - Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes

M. DANIEL BARTHELEMY
M. DANIEL AUCLAIR
MME BRIGITTE MEYER-BERTHAUD
M. NICHOLAS ROWE

DEC. n° 090073DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Daniel BARTHELEMY, directeur de l'UMR n° 5120, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BARTHELEMY, délégation de signature est donnée à M. Daniel AUCLAIR, DR2, à Mme Brigitte MEYER-BERTHAUD, DR2, et à M. Nicholas ROWE, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070169DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5120 - Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes

M. DANIEL AUCLAIR
MME BRIGITTE MEYER-BERTHAUD

DEC. n° 090074DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Daniel AUCLAIR, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel AUCLAIR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Brigitte MEYER-BERTHAUD, DR2, responsable d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel BARTHELEMY, directeur de l'UMR n° 5120

UMR n° 5140 - Archéologie des sociétés méditerranéennes

M. PIERRE GARMY

DEC. n° 090077DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Pierre GARMY, directeur de l'UMR n° 5140, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GARMY, délégation de signature est donnée à M. Claude RAYNAUD, DR2, et à Mme Christine LUCAND, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070004DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5186 - Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique, et les lumières

M. CHARLES WHITWORTH
M. DOMINIQUE TRIAIRE
MME LALAO RANAIVO RAINIZANATSOA

DEC. n° 090045DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Charles WHITWORTH, directeur de l'UMR n° 5186, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles WHITWORTH, délégation de signature est donnée à M. Dominique TRIAIRE, professeur et à Mme Lalao RANAIVO RAINIZANATSOA, AI, pour les bons de transport, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080011DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5186 - Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique, et les lumières

M. DOMINIQUE TRIAIRE

DEC. n° 090046DR13 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Dominique TRIAIRE, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Charles WHITWORTH, directeur de l'UMR n° 5186

UMR n° 5203 - Institut de génomique fonctionnelle

M. JOËL BOCKAERT
M. GILLES GUILLON
M. JACQUES SOLIER
MME DOMINIQUE JOUBERT
M. PATRICE MOLLARD
M. JOËL NARGEOT
M. JEAN-PHILIPPE PIN

DEC. n° 090053DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Joël BOCKAERT, directeur de l'UMR n° 5203, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BOCKAERT, délégation de signature est donnée à M. Gilles GUILLON, DR1, à M. Jacques SOLIER, IR1, à Mme Dominique JOUBERT, DR2, à M. Patrice MOLLARD, DR1, à M. Joël NARGEOT, DRE et à M. Jean-Philippe PIN, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 080049DR13 du 1^{er} janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5207 - Laboratoire de physique théorique et astroparticules (LPTA)

M. ALAIN FALVARD
M. ANDRÉ NEVEU
MME SYLVIANE COLAIOCCO

DEC. n° 090057DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Alain FALVARD, directeur de l'UMR n° 5207, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FALVARD, délégation de signature est donnée à M. André NEVEU, DRT-CE, et à Mme Sylviane COLAIOCCO, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070135DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5214 - Institut électronique du SUD

M. DANIEL GASQUET
MME ANNARELLA REMERCIARO
M. FRANÇOIS FOREST

DEC. n° 090061DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Daniel GASQUET, directeur de l'UMR n° 5214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel GASQUET, délégation de signature est donnée à Mme Annarella REMERCIARO, IE2, et à M. François FOREST, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070171DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5214 - Institut électronique du sud

MME ANNARELLA REMERCIARO
M. FRANÇOIS FOREST

DEC. n° 090062DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Annarella REMERCIARO, IE2, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annarella REMERCIARO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François FOREST, professeur, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel GASQUET, directeur de l'UMR n° 5214

UMR n° 5232 - Centre de pharmacologie et innovations dans le diabète

M. PIERRE PETIT
MME VÉRONIQUE ANSQUER
MME ANNE-DOMINIQUE LAJOIX

DEC. n° 090071DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Pierre PETIT, directeur de l'UMR n° 5232, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre PETIT, délégation de signature est donnée à Mme Véronique ANSQUER, TCS, et à Mme Anne-Dominique LAJOIX, MCU, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080009DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5232 - Centre de pharmacologie et innovations dans le diabète

MME ANNE-DOMINIQUE LAJOIX
MME VÉRONIQUE ANSQUER

DEC. n° 090072DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Anne-Dominique LAJOIX, MCU, enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Dominique LAJOIX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Véronique ANSQUER, TCS, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre PETIT, directeur de l'UMR n° 5232

UMR n° 5235 - Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques

MME CATHERINE BRAUN-BRETON
MME CHRISTINE BOUSQUET
M. GEORGES LUTFALLA
M. ANDRÉ GORENFLOT
M. HENRI VIAL
M. MICHEL VIDAL

DEC. n° 090089DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Catherine BRAUN-BRETON, directrice de l'UMR n° 5235, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BRAUN-BRETON, délégation de signature est donnée à Mme Christine BOUSQUET, AI, à M. Georges LUTFALLA, DR, à M. André GORENFLOT, PR, à M. Henri VIAL, DR et à M. Michel VIDAL, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070188DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5236 - Centre d'études d'agents pathogènes et biotechnologies pour la santé

M. CHRISTIAN DEVAUX
M. STÉPHAN KOHLER
MME GÉRALDINE CUBERO
MME NATHALIE PASQUALINI

DEC. n° 090033DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Christian DEVAUX, directeur de l'UMR n° 5236, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DEVAUX, délégation de signature est donnée à M. Stéphane KOHLER, DR2, à Mme Géraldine CUBERO, AI et à Mme Nathalie PASQUALINI, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070153DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5243 - Géosciences Montpellier

M. SERGE LALLEMAND
M. JOSÉ ATIENZA
MME ELIANE NADAL
M. YVES LAGABRIELLE

DEC. n° 090027DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Serge LALLEMAND, directeur de l'UMR n° 5243, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Serge LALLEMAND, délégation de signature est donnée à M. José ATIENZA, IR2, à Mme Eliane NADAL, AI et à M. Yves LAGABRIELLE, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070163DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5244 - Biologie et écologie tropicale et méditerranéenne

M. ANDRÉ THERON
MME JOCELYNE BLANC
MME IRMA FAGETTE

DEC. n° 090017DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. André THERON, directeur de l'UMR n° 5244, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André THERON, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne BLANC, TCS, et à Mme Irma FAGETTE, ADT gestion UPVD, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070122DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5244 - Biologie et écologie tropicale et méditerranéenne

MME JOCELYNE BLANC
MME IRMA FAGETTE

DEC. n° 090018DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Jocelyne BLANC, TCS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne BLANC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Irma FAGETTE, ADT UPVD, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André THERON, directeur de l'UMR n° 5244

UMR n° 5257 - Institut de chimie séparative de Marcoule

M. THOMAS ZEMB
M. ANDRÉ GUEYNE
M. STÉPHANE PELLET-ROSTAING

DEC. n° 090087DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Thomas ZEMB, directeur de l'UMR n° 5257, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas ZEMB, délégation de signature est donnée à M. André GUEYNE, CR1, et à M. Stéphane PELLET-ROSTAING, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070177DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5267 - Praxiling

MME CHANTAL CHARNET
M. JACQUES BRES

DEC. n° 090079DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Chantal CHARNET, directrice de l'UMR n° 5267, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal CHARNET, délégation de signature est donnée à M. Jacques BRES, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070155DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5474 - Laboratoire Montpellierain d'économie théorique et appliquée

M. MARC WILLINGER
MME ISABELLE ROMESTAN
M. CHARLES FIGUIERES

DEC. n° 090075DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Marc WILLINGER, directeur de l'UMR n° 5474, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc WILLINGER, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ROMESTAN, AI, et à M. Charles FIGUIERES, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070186DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5474 - Laboratoire Montpelliérain d'économie théorique et appliquée

MME ISABELLE ROMESTAN
M. CHARLES FIGUIERES

DEC. n° 090076DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Isabelle ROMESTAN, assistante-ingénieure, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle ROMESTAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Charles FIGUIERES, CR1, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc WILLINGER, directeur de l'UMR n° 5474

UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier

M. MICHEL ROBERT
M. FRANÇOIS PIERROT
M. STEPHANO CERRI
M. ÉMILE PRAUD

DEC. n° 090019DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Michel ROBERT, directeur de l'UMR n° 5506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ROBERT, délégation de signature est donnée à M. François PIERROT, DR2, à M. Stephano CERRI, professeur, et à M. Émile PRAUD, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070167DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier

M. FRANÇOIS PIERROT
M. ÉMILE PRAUD

DEC. n° 090020DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. François PIERROT, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François PIERROT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Émile PRAUD, IR1, secrétaire général.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel ROBERT, directeur de l'UMR n° 5506

UMR n° 5508 - Laboratoire de mécanique et génie civil

M. PIERRE ALART
M. SAÏD EL YOUSOUFI
M. GILBERT GOBBO

DEC. n° 090083DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Pierre ALART, directeur de l'UMR n° 5508, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ALART, délégation de signature est donnée à M. Saïd el YOUSOUFI, PR2, et à M. Gilbert GOBBO, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070006DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5535 - Institut de génétique moléculaire de Montpellier

M. JEAN-MARIE BLANCHARD
M. MARC PIECHACZYK
MME ANNE BANCEL
MME GÉRALDINE METTE

DEC. n° 090009DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BLANCHARD, directeur de l'UMR n° 5535, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BLANCHARD, délégation de signature est donnée à M. Marc PIECHACZYK, DR, à Mme Anne BANCEL, IR2 et à Mme Géraldine METTE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070145DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5535 - Institut de génétique moléculaire de Montpellier

M. MARC PIECHACZYK
MME ANNE BANCEL

DEC. n° 090010DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Marc PIECHACZYK, DR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc PIECHACZYK, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne BANCEL, IR2, administratrice.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie BLANCHARD, directeur de l'UMR n° 5535

UMR n° 5569 - Hydrosociences Montpellier

M. ÉRIC SERVAT
MME NICOLE COUESNON

DEC. n° 090013DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Éric SERVAT, directeur de l'UMR n° 5569, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric SERVAT, délégation de signature est donnée à Mme Nicole COUESNON, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070165DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5587 - Laboratoire des colloïdes, verres et nanomatériaux

M. JEAN-LOUIS SAUVAJOL
MME MARIE FORET
M. LUCA CIPELLETTI
MME SYLVIE FINUCCI

DEC. n° 090059DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Louis SAUVAJOL, directeur de l'UMR n° 5587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis SAUVAJOL, délégation de signature est donnée à Mme Marie FORET, PR2, à M. Luca CIPELLETTI, PR2 et à Mme Sylvie FINUCCI, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080016DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5635 - Institut européen des membranes

M. GÉRALD POURCELLY
M. PHILIPPE FALQUE

DEC. n° 090069DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Gérald POURCELLY, directeur de l'UMR n° 5635, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérald POURCELLY, délégation de signature est donnée à M. Philippe FALQUE, IR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070126DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5650 - Groupe d'études des semiconducteurs

M. BERNARD GIL
MME DELPHINE SCARANO
MME CHRISTELLE EVE
MME RÉGINE PAUZAT

DEC. n° 090025DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Bernard GIL, directeur de l'UMR n° 5650, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GIL, délégation de signature est donnée à Mme Delphine SCARANO, AI, à Mme Christelle EVE, TCN, et à Mme Régine PAUZAT, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080043DR13 du 18 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5650 - Groupe d'études des semiconducteurs

MME DELPHINE SCARANO
MME RÉGINE PAUZAT

DEC. n° 090026DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Delphine SCARANO, AI, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine SCARANO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Régine PAUZAT, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard GIL, directeur de l'UMR n° 5650

UMR n° 5815 - Dynamiques du droit

M. JEAN-LOUIS BILON
MME EVELYNE MONTELS

DEC. n° 090023DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BILON, directeur de l'UMR n° 5815, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BILON, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne MONTELS, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070159DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5815 - Dynamiques du droit

MME EVELYNE MONTELS

DEC. n° 090024DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Evelyne MONTELS, TCS, responsable gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Louis BILON, directeur de l'UMR n° 5815

UMR n° 7621 - Observatoire océanologique de Banyuls

M. JEAN-MARC GUARINI
M. CHRISTIAN FEBVRE

DEC. n° 090035DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Marc GUARINI, directeur de l'UMR n° 7621, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc GUARINI, délégation de signature est donnée à M. Christian FEBVRE, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070043DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

GDR n° 2968 - SIP-GECC

MME ISABELLE CHUINE
MME HÉLÈNE LEMOINE
M. JEAN-DOMINIQUE LEBRETON
MME MARGUERITE PLATON

DEC. n° 090037DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Isabelle CHUINE, directrice du GDR n° 2968, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle CHUI-NE, délégation de signature est donnée à Mme Hélène LEMOINE, IE1, à M. Jean-Dominique LEBRETON, DRCE et à Mme Marguerite PLATON, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070181DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

FRE n° 3027 - Mutations des territoires en Europe

MME GENEVIÈVE CORTES
M. STÉPHANE GHIOTTI
MME LALAO RANAIVO RAINIZANATSOA

DEC. n° 090043DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Geneviève CORTES, directrice de la FRE n° 3027, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève CORTES, délégation de signature est donnée à M. Stéphane GHIOTTI, CR, et à Mme Lalao RANAIVO RAINIZANATSOA, AI, pour les bons de transport, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080013DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

FRE n° 3027 - Mutations des territoires en Europe

M. STÉPHANE GHIOTTI

DEC. n° 090044DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Stéphane GHIOTTI, CR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Geneviève CORTES, directrice de la FRE n° 3027

IFR n° 3 - Communications cellulaires normales et pathologiques

M. JOËL NARGEOT
MME LYDIE LE CLAINCHE

DEC. n° 090015DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Joël NARGEOT, directeur de l'IFR n° 3, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël NARGEOT, délégation de signature est donnée à Mme Lydie le CLAINCHE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070157DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

IFR n° 122 - Institut montpellierain de biologie

M. JEAN-MARIE BLANCHARD
MME FRANÇOISE COUDERC

DEC. n° 090007DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BLANCHARD, directeur de l'UFR n° 122, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BLANCHARD, délégation de signature est donnée à Mme Françoise COUDERC, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070073DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

IFR n° 122 - Institut montpellierain de biologie

MME FRANÇOISE COUDERC

DEC. n° 090008DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Françoise COUDERC, AI, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie BLANCHARD, directeur de l'IFR n° 122

IFR n° 123 - Institut languedocien de recherche sur l'eau et l'environnement

M. PIERRE CHEVALLIER
MME MONIQUE MATIGNON-BOUJOT

DEC. n° 090047DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Pierre CHEVALLIER, directeur de l'IFR n° 123, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CHEVALLIER, délégation de signature est donnée Mme Monique MATIGNON-BOUJOT, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080018DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

IFR n° 123 - Institut languedocien de recherche sur l'eau et l'environnement

MME MONIQUE MATIGNON-BOUJOT

DEC. n° 090048DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Monique MATIGNON-BOUJOT, IE2, coordinatrice administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre CHEVALLIER, directeur de l'IFR n° 123

UPS n° 3035 - Unité de gestion de la chimiothèque nationale

M. PHILIPPE JAUFFRET
M. ÉRIC TOURNEUR

DEC. n° 090003DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Philippe JAUFFRET, directeur de l'UPS n° 3035, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JAUFFRET, délégation de signature est donnée à M. Éric TOURNEUR, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070130DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UPS n° 3044 - Baculovirus et thérapie

MME MARTINE CERUTTI
M. GÉRARD DEVAUCHELLE
M. PIERRE CERUTTI
MME CHRISTINE GAUBIAC

DEC. n° 090065DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Martine CERUTTI, directrice de l'UPS n° 3044, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine CERUTTI, délégation de signature est donnée à M. Gérard DEVAUCHELLE, DR1, à M. Pierre CERUTTI, IR2 et à Mme Christine GAUBIAC, TRN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070151DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UPS n° 3044 - Baculovirus et thérapie

M. GÉRARD DEVAUCHELLE
M. PIERRE CERUTTI

DEC. n° 090066DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Gérard DEVAUCHELLE, DR1, Chercheur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard DEVAUCHELLE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre CERUTTI, IR2, ingénieur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine CERUTTI, directrice de l'UPS n° 3044

UMS n° 2348 - Observatoire océanologique de Banyuls

M. PHILIPPE LEBARON
M. CHRISTIAN FEBVRE

DEC. n° 090039DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Philippe LEBARON, directeur de l'UMS n° 2348, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans

la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEBARON, délégation de signature est donnée à M. Christian FEBVRE, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070047DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

FR n° 3105 - Fédération de chimie Languedoc-Roussillon

M. CHRISTIAN GUERIN

DEC. n° 090080DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Christian GUERIN, directeur de la FR n° 3105, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 5623 - Laboratoire des interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique

MME MONIQUE MAUZAC
M. CHRISTOPHE MINGOTAUD
M. FRANÇOIS COUDERC

DEC. n° 090008DR14 du 05-03-2009

Délégation est donnée à Mme Monique MAUZAC, directrice de l'UMR n° 5623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique MAUZAC, délégation de signature est donnée à M. Christophe MINGOTAUD, DR, et à M. François COUDERC, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070024DR14 du 12 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5623 - Laboratoire des interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique

M. CHRISTOPHE MINGOTAUD
M. FRANÇOIS COUDERC

DEC. n° 090009DR14 du 05-03-2009

Délégation est donnée à M. Christophe MINGOTAUD, DR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MINGOTAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François COUDERC, DR, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Monique MAUZAC, directrice de l'UMR n° 5623

GDR n° 3165 - Spark plasma sintering

M. CLAUDE ESTOURNES

DEC. n° 090014DR14 du 23-03-2009

Délégation est donnée à M. Claude ESTOURNES, directeur du GDR n° 3165, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FRE n° 3213 - Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement

M. ALAIN DE RYCK
M. RADU BARNA
M. ANGE NZIHOU

DEC. n° 090012DR14 du 05-03-2009

Délégation est donnée à M. Alain de RYCK, directeur de la FRE n° 3213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain de RYCK, délégation de signature est donnée à M. Radu BARNA, PR, et à M. Ange NZIHOU, PR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régional Midi-Pyrénées

FRE n° 3213 - Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement

M. RADU BARNA
M. ANGE NZIHOU

DEC. n° 090013DR14 du 05-03-2009

Délégation est donnée à M. Radu BARNA, PR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Radu BARNA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Ange NZIHOU, PR.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain de RYCK, directeur de la FRE n° 3213

UMS n° 3039 - Centre de ressources technologiques pour recherches interdisciplinaires autour du vivant

MME MARTINE KNIEBIEHLER
MME SANDRINE BARRERE

DEC. n° 090010DR14 du 05-03-2009

Délégation est donnée à Mme Martine KNIEBIEHLER, directrice de l'UMS n° 3039, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine KNIEBIEHLER, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine BARRERE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMS n° 3039 - Centre de ressources technologiques pour recherches interdisciplinaires autour du vivant

MME SANDRINE BARRERE

DEC. n° 090011DR14 du 05-03-2009

Délégation est donnée à Mme Sandrine BARRERE, AI, responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation

des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine KNIEBIEHLER, directrice de l'UMS n° 3039

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6164 - Institut d'électronique et de télécommunication de Rennes

M. DANIEL THOUROUDE
M. JEAN-FRANÇOIS HELARD
M. ÉRIC POTTIER

DEC. n° 090019DR17 du 25-03-2009

Délégation est donnée à M. Daniel THOUROUDE, directeur de l'UMR n° 6164, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel THOUROUDE, délégation de signature est donnée à M. Jean-François HELARD, professeur, directeur-adjoint et à M. Éric POTTIER, professeur, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6164 - Institut d'électronique et de télécommunication de Rennes

M. JEAN-FRANÇOIS HELARD
M. ÉRIC POTTIER

DEC. n° 090020DR17 du 11-03-2009

Délégation est donnée à M. Jean-François HELARD, professeur, directeur-adjoint et à M. Éric POTTIER, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel THOUROUDE, directeur de l'UMR n° 6164

UMR n° 6510 - Chimie et photonique moléculaire

MME MIREILLE BLANCHARD-DESCHE
M. MICHEL VAULTIER

DEC. n° 090024DR17 du 13-03-2009

Délégation est donnée à Mme Mireille BLANCHARD-DESCHE, directrice de l'UMR n° 6510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille BLANCHARD-DESCE, délégation de signature est donnée à M. Michel VAULTIER, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6510 - Chimie et photonique moléculaire

M. MICHEL VAULTIER

DEC. n° 090025DR17 du 17-03-2009

Délégation est donnée à M. Michel VAULTIER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mireille BLANCHARD-DESCE, directrice de l'UMR n° 6510

FR n° 2424 - Station biologique de Roscoff

M. MARC MENEYROL

MME BÉATRICE NOBLOT

M. GÉRARD CLUGNET

DEC. n° 090016DR17 du 18-03-2009

Délégation est donnée à M. Marc MENEYROL, ingénieur de recherche, à Mme Béatrice NOBLOT, ingénieure d'études et à M. Gérard CLUGNET, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard KLOAREG, directeur de la FR n° 2424

DR19 - Normandie

FR n° 3095 - Institut de recherche sur les matériaux avancés

M. ALAIN MENAND

M. ANTOINE MAIGNAN

DEC. n° 090072DR19 du 09-03-2009

Délégation est donnée à M. Alain MENAND, directeur de la FR n° 3095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MENAND, délégation est donnée à M. Antoine MAIGNAN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

Informations générales

Textes signalés

CNRS

Avenant à l'annexe spécifique de l'UMR n° 5205 figurant au contrat de développement de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon année 2007 - 2010

CON. n° 090007DPA du 05-03-2009

UMR n° 5205 - Laboratoire d'informatique en images et systèmes d'informations (LIRIS)

Partenaires : CNRS / INSA de Lyon

Sur proposition du conseil de laboratoire de l'UMR n° 5205 réuni en date des 8 et 14 février 2008 ; avis favorable du CNRS et du Département scientifique concerné.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} janvier 2009, M. Atilla BAS-KURT, professeur des universités de l'INSA de Lyon, est nommé directeur de l'UMR n° 5205 en remplacement de M. Bernard PEROCHE, jusqu'au terme de la Convention d'application du contrat quadriennal en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la Convention d'application en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Avenant à la convention d'application entre le CNRS et l'Université Bordeaux 1 - Sciences technologies du contrat quadriennal de développement années 2007 - 2010

CON. n° 090006DPA du 11-02-2009

UMR n° 5258 - Laboratoire du futur

Partenaires : CNRS / Université de Bordeaux 1

Vu avis favorable du Comité national de la recherche scientifique et du Département scientifique concerné.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} avril 2008, M. Patrick MAESTRO, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 5258, jusqu'au terme de la convention d'application du contrat quadriennal de développement en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention d'application en cours et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 février 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
le directeur délégué pour le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Bernard LAURIN

Avenant à l'annexe spécifique de l'UMR n° 8104 figurant au contrat quadriennal de développement de l'Université Paris Descartes année 2006 - 2009

CON. n° 080026DPA du 31-10-2008

UMR n° 8104 - Institut Cochin

Partenaires : CNRS / Université Paris Descartes

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2008, M. Pierre-Olivier COURAUD, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur de l'UMR n° 8104, en remplacement de M. Axel KAHN, directeur de recherche à l'INSERM, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Art. 2. - M. Georges BISMUTH, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8104, à compter du 1^{er} septembre 2008, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Art. 3. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 4. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Avenant à l'annexe spécifique de l'UMR n° 8112 figurant au contrat de développement de l'Observatoire de Paris année 2006 - 2009

CON. n° 090008DPA du 03-03-2009

UMR n° 8112 - Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique (LERMA)

Partenaires : CNRS / l'Observatoire de Paris

Sur proposition du conseil de laboratoire de l'UMR n° 8112 réuni en date du 21-02-2008.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} mars 2008, M. Laurent PAGANI, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 8112 dirigée par M. Michel PERAULT jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Avenant à l'annexe spécifique de l'UMR n° 8114 figurant au contrat quadriennal de développement de l'Université d'Evry Val d'Essonne année 2006 - 2009

CON. n° 080025DPA du 23-10-2008

UMR n° 8114 - Unité de recherche en génomique végétale (URGV)

Partenaires : CNRS / Université d'Evry Val d'Essonne

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} janvier 2008, M. Héribert HIRT, directeur de recherche à l'INRA, est nommé directeur de l'UMR n° 8114, en remplacement de M. Michel CABOCHE, directeur de recherche à l'INRA, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Art. 2. - Mme Anne-Françoise ADAM-BLONDON, chargée de recherche à l'INRA, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 8114, à compter du 1^{er} janvier 2008, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Art. 3. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 4. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 octobre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Avenant à l'annexe spécifique de l'UMR n° 8189 figurant au contrat quadriennal de développement de l'Université Paris Descartes année 2006 - 2009

CON. n° 090005DPA du 27-01-2009

UMR n° 8189 - Laboratoire de psychologie et neurosciences cognitives (LPNCog)

Partenaires : CNRS / Université de Paris Descartes

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} novembre 2008, Mme Nicole FIORI, professeure des universités, est nommée directrice-adjointe de l'UMR n° 8189, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 janvier 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Avenant à l'annexe spécifique de l'UMR n° 8553 figurant au contrat de développement de l'ENS Paris année 2006 - 2009

CON. n° 090009DPA du 24-03-2009

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications (DMA)

Partenaires : CNRS / ENS PARIS

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} janvier 2009, M. François LOESER, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications (DMA), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

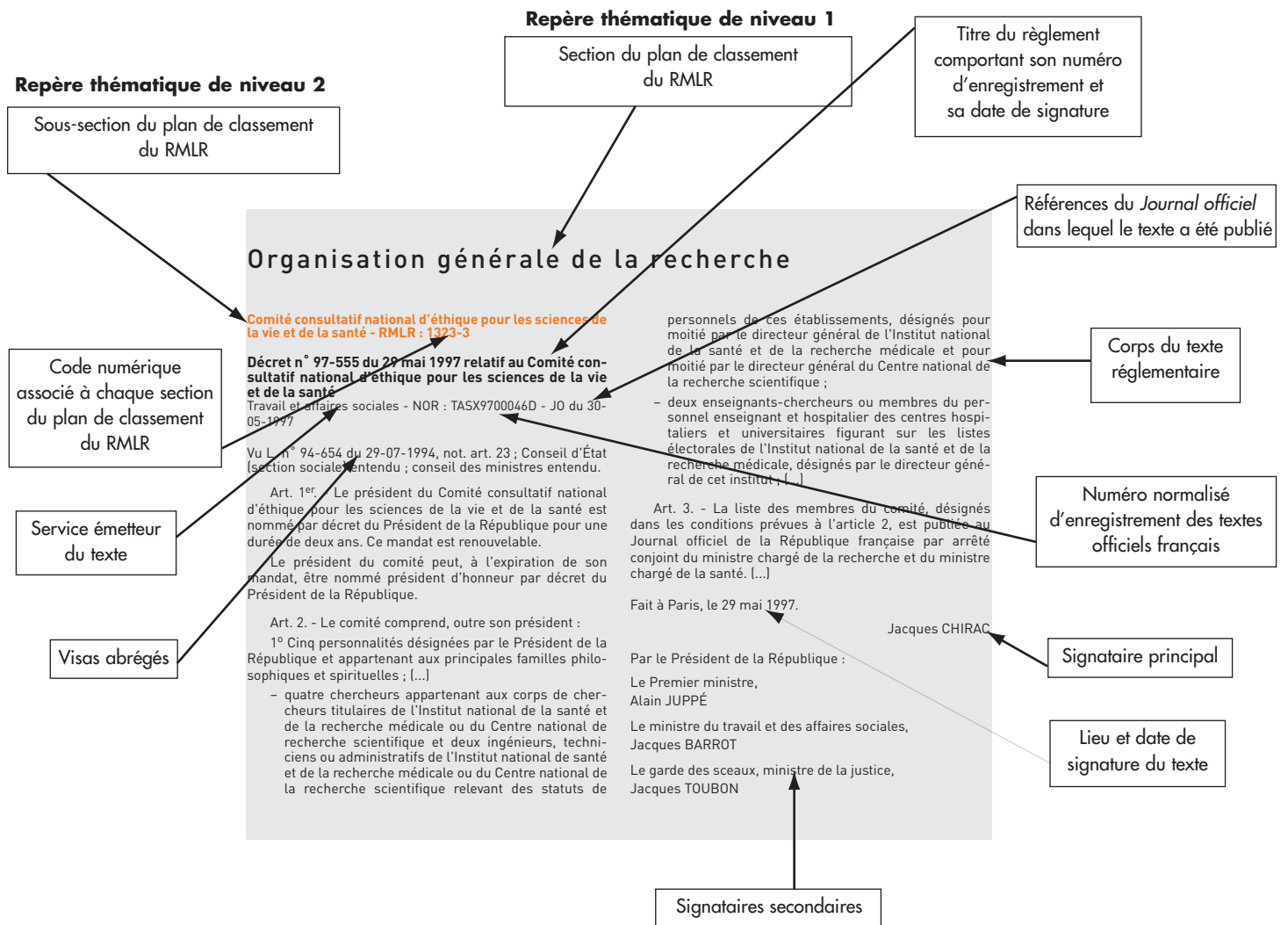
Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 mars 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
Centre national de la recherche scientifique
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Françoise BALESTIE
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M^{lle} Valeria MEDINA AMBIADO
M^{lle} Anaïs TEYSSEYRE

CONTACT PAR COURRIER
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX

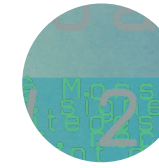
CONTACT PAR MÊL
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Impression : BIALEC (Nancy)
D.P. n° 71311 - 05-2009

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



dépasser les frontières